

CES / EV.EC.SOC.&FIN. (2002)

**EVOLUTION ECONOMIQUE, SOCIALE
ET FINANCIERE DU PAYS
2002**

AVIS

Partie A: INVENTAIRE ET PERSPECTIVES

Luxembourg, le 9 avril 2002

S o m m a i r e

PREFACE

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE A INVENTAIRE ET PERSPECTIVES

Chapitre I LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES SECTORIELLES AUX NIVEAUX ECONOMIQUE ET SOCIAL

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | LA SITUATION CONJONCTURELLE | 17 |
| 11 | Le contexte international: ralentissement synchronisé et environnement incertain, amplifiés par les événements du 11 septembre 2001 | 17 |
| 12 | L'économie européenne: absence de politiques structurelles favorables à une croissance endogène | 18 |
| 13 | L'économie luxembourgeoise: frein sensible de l'activité | 20 |
| 14 | Les principaux résultats de l'enquête Eurochambres 2002 | 24 |
| 2 | LES PERSPECTIVES SECTORIELLES AUX NIVEAUX ECONOMIQUE ET SOCIAL | 28 |
| 21 | Le secteur primaire | 28 |
| 211 | Les aspects économiques | 28 |
| 2111 | L'agriculture | 28 |
| 2112 | La viticulture | 30 |
| 212 | Les aspects sociaux | 32 |

| | | |
|-------|--|----|
| 22 | Le secteur secondaire | 32 |
| 221 | L'industrie manufacturière | 32 |
| 2211 | Les aspects économiques | 32 |
| 22111 | L'évolution générale | 32 |
| 22112 | L'industrie sidérurgique | 33 |
| 2212 | Les aspects sociaux | 35 |
| 2213 | L'encadrement politique spécifique | 36 |
| 222 | L'artisanat | 39 |
| 2221 | Les aspects économiques | 39 |
| 2222 | Les aspects sociaux | 41 |
| 23 | Le secteur tertiaire marchand | 44 |
| 231 | Le commerce | 44 |
| 2311 | Les aspects économiques | 44 |
| 23111 | Le commerce de détail | 44 |
| 23112 | Le commerce de gros | 45 |
| 23113 | Le commerce de demain | 45 |
| 2312 | Les aspects sociaux | 47 |
| 232 | Le secteur des services financiers | 48 |
| 2321 | Les aspects économiques | 48 |
| 23211 | Les banques et autres professionnels du secteur financier | 48 |
| 23212 | Le secteur des assurances | 51 |
| 2322 | Les aspects sociaux | 53 |
| 233 | Les autres services: les professions libérales | 54 |
| 2331 | Les aspects économiques | 54 |
| 2332 | Les aspects sociaux | 58 |
| 234 | Le tourisme | 58 |
| 2341 | Les aspects économiques | 58 |
| 2342 | Les aspects sociaux | 61 |
| 235 | Les transports | 61 |
| 2351 | Les transports routiers | 62 |
| 23511 | Les aspects économiques | 62 |
| 23512 | Les aspects sociaux | 63 |
| 2352 | Les chemins de fer | 64 |
| 23521 | Les aspects économiques | 64 |
| 23522 | Les aspects sociaux | 66 |
| 2353 | Le transport fluvial | 67 |
| 23531 | Les aspects économiques | 67 |
| 23532 | Les aspects sociaux | 67 |
| 2354 | Le transport aérien | 68 |
| 236 | Le secteur des médias et des services de la société de l'information | 73 |
| 2361 | Le constat | 73 |
| 23611 | Le cadre économique général | 73 |
| 23612 | L'Etat dans la société de l'information | 74 |
| 2362 | Les télécommunications | 75 |
| 23621 | L'évolution du marché des télécommunications | 75 |
| 23622 | La transmission par satellite | 78 |

Page:

| | | |
|------|---|----|
| 2363 | Le secteur de l'informatique | 79 |
| 2364 | Le secteur de l' "e-business" | 80 |
| 2365 | Le secteur des services financiers | 81 |
| 2366 | Le secteur des médias électroniques | 82 |
| 2367 | Le secteur des conseils | 83 |
| 2368 | L'audiovisuel et les activités connexes | 83 |
| | 23681 La télédiffusion | 83 |
| | 23682 La production audiovisuelle | 85 |
| 2369 | La presse écrite | 87 |

Chapitre II L'EVOLUTION SOCIALE

| | | |
|----------|---|------------|
| 1 | LE MARCHE DE L'EMPLOI AU LUXEMBOURG | 92 |
| 11 | L'évolution de l'emploi salarié | 92 |
| 12 | Les travailleurs frontaliers au sein du marché régional de l'emploi | 93 |
| 13 | L'évolution du chômage | 94 |
| | 131 Les personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi | 97 |
| | 132 La structure du chômage | 98 |
| 14 | Les implications du congé parental sur la création d'emploi | 104 |
| 15 | Les conclusions | 105 |
| 2 | L'APPRECIATION DES COMPTES GLOBAUX DE LA PROTECTION SOCIALE | 107 |
| 21 | Les comptes globaux | 107 |
| | 211 Les dépenses | 107 |
| | 212 Les recettes | 108 |
| | 213 La comparaison internationale | 109 |
| 22 | Les différentes branches de la sécurité sociale | 110 |
| | 221 L'assurance pension | 110 |
| | 2211 Le régime général | 110 |
| | 2212 La situation patrimoniale de l'assurance pension | 112 |
| | 2213 Les conclusions du "Rentendösch" | 112 |
| | 2214 La nouvelle procédure d'attribution de la pension d'invalidité | 116 |
| | 222 L'assurance maladie | 118 |
| | 223 L'assurance dépendance | 121 |
| | 2231 Les demandes de prestations | 121 |
| | 22311 Les demandes en provenance des résidents au Grand-Duché de Luxembourg | 121 |
| | 22312 Les demandes en provenance de l'étranger | 122 |
| | 2232 Les décisions | 123 |
| | 2233 Les aspects financiers | 124 |
| | 22331 Le système de financement | 124 |
| | 22332 Les recettes courantes de l'assurance dépendance en 2002 | 124 |

Chapitre III L'EVOLUTION FINANCIERE

| | | |
|----------|---|------------|
| 1 | LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES | 128 |
| | 11 Le point de départ | 128 |
| | 12 Le compte prévisionnel de l'exercice 2001 | 129 |
| | 13 Le budget pour 2002 | 129 |
| 2 | LES RECOMMANDATIONS DU CES EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES | 131 |
| 3 | LE PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT 2001-2005 | 133 |

Relevé des tableaux

| | | |
|-------------|--|-----|
| Tableau 1: | Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques (en %) | 18 |
| Tableau 2: | Chiffres-clés de l'économie luxembourgeoise | 24 |
| Tableau 3: | Evolution du prix du raisin EUR/kg suivant la moyenne en teneur de sucre des divers cépages de 1991 à 2001 | 31 |
| Tableau 4: | Production d'acier brut au Luxembourg | 34 |
| Tableau 5: | Répartition de la fréquence des accidents de travail proprement dit, reconnus suivant les classes de risque - années 1999/2000 | 37 |
| Tableau 6: | Evolution des résultats des banques: 1980 - 2001 | 49 |
| Tableau 7: | Evolution du nombre de travailleurs intellectuels indépendants par profession | 55 |
| Tableau 8: | Emploi selon le statut et le sexe | 66 |
| Tableau 9: | Evolution de l'emploi salarié | 92 |
| Tableau 10: | Emploi par sexe et statut en % de l'emploi salarié total | 93 |
| Tableau 11: | Evolution du chômage: 1990 - 2001 | 94 |
| Tableau 12: | Chômage indemnisé: 1998 - 2001 | 95 |
| Tableau 13: | Activités de l'ADEM: 1997 - 2001, moyennes mensuelles | 95 |
| Tableau 14: | Personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi: 1997 - 2001 | 97 |
| Tableau 15: | Nationalité des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000 | 98 |
| Tableau 16: | Sexe des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000 | 99 |
| Tableau 17: | Etat civil des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000 | 99 |
| Tableau 18: | Age des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000 | 100 |
| Tableau 19: | Durée d'inscription des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000 | 100 |
| Tableau 20: | Durée d'inscription et état civil des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 | 101 |
| Tableau 21: | Durée d'inscription et âge des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 | 101 |

Page:

| | |
|--|-----|
| Tableau 22: Niveau de formation scolaire des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000 | 102 |
| Tableau 23: Ventilation des tranches d'âge des demandeurs d'emploi suivant le niveau de formation: 31.12.2001 | 103 |
| Tableau 24: Niveau de formation et nationalité des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 | 103 |
| Tableau 25: Niveau de formation et durée d'inscription des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 | 104 |
| Tableau 26: Remplacements de postes notifiés à l'ADEM suite à un congé parental (situation au 14.02.2002) | 105 |
| Tableau 27: Comptes globaux de la protection sociale: 1985 - 2000 | 107 |
| Tableau 28: Dépenses de la protection sociale: 1985 - 2000 en % du PIB, version nationale | 107 |
| Tableau 29: Dépenses de la protection sociale en % du total des prestations | 108 |
| Tableau 30: Structure des recettes de la protection sociale en % du total des recettes: 1985 - 2000 | 108 |
| Tableau 31: Contributions publiques totales à la protection sociale: 1985 - 2000 | 109 |
| Tableau 32: Les dépenses de protection sociale par pays en % du PIB (version SEC): 1990 - 1999 | 109 |
| Tableau 33: Les dépenses de protection sociale par habitant à prix constants: (indice 1990 = 100) | 110 |
| Tableau 34: Principaux indicateurs du régime de l'assurance pension: 1985 - 2000 | 111 |
| Tableau 35: Nombre moyen d'assurés par caisse: 1995 - 2000 | 111 |
| Tableau 36: Nombre de pensions par caisse: 1990 - 2000 | 111 |
| Tableau 37: Rendement moyen des réserves (assurance pension): 1985 - 2000 | 112 |
| Tableau 38: Augmentation des dépenses du régime général suite au "Rentendësch" | 115 |
| Tableau 39: Evolution des dépenses de l'assurance maladie-maternité: 1985 - 2002 | 118 |
| Tableau 40: Evolution des recettes de l'assurance maladie-maternité: 1985 - 2002 | 118 |
| Tableau 41: Les demandes en provenance de l'étranger par pays de résidence du demandeur et par type d'hébergement | 123 |
| Tableau 42: Résultat global de l'assurance dépendance | 124 |
| Tableau 43: Dépenses d'investissement de l'Etat: 2001 - 2005 | 135 |
| Tableau 44: Capacité de financement des administrations publiques: 1998 - 2002 | 136 |

Relevé des graphiques

| | |
|--|----|
| Graphique 1: Evolution des balances "résultats" et "perspectives" du chiffre d'affaires des entreprises | 27 |
| Graphique 2: Evolution de l'indicateur d'activité du transport aérien | 68 |
| Graphique 3: Valeur faciale des CIAV émis: 1989 - 2001 | 87 |

PREFACE

- Le présent avis a été arrêté conformément à l'article 2 de la loi organique du 21 mars 1966 portant institution d'un CES, en vue de servir d'orientation à l'élaboration des politiques gouvernementales.

L'Assemblée plénière du 2 octobre 2001 a institué un Groupe de travail et, suivant la pratique, le Président du CES en est le Président-Rapporteur, les deux Vice-Présidents étant Co-Rapporteurs. Le Groupe de travail a débuté ses travaux le 19 octobre 2001.

Au cours de 37 réunions, les membres du CES et leurs experts ont analysé, d'une part, la situation et les perspectives économiques, sociales et financières du pays, et d'autre part, pris position par rapport aux grands débats d'orientation sur l'avenir de l'UE et sur l'évolution démographique à long terme du pays.

- L'avis de 2002 est publiée en deux volumes séparés:
 - partie A: Inventaire et perspectives
 - partie B: Les grandes orientations
 - L'avenir de l'Union européenne
 - La perspective 750.000 habitants
- Pour son information, le CES a organisé les auditions suivantes:

| |
|---|
| Pour la partie A: Inventaire et perspectives |
|---|

Thème: La situation conjoncturelle internationale, européenne et nationale

M. Robert WEIDES, Directeur du Statec;
M. Ferdy ADAM, Chargé d'études principal;
M. Zulmiro DA COSTA.

| |
|---|
| Pour la partie B: Les grandes orientations |
|---|

Thème: Les transports – chemins de fer

M. Alex KREMER, Directeur Général de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Thème: Le projet "*Université de Luxembourg*"

M. Germain DONDELINGER, Professeur attaché, Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Thème: Evolution et projections de la population et de l'emploi

M. Jean LANGERS, Conseiller économique 1^{ère} classe, Statec.

Que tous trouvent ici l'expression de la reconnaissance du CES.

INTRODUCTION GENERALE

Pour la 35^e fois depuis sa création, le Conseil économique et social s'est penché sur les différents aspects qui ont marqué l'évolution de la communauté nationale au cours de l'année écoulée. Cet exercice constitue l'une des missions clés du CES, appelé à épauler le Gouvernement dans ses réflexions sur l'état de la nation en le renseignant sur l'attitude des forces vives face aux grands courants de l'évolution économique et sociale.

Le CES, loin de se limiter aux simples constats et alignements statistiques, s'est donné l'ambition de placer ses analyses dans un contexte plus vaste et plus global. Aussi s'efforce-t-il de creuser davantage les causes et les effets d'une évolution donnée, afin de pouvoir en tirer les conclusions et en déduire des conseils d'orientation à l'intention de ses mandants politiques. En même temps, le CES s'évertue à rendre son avis annuel aussi large que possible en y intégrant des réflexions allant au-delà de l'analyse purement conjoncturelle, afin d'englober également les perspectives à moyen, voire à long terme.

L'approche adoptée par le CES dans son avis annuel a abouti à une présentation en deux parties distinctes dont la première se concentre sur **l'inventaire de l'existant et des perspectives** qui s'en dégagent, tandis que la deuxième est dédiée aux **grandes orientations** à imprimer à l'évolution future.

La **partie A** de l'avis reflète, par sa structure même, la mission du CES, en général, et celle de l'avis annuel, en particulier: elle traite de l'évolution économique, sociale et financière du pays. Afin de répondre au mieux aux attentes attachées à un tel exercice, le CES a divisé cette partie de son avis en trois grands chapitres qui sont:

- l'évolution économique et les aspects sociaux sectoriels,
- l'évolution de l'environnement social,
- l'évolution des finances publiques.

Ayant placé la **situation conjoncturelle** dans le contexte international et européen, contexte assez déprimé du fait d'un ralentissement général de l'économie mondiale, qui fut encore amplifié par l'impact des attaques terroristes du 11 septembre 2001, le CES en est arrivé à la conclusion que le tassement de l'activité économique n'a pas épargné le Grand-Duché, bien que celui-ci ait continué à évoluer à un niveau bien supérieur à la moyenne internationale. Tandis qu'en 2001, le taux de croissance est resté bien en dessous de 2% dans la zone OCDE, le Luxembourg a enregistré une progression de son PIB de 5,1%.

Passant ensuite en revue les différents secteurs, le CES a essayé d'en évaluer les forces et faiblesses en vue de dégager les perspectives, ainsi que les orientations nécessaires à leur développement. Il salue notamment l'aboutissement de la restructuration sidérurgique qui, tout en consolidant les activités industrielles, a réussi à maintenir le siège du numéro 1 mondial de la sidérurgie au Luxembourg. Il souligne, par ailleurs, l'importance d'une réorientation des activités du secteur financier face aux changements intervenus dans l'environnement international, ceci au vu de l'impact du secteur sur l'économie nationale et les finances publiques. Il regrette qu'en matière de technologies modernes et plus précisément

de commerce électronique, le Luxembourg soit à la traîne et il lance un appel pressant aux autorités publiques pour qu'elles adaptent au plus vite leurs procédures aux facilités de communication qu'offre l'Internet. D'autres considérations ont trait à la dégradation du revenu agricole, aux problèmes de recrutement de l'artisanat et aux aspects multiples de l'harmonisation européenne dans les différents secteurs.

Avec le présent avis, le CES innove en ce sens que les considérations conjoncturelles sont pour la première fois assorties de commentaires ayant trait aux questions sociales dans les branches analysées. Par ailleurs, il s'est efforcé d'orienter la structuration davantage sur la norme SEC 95, qui sert de base à l'élaboration des comptes nationaux, ceci dans le souci de faire concorder l'analyse sectorielle avec la réalité économique de nos jours.

L'évolution sociale est analysée sous deux aspects, le premier portant sur l'évolution du marché de l'emploi et le second sur les comptes de la protection sociale.

Force est de constater qu'après la période de surchauffe du marché de l'emploi pendant la deuxième moitié des années 90 avec une croissance économique moyenne de 6,4%, le taux d'accroissement de l'emploi salarié s'est progressivement ralenti au cours de l'année 2001 pour se situer toutefois à un niveau encore assez impressionnant en moyenne annuelle (5,5%). Cette augmentation n'a été possible que grâce à l'affluence de la main-d'œuvre frontalière occupant trois quarts des nouveaux emplois et portant la quote-part des travailleurs non luxembourgeois à 64%. A noter que le ralentissement de l'emploi, qui s'est manifesté au cours de l'année 2001, s'est encore renforcé au premier trimestre de 2002, de sorte que le nombre de demandeurs d'emplois connaît actuellement une nette recrudescence.

En matière de protection sociale, le CES s'est penché plus particulièrement sur le dossier de l'assurance dépendance, ceci dans le but de tirer un premier bilan de ce nouveau volet de la protection sociale introduit en 1999. Depuis sa création, l'assurance dépendance a donné lieu à quelque 19.000 demandes, dont deux tiers visaient des soins à domicile. Etant donné les problèmes liés à la mise en route, une analyse financière s'avère toutefois prématurée. Il en va d'ailleurs de même pour l'impact financier du congé parental dont l'évaluation vient d'être confiée à un bureau d'experts.

Le CES s'abstient de commenter le résultat des négociations menées dans le cadre du "*Rentendesch*" qui ont abouti à certaines propositions d'amélioration des pensions du régime contributif, propositions qui n'ont toutefois pas trouvé le support du patronat. Il évoque toutefois les questions restées en suspens, comme notamment l'individualisation des droits à pension, les pensions complémentaires et la recherche d'éventuelles sources de financement additionnelles.

Le CES donne également son appréciation des dispositions envisagées en matière d'assurance invalidité qui ont fait l'objet du dernier avis du Comité de coordination tripartite du 14 août 2001, avis qui a été coulé dans un projet de loi qui reste à approuver par la Chambre des Députés. Il réaffirme, en outre, son attachement au système de conventionnement en matière d'assurance maladie

sans toutefois s'ingérer dans les négociations menées actuellement au niveau des fournisseurs de soins médicaux et des assurés en vue d'une adaptation de ce régime.

L'évolution des **finances publiques**, qui constitue le dernier volet de la partie " *Inventaire et perspectives* ", est caractérisée par des plus-values substantielles dues à la bonne tenue de l'économie au cours des années 90, notamment aussi à cause d'un environnement fiscal favorable.

Cette situation a permis la réforme fiscale de 2001/2002. Cette réforme, portant aussi bien sur la fiscalité des ménages que sur celle des entreprises, a voulu concilier efficacité économique et justice sociale et a augmenté l'attrait du Grand-Duché pour la main-d'oeuvre et les investissements étrangers. Malgré cette réforme fiscale, il est estimé que les finances publiques resteront en équilibre.

Toutefois, le CES rend attentif au caractère éphémère de ce gonflement des recettes publiques et recommande une politique budgétaire prudente qui, plutôt que de drainer les excédents dûs à une conjoncture exceptionnelle vers les dépenses de consommation, réserve ceux-ci au financement de l'amélioration des infrastructures. Dans cet ordre d'idées, il s'étonne du manque de suivi systématique dans l'exécution des projets inscrits dans le budget pluriannuel et avalisés par le législateur.

Dans son avis précédent, le CES avait essayé de définir la marge de manœuvre que le transfert de souveraineté vers l'Union européenne laisse encore aux Etats membres, et plus particulièrement au Grand-Duché. Par ailleurs, il avait rendu attentif aux dangers pouvant résulter d'une fracture sociale suite à l'exclusion des plus démunis, ceci notamment en vue d'une nouvelle vague d'immigration.

Cette année, la **partie B**¹, réservée aux "*Grandes orientations*", comporte également deux volets distincts: l'un orienté vers l'évolution de l'Union européenne, l'autre sur les perspectives du Grand-Duché à plus longue échéance.

Les deux débats majeurs qui, au-delà de la gestion journalière, occupent actuellement le devant de **la scène européenne** sont l'élargissement de l'Union et l'avancement de son intégration. L'un ne pouvant se faire sans l'autre qu'au risque d'un ramollissement de l'acquis communautaire, le CES plaide pour un parallélisme entre les deux démarches bien engagées dès à présent, puisque les négociations avec les pays candidats vont bon train et que la consolidation fait actuellement l'objet des réflexions de la Convention instaurée spécialement à cette fin.

Il est évident que les deux démarches ne resteront pas sans effet sur les différents Etats membres de l'Union. Le Luxembourg risque d'être affecté à double titre, étant, d'une part, le plus petit partenaire d'une Union qui comportera bientôt 25 membres et davantage et, d'autre part, l'un des lieux de travail officiels des institutions communautaires. Dans les multiples partages à négocier avec les

¹ Voir volume partie B, qui est publié à part. Il est également publié sur le site du CES www.etat.lu/CES.

nouveaux membres, le Luxembourg n'aura sans doute pas la tâche facile lorsqu'il s'agira de défendre ses privilèges souverains que d'aucuns considèrent déjà comme démesurés.

Le CES manquerait toutefois à sa mission s'il n'évoquait pas dans le contexte européen cet autre grand débat qu'est celui sur **le modèle social européen**. Considéré comme le parent pauvre de la politique communautaire par les responsables syndicaux, le modèle de société qui devrait distinguer l'Europe des autres grandes régions mondiales n'en reste pas moins au centre des débats dans les enceintes de l'Union. Il trouve son reflet notamment dans la Charte des droits fondamentaux et dans le dialogue social, tel qu'il est déjà pratiqué au niveau européen. Le CES souligne, également, la responsabilité sociétale et sociale des entreprises qu'il invite à contribuer au bien-être de l'individu en complétant les dispositifs mis en place à cette fin par les collectivités.

C'est finalement le deuxième chapitre de la partie B du présent avis qui en constitue la pièce maîtresse. En effet, le CES s'est lancé dans une large réflexion sur les implications que comporte l'accroissement rapide de la population résidente, accroissement qui pourrait générer un quasi doublement de la population au seuil de la deuxième moitié du siècle.

Le débat autour de "***l'Etat des 750.000***" provoque de nombreuses réactions chez les citoyens. Souvent teinté d'émotions et de craintes inavouées, ce débat montre toute l'envergure non seulement des opportunités que renferme la perspective des 750.000 habitants, mais également les problèmes qui accompagneront une telle évolution et qui, de ce fait, font rechigner plus d'un à cette perspective.

Plutôt que de s'attarder sur la question de savoir si un tel accroissement de la population résidente est souhaitable, le CES a concentré ses réflexions sur les contraintes qui se dégageront sur le plan des **infrastructures** d'une telle évolution, assez réaliste au vu du passé récent, afin d'entamer à temps les adaptations qu'elle exigera.

Avant de se tourner vers cet avenir qui selon les extrapolations du Statec et les estimations du Bureau international du Travail (BIT) à Genève, envisage un accroissement de la population portant le nombre d'habitants à quelque 750.000 à l'horizon 2050, le CES a cru utile de scruter l'existant et d'évaluer des déséquilibres éventuels dans les grands domaines de l'infrastructure que sont les transports, le logement et la formation. Cette analyse a révélé un certain nombre de faiblesses et de déficiences qui, dès à présent et avant toute projection dans le futur, demandent à être éliminées.

Ensuite, le CES s'est fondé sur les paramètres retenus pour l'évolution future, à savoir une croissance économique de 4% en moyenne annuelle basée sur un accroissement de l'emploi et de la productivité de chaque fois 2%, pour en dégager les répercussions sur les différents domaines qui sont, en dehors de ceux déjà mentionnés, la gestion du savoir, la santé publique, la politique d'immigration, l'aménagement du territoire et les procédures décisionnelles. Comme tous ces domaines seront affectés par l'évolution vers la "***société des 750.000***", leur préparation à cette éventualité devient indispensable si l'on veut éviter les carences du passé qui sont à l'origine des déséquilibres actuels.

Si le CES a estimé vain de se préoccuper des éventuelles conséquences négatives du développement escompté qui pourraient inciter d'aucuns à s'y opposer, c'est qu'en fait les dés sont jetés. En partant du scénario "750.000", c'est-à-dire d'une croissance annuelle de 4%, lors du "Rentendësch" qui a reconfiguré l'assurance vieillesse, une majorité des forces vives a clairement opté pour la voie de la croissance esquissée. Aussi le CES ne voit-il pas, à ce stade, l'utilité de porter ses réflexions sur un scénario alternatif qui serait celui d'un ralentissement de la croissance. Le CES pourra cependant se prononcer dans d'autres avis sur des scénarios alternatifs.

Par ailleurs, le CES se rend parfaitement compte qu'on ne peut pas limiter les réflexions sur l'avenir aux seuls aspects liés aux infrastructures. L'évolution vers l'Etat des 750.000 habitants sera accompagnée également de **mutations sociétales**, dont la mise en minorité, à terme, de la population luxembourgeoise de souche, qui, à défaut de changements en matière de droit électoral, exercera le pouvoir politique sur une majorité, n'est pas la moindre. Rien que la perspective portant sur 250.000 habitants de souche luxembourgeoise qui décideraient des destinées d'une population représentant le triple de ce nombre suffit, à elle seule, pour montrer l'envergure des problèmes engendrés par une telle évolution.

Vouloir toutefois rentrer dans cette partie du débat reviendrait à dépasser de loin le cadre du présent avis, déjà peu modeste dans ses ambitions. Ceci ne signifie toutefois pas que le CES se refuserait à l'avenir à un tel exercice, qui cadrerait parfaitement avec sa mission d'organe de réflexion et de concertation.

PARTIE A

INVENTAIRE ET PERSPECTIVES

**Chapitre I: LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET
LES PERSPECTIVES SECTORIELLES AUX
NIVEAUX ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Chapitre II: L'EVOLUTION SOCIALE

Chapitre III: L'EVOLUTION FINANCIERE

Chapitre I
LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LES
PERSPECTIVES SECTORIELLES AUX
NIVEAUX ECONOMIQUE ET SOCIAL

- 1 LA SITUATION CONJONCTURELLE**
- 2 LES PERSPECTIVES SECTORIELLES AUX NIVEAUX
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

1 LA SITUATION CONJONCTURELLE

11 Le contexte international: ralentissement synchronisé et environnement incertain, amplifiés par les événements du 11 septembre 2001

- Selon le Fonds monétaire international (FMI), le volume du commerce mondial de biens et services aurait augmenté de 1,0% en 2001, après une hausse de 12,4% en 2000². Les projections pour 2002 tablent sur une croissance du commerce mondial de 2,2%. L'économie mondiale a connu une croissance de 2,4% en 2001. Ce même taux est projeté également pour l'année 2002. Il s'agit du taux le plus faible depuis 1993 (2,3%).

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le taux de croissance du commerce international n'atteindrait plus que 0,3% en 2001 et 2,0% en 2002, après une hausse de 12,8% en 2000. La croissance du PIB des pays membres de l'OCDE devrait s'établir à 1% en 2001 et en 2002, après une progression de 3,7% en 2000 dans cette zone économique³.

Déjà avant les attentats du 11 septembre 2001, la situation économique a été caractérisée par un ralentissement synchronisé dont les facteurs responsables ont eu une dimension mondiale. Les trois grands pôles économiques mondiaux (Etats-Unis, Europe, Japon) ont subi au courant de l'année 2001 un coup de frein quasi simultané qui, compte tenu de la mondialisation des échanges, a provoqué une baisse globale de l'activité, et dans les pays développés et dans les pays émergents ou en développement.

La **synchronisation du ralentissement** s'explique notamment par le fait qu'au cours de la dernière décennie, la croissance de la demande interne américaine est devenue le moteur principal de l'économie mondiale. La dépendance des investissements et de la consommation des ménages américains a été mise en exergue par la hausse considérable du commerce international, ce qui a permis à l'Europe et au Japon de dissimuler la faiblesse de leur demande interne.

- Parti des Etats-Unis vers la moitié de l'année 2000, le ralentissement économique a peu à peu gagné l'Europe et les autres zones économiques. Les **facteurs à l'origine** de ce ralentissement sont notamment la hausse substantielle du prix des produits pétroliers, le relèvement des taux d'intérêt des banques centrales entre juin 1999 et juin 2000, ainsi que l'effondrement des investissements technologiques.

Le recul des bénéfices des entreprises et de leurs anticipations de profit ont accentué la réduction des dépenses d'équipement, surtout aux Etats-Unis, mais également ailleurs. Le fléchissement de la croissance de la demande mondiale a en outre provoqué dans de nombreux pays des ajustements de stocks et une diminution des nouvelles commandes et de la production. La confiance des consommateurs s'est dégradée dans bon nombre de pays, souvent dans un contexte de licenciements accélérés et de remontée du chômage.

² Source: Perspectives de l'économie mondiale, FMI, décembre 2001.

³ Source: Perspectives de l'OCDE, novembre 2001.

Le tableau 1 ci-dessous indique l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et les perspectives dans les grandes zones économiques du monde, selon le FMI et l'OCDE (entre parenthèses).

Tableau 1: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques (en %)

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Croissance du PIB | | | |
| Etats-Unis | 4.1 (4.1) | 1.0 (1.1) | 0.7 (0.7) |
| Japon | 2.2 (1.5) | -0.4 (-0.7) | -0.1 (-1.0) |
| Zone euro | 3.4 (3.5) | 1.5 (1.6) | 1.2 (1.4) |
| Union européenne | 3.4 (3.3) | 1.7 (1.7) | 1.3 (1.5) |
| Taux de chômage | | | |
| Etats-Unis | 4.0 (4.0) | 4.9 (4.8) | 6.0 (6.2) |
| Japon | 4.7 (4.7) | 5.0 (5.0) | 5.7 (5.5) |
| Zone euro | 8.9 (8.9) | 8.3 (8.5) | 8.6 (8.9) |
| Union européenne | 8.1 (8.1) | 7.6 (7.8) | 7.8 (8.1) |
| Inflation | | | |
| Etats-Unis | 3.4 (2.3) | 2.9 (2.1) | 1.6 (1.2) |
| Japon | -0.8 (-1.6) | -0.7 (-1.6) | -1.0 (-1.4) |
| Zone euro | 2.4 (1.3) | 2.7 (2.5) | 1.4 (2.1) |
| Union européenne | 2.3 (1.5) | 2.7 (2.5) | 1.6 (2.2) |

Sources : FMI, décembre 2001 ; OCDE, novembre 2001

Après le **choc du 11 septembre 2001**, l'impact immédiat le plus important pour l'économie mondiale dans son ensemble a été l'effondrement de la confiance, l'aggravation de l'incertitude et les effets négatifs sur la demande globale en découlant.

La dégradation de la confiance et l'effet de la chute des cours des actions sur les patrimoines ont amené les investisseurs et les consommateurs à différer leurs dépenses. Par ailleurs, la poursuite de la contraction du secteur des technologies d'information et de communication pèse sur les perspectives mondiales.

Selon les experts du FMI et de l'OCDE, le commerce mondial devrait se redresser durant le deuxième semestre de 2002, même si le profil de la reprise sera différent d'un pays à l'autre. Une reprise différée, mais forte par la suite, devrait intervenir aux Etats-Unis, alors que le Japon paraît devoir rester enlisé dans la récession et qu'une faible reprise pourrait se développer dans la zone euro.

Dans le contexte des prix pétroliers en baisse, l'inflation devrait continuer à s'atténuer. Par contre, le chômage est de nouveau en train d'augmenter.

12 L'économie européenne: absence de politiques structurelles favorables à une croissance endogène

- L'insuffisance des efforts structurels récents (cf. réformes fiscales, assainissements des finances publiques, introduction de l'euro, baisse des taux d'intérêt, etc....) dans la plupart des Etats membres, ainsi que l'absence de politiques structurelles coordonnées au niveau européen, rendent difficile une dynamique de croissance endogène en Europe, alors que le grand marché

intérieur, avec quelque 300 mio. de consommateurs, constitue a priori un potentiel important de croissance autonome. Ainsi, l'Europe ressent à nouveau le ralentissement américain.

Après plusieurs révisions à la baisse des indicateurs macroéconomiques et un sévère ajustement par rapport aux prévisions de printemps de la Commission européenne, les prévisions d'automne ont tablé sur une croissance annuelle moyenne du PIB de l'Union européenne des 15 (UE-15) et de la zone euro⁴ respectivement de 1,7% et de 1,6% en 2001. Les taux respectifs pour 2002 devraient s'élever à 1,4% et à 1,3%. Ainsi, l'Europe n'a pas pu échapper à la décélération qui a touché de manière synchronisée toutes les régions importantes du monde.

Suite au ralentissement économique en Europe, le **chômage est reparti à la hausse** au cours de l'année 2001 et devrait se rapprocher des 9% en 2002. L'objectif d'un retour général à l'équilibre des finances publiques dès 2004 paraît désormais hors d'atteinte.

Dans ce tableau sombre, un indicateur macroéconomique évolue favorablement. Il s'agit du **taux d'inflation**, qui devrait baisser de 2,6% à 1,8% entre 2001 et 2002 dans l'UE-15 et de 2,7% à 1,7% dans la zone euro, notamment sous l'effet d'une diminution des prix pétroliers. Cependant, l'inflation sous-jacente, qui subit notamment les effets retardés de la hausse des prix pétroliers, reste forte avec 2,8% (indice général hors énergie) en décembre 2001 contre 1,7% douze mois plus tôt.

Selon la Commission européenne, la reprise interviendrait en Europe au même moment qu'aux Etats-Unis, c'est-à-dire à partir du 2^e trimestre 2002. Le scénario de la Commission européenne se base sur l'hypothèse de faibles taux d'intérêt et d'un retour de la confiance des consommateurs et des entreprises. Les baisses d'impôt programmées, les investissements, la maîtrise des coûts de production et la reprise de la demande interne seraient d'autres facteurs favorisant une reprise économique en Europe. Toutefois ce scénario est entouré de certains risques et incertitudes, dont la réalisation pourrait hypothéquer une reprise rapide et durable (cf. niveau d'endettement privé aux Etats-Unis, déficit extérieur élevé aux Etats-Unis, etc....).

- En définitive, les espoirs d'un rétablissement de la situation conjoncturelle en Europe reposent à nouveau sur la demande externe et partant sur le comportement des ménages et des investisseurs américains. En effet, si leur confiance devait rester à un niveau bas pendant une période prolongée, l'économie de l'Union européenne, qui tarde à exploiter son potentiel de croissance endogène, risque de connaître des difficultés conjoncturelles plus graves.

Cependant, aux yeux du CES, il reste à voir dans quelle mesure **l'introduction réussie de l'euro fiduciaire** aura des répercussions sur la confiance des consommateurs européens et partant sur la demande adressée aux entreprises (effet psychologique). Dans ce contexte, il ne faut pas négliger l'impact sur la

⁴ Le FMI table sur une croissance du PIB dans la zone euro de 1,5% en 2001 et de 1,2% en 2002.

croissance européenne engendré par les actions de vidange des "bas de laine" des ménages européens.

- Par la suite, le CES voudrait passer en revue la situation actuelle et les perspectives économiques dans les pays voisins du Grand-Duché de Luxembourg, qui sont ses principaux partenaires commerciaux. En effet, quelque 65% de toutes les exportations luxembourgeoises sont destinées à ces pays, dont l'évolution économique est un indicateur précieux pour estimer l'évolution future de l'économie luxembourgeoise.

L'économie allemande, particulièrement responsable du ralentissement européen, ne devrait connaître que 0,7% de croissance en 2001, alors qu'en mai 2001, les prévisions s'établissaient encore à quelque 2%. La raison principale réside dans la perte de vitesse de la demande extérieure, alors que la demande interne est restée faible depuis des années. En 2002, le PIB ne devrait pas augmenter davantage, affichant toujours +0,7%, donc sensiblement moins que la croissance moyenne prévue en UE-15 (qui s'établit autour de 1,5%). L'inflation devrait décélérer de 2,5% en 2001 à 1,3% en 2002, tandis que le taux de chômage remonterait à 8,2% en 2002.

L'économie française, dont la consommation domestique a été jusqu'ici une des sources de croissance les plus dynamiques à l'intérieur de l'Europe, commence à s'affaiblir. En 2001, le taux de croissance du PIB a atteint 2,0%, contre +3,4% en 2000. La projection pour 2002 table sur une croissance de 1,5%. La France devrait continuer à enregistrer une inflation modérée, avec un taux de 1,8% en 2001 et de 1,1% en 2002. Par contre, le chômage reste élevé, avec un taux de 8,7% en 2001 et de 9,2% en 2002, ces taux se situant au-dessus de la moyenne projetée de l'Union européenne et de la zone euro.

L'économie belge, aussi largement orientée vers l'extérieur que celle du Grand-Duché, a connu un ralentissement prononcé, avec une baisse du taux de croissance de 4% en 2000 à 1,3% en 2001. En 2002, le PIB belge devrait enregistrer ce même taux, pour atteindre quasiment le taux moyen européen, avec 1,4%. L'inflation devrait tomber de 2,5% en 2001 à 1,7% en 2002, alors que le taux de chômage continuerait à osciller autour de 7%.

L'économie néerlandaise enregistre un ralentissement économique quasi aussi abrupt que la Belgique, avec un taux de croissance du PIB tombant de 3,5% en 2000 à 1,5% en 2001. En 2002, le PIB néerlandais devrait évoluer au même rythme. L'inflation s'est fortement accélérée en 2001 pour atteindre 4,9%. Ce taux devrait baisser à 2,5% en 2002. Le taux de chômage augmente sensiblement, en passant de 2,3% en 2001 à 3,2% en 2002.

13 L'économie luxembourgeoise: frein sensible de l'activité

- Dans un contexte de ralentissement conjoncturel globalisé, l'économie luxembourgeoise de petit espace et largement orientée vers les marchés d'exportation tourne logiquement à un régime inférieur par rapport aux années précédentes. Celles-ci ont par ailleurs été exceptionnelles quant à la performance de croissance du PIB (taux de croissance moyen 1995-2000: 6,4%; taux de croissance moyen 1985-1995: 6,0%).

En 2001, l'activité économique a fortement reculé en raison de la détérioration prononcée de l'activité sur les marchés d'exportation. Ce facteur a une incidence considérable sur la croissance économique du Luxembourg, car le rythme de croissance du PIB est très fortement lié à celui des exportations. Selon le Statec⁵,

" la division par deux de la croissance des exportations en 2001 par rapport aux années précédentes aura donc été la principale cause du ralentissement du PIB."

La **croissance du PIB en 2001 a été de 5,1%**, en léger recul par rapport à la tendance enregistrée ces dernières années. L'année 2001 a été caractérisée par un fort "*acquis de croissance*" au cours des premiers mois et par un ralentissement sensible par la suite.

La croissance devrait baisser davantage pour avoisiner **3% en volume en 2002**, à défaut d'impulsions notables de la part du commerce extérieur. Les consommations privée et publique devraient rester soutenues, alors que la formation brute de capital fixe devrait être en retrait. L'inflation devrait s'apaiser progressivement, mais la phase de ralentissement de l'emploi et de la montée du chômage devrait se poursuivre.

- La **demande externe** adressée à l'économie luxembourgeoise est déjà en baisse depuis le début de l'année 2001, ce qui se répercute évidemment sur les résultats du commerce extérieur luxembourgeois.

Quant à la balance commerciale, le CES note que le solde commercial s'est à nouveau détérioré en 2001 (déficit de 3.265,1 mio. EUR par rapport à 3.087,4 mio. EUR en 2000), sous l'effet d'un tassement des exportations luxembourgeoises de marchandises (qui augmentent de 8.517,7 mio. EUR en 2000 à 8.967,3 mio. EUR en 2001, c'est-à-dire de +5,3%, ce qui représente la plus faible croissance depuis 1996) et d'une progression de 5,4% des importations de marchandises (de 11.605,2 mio. EUR en 2000 à 12.232,4 mio. EUR en 2001).

Quant à la balance courante, l'excédent s'est nettement détérioré en 2001 par rapport à 2000 (sur base des trois premiers trimestres). Selon le Statec, le tassement du solde courant s'explique:

" tant par des facteurs structurels que par l'évolution conjoncturelle: une aggravation du solde commercial, une nouvelle augmentation de la rémunération revenant aux frontaliers et une réduction de l'excédent des échanges extérieurs de services."

A côté de l'évolution défavorable des échanges de biens, la balance des services a également enregistré un recul de l'excédent (-7,2% pour les 9 premiers mois de 2001). Les exportations de services n'ont progressé que de 3,6% (contre plus de 16,5% en moyenne au cours des trois dernières années), ce qui est principalement dû à l'évolution ralentie des prestations de services dans le domaine financier.

⁵ Source : Note de conjoncture 4/2001, Statec.

Le solde de la balance courante a diminué ainsi fortement (-41,9%) de 1.485 à 863 mio. EUR entre 2000 et 2001 (trois premiers trimestres). Selon le Statec, le dernier trimestre 2001 devrait être plutôt positif, de sorte que

" la situation devrait être moins défavorable pour l'année 2001 prise dans son ensemble."

- La création nette **d'emplois** a été forte jusqu'ici, à l'instar de l'évolution dynamique connue ces trois dernières années, même si les statistiques afférentes sont devenues moins favorables à partir de la 2^e moitié de l'année 2001. Cette tendance va probablement perdurer en 2002. En effet, l'évolution de l'économie réelle se répercute normalement avec un certain retard sur l'évolution du marché de l'emploi. Les branches où le ralentissement est le plus marqué sont les industries manufacturières, les transports et communications, et les banques. Après une croissance de l'emploi intérieur de 5,6% en 2001, le Statec ne table plus que sur un taux de 3,0% en 2002⁶.

Le CES constate avec satisfaction que l'emploi salarié féminin est en progression et se situe, au milieu de l'année 2001, à 37,06% de l'emploi total, ce qui devrait contribuer favorablement à une augmentation du taux d'emploi national. Globalement, l'emploi féminin augmente plus rapidement que l'emploi masculin, aussi bien chez les résidants que chez les frontaliers.

La croissance de l'emploi devrait ainsi marquer une décélération avec un certain décalage, la diminution de travailleurs frontaliers et d'immigrants n'impliquant toutefois qu'une augmentation modérée du chômage. Le **taux de chômage** devrait augmenter légèrement de 2,6% en 2001 à 2,8% en 2002.

Le Statec note que le seuil de créations d'emplois à partir duquel le chômage cesse de baisser ou se met à augmenter s'est progressivement élevé ces dernières années ; il y a eu probablement une hausse progressive du chômage "*naturel*" ou structurel.

- Après une accélération substantielle de **l'inflation** en 2000 (+3,2%) suite à la hausse des prix pétroliers, accentuée par la dépréciation de l'euro, le taux d'inflation annuel moyen a diminué en 2001 à 2,7%. Contrairement à l'évolution de l'indice national global, l'inflation sous-jacente⁷ a poursuivi sa hausse au cours de l'année 2001 pour atteindre 3,1% en glissement annuel en décembre 2001. Cette augmentation de l'inflation sous-jacente s'explique essentiellement par la hausse

⁶ En janvier 2002, l'emploi intérieur total a atteint le chiffre de 282.396 personnes, en progression de 4,5% par rapport à janvier 2001. En moyenne annuelle, l'emploi intérieur a augmenté de 5,6% entre 2000 et 2001. Le nombre de frontaliers, qui a dépassé la barre des 102.000 au mois de janvier 2002, est en hausse de 11,5% en variation annuelle.

⁷ L'inflation sous-jacente est obtenue en excluant de l'indice général les pommes de terre, le café, le thé, les infusions, le cacao et chocolat en poudre, le gaz de ville, le gaz naturel, le gaz liquéfié, les combustibles liquides et solides, le gas-oil, l'essence, les lubrifiants, les additifs ainsi que les fleurs.

des coûts salariaux⁸, les répercussions indirectes des hausses antérieures des cours du pétrole sur les biens et services, ainsi que par les incidences des récentes crises alimentaires.

Par la suite d'un ralentissement de la hausse des prix à l'importation et d'un allongement de l'intervalle entre les hausses de salaire résultant du mécanisme d'indexation automatique des salaires, l'inflation devrait baisser progressivement à environ 2% en 2002.

- En **conclusion**, le CES constate que le ralentissement généralisé des économies a été amplifié par les événements tragiques du 11 septembre 2001. La baisse du dynamisme économique, qui est partie des Etats-Unis vers le milieu de l'année 2000, s'est progressivement aggravée et s'est répandue sur les économies européennes.

Le Luxembourg a assez bien résisté à cette tendance générale pendant les premiers mois de l'année 2001. Toutefois, l'économie luxembourgeoise n'a pas été épargnée par le ralentissement conjoncturel qui s'est manifesté à partir du second semestre 2001. L'industrie, le génie civil, le tourisme et l'horeca ont été les secteurs les plus touchés dans un premier stade, alors que le secteur financier a également montré des signes de faiblesse.

Le CES rend attentif au fait que la réforme fiscale en faveur des personnes physiques et des collectivités, entrée en vigueur au 1er janvier 2002, a certainement eu un effet bénéfique sur la propension à investir, sur la confiance des entreprises et sur l'attractivité du site d'implantation luxembourgeois. En ce sens, cette réforme peut contribuer à mieux faire résister l'économie luxembourgeoise à la diminution passagère de la demande internationale.

Même si cette réforme fiscale n'a pas d'effet immédiat sur le PIB (dans la mesure où la plupart des biens de consommation et d'équipement sont importés, cf. effet d'éviction), l'allègement fiscal en faveur des ménages, réparti sur les années 2001 et 2002, augmente le pouvoir d'achat de ceux-ci et se répercute favorablement sur la consommation privée, ce qui se reflète d'ores et déjà dans les chiffres du commerce de détail luxembourgeois.

L'évolution de l'année 2002 dépendra en définitive du moment et de la vigueur de la reprise économique, qui devra, semble-t-il, à nouveau provenir des Etats-Unis. Au moment de la rédaction du présent avis, la conjoncture internationale n'a toujours pas redémarré, bien que les signes précurseurs d'une reprise ne font pas défaut.

⁸ Selon le Statec, "l'inflation salariale s'est accélérée tout au long de l'année 2001. L'indexation automatique sur l'inflation explique en large partie ce phénomène et en particulier le bond entre le 1^{er} trimestre (+5,2%) et le 2^e (+7,1%). Le coût salarial moyen par personne et par mois est ainsi passé d'une croissance de 4,6% en 2000 à 5,7% en glissement annuel au cours des 9 premiers mois de 2001. (...) Alors qu'entre 1997 et le début de 2000, l'indice du coût de la main-d'œuvre au Luxembourg était globalement en ligne avec l'évolution de ce même indicateur dans les pays voisins et la zone euro, il a nettement décroché à la hausse depuis le 3^e trimestre 2000. Il a continué de croître au Luxembourg à un rythme supérieur à celui de ses voisins et de la moyenne de la zone euro. "

- Le tableau 2 ci-dessous résume à titre indicatif l'évolution des principales grandeurs en relation avec l'économie luxembourgeoise.

Tableau 2: Chiffres-clés de l'économie luxembourgeoise

| | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002* |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Population au 1er janvier: | 423.700 | 429.200 | 435.700 | 441.300 | 447.000 |
| dont étrangers: | 147.700 | 152.900 | 159.400 | 164.700 | 170.400 |
| Emploi intérieur (moyenne annuelle): | 236.400 | 248.300 | 262.300 | 277.000 | 285.000 |
| dont frontaliers: | 70.800 | 78.400 | 87.400 | 97.400 | 104.000 |
| PIB au prix du marché (mia. EUR): | 16,97 | 18,45 | 20,56 | 21,81 | 23,10 |
| PIB par habitant (EUR): | 40.063,49 | 42.984,62 | 47.196,69 | 49.424,42 | 51.677,85 |
| Balance commerciale (mio. EUR): | -2.514 | -2.881 | -3.087 | -3.265 | -3.320 |
| Balance courante (mio. EUR): | 1.463 | 905 | 1.009 | 1.050 | 1.100 |
| Taux de chômage: | 3,2% | 2,9% | 2,6% | 2,6% | 2,8% |
| Taux d'inflation: | 1,0% | 1,0% | 3,2% | 2,7% | 2,0% |
| Capacité de financement des administrations publiques en % du PIB: | 3,2% | 3,8% | 5,8% | 5,0% | 2,1% |
| Dette publique en % du PIB: | 6,3% | 6,0% | 5,6% | 5,5% | 5,1% |

* prévisions du CES sur la base des données du Statec

- Les principaux **risques** pesant sur les prévisions tiennent à l'évolution de la situation économique des partenaires commerciaux du Luxembourg et des marchés financiers. Toute divergence par rapport à l'évolution prévue risque d'avoir de sérieuses conséquences pour la croissance compte tenu de l'ouverture de l'économie luxembourgeoise et de sa dépendance en découlant de la demande internationale.

Par ailleurs, malgré les efforts de diversification (cf. de l'industrie et des services marchands) entrepris avec succès au cours des dernières décennies, l'évolution économique du Grand-Duché reste fortement tributaire de celle du secteur des services financiers.

14 Les principaux résultats de l'enquête Eurochambres 2002

- L'enquête Eurochambres 2002⁹ fait état d'un **revirement assez abrupt** de la tendance enregistrée au cours des dernières années, lorsque l'environnement économique a été globalement propice pour les entreprises luxembourgeoises.

⁹ Afin d'évaluer l'évolution de l'activité économique au cours des 12 derniers mois et en vue d'apprécier les perspectives au cours des 12 mois prochains, l'association européenne des Chambres de commerce et d'industrie Eurochambres⁹ procède chaque année à une enquête régionale auprès des entreprises européennes. Il s'agit d'une enquête qualitative basée sur un questionnaire harmonisé envoyé aux entreprises européennes. La 9e édition de l'enquête Eurochambres comprend les réponses de 105.000 dirigeants d'entreprise émanant de 108 régions et de 24 pays européens, dont 10 pays candidats à l'Union européenne.

L'enquête¹⁰ a été effectuée par des enquêteurs assermentés du CEPS/Instead¹¹ au cours de la 2^e et 3^e semaine d'octobre 2001, donc un mois après les attentats du 11 septembre sur les Etats-Unis.

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2002 indiquent en effet un ralentissement sensible de l'activité en 2001 par rapport à 2000. Il y a lieu de rappeler que l'année 2000 a été exceptionnelle d'un point de vue économique.

Le ralentissement économique actuel, qui a commencé déjà vers la moitié de l'année 2000 à la suite de l'essoufflement de la demande extérieure et qui a été prédit par les entreprises dans la dernière enquête Eurochambres, s'est progressivement étendu sur la plupart des secteurs économiques domestiques. Les contrecoups économiques des attentats du 11 septembre 2001 ont accentué le recul de l'activité dans le monde, ce qui a naturellement aussi un impact sur l'économie luxembourgeoise, largement orientée vers l'extérieur et fort dépendante et vulnérable de ce fait.

- Par rapport aux dernières enquêtes, les **entrepreneurs luxembourgeois sont devenus plus pessimistes** quant à l'évolution des 12 mois prochains. Leurs réponses s'inscrivent dans le contexte du moment, marqué par la dégradation de la confiance et l'incertitude quant au moment et à la vigueur de la reprise économique. Le climat des affaires défavorable pourrait se prolonger tout au long de l'année 2002 au vu des réponses des entreprises concernant les perspectives d'avenir. Pour l'année 2002, celles-ci semblent particulièrement maussades pour les indicateurs concernant les intentions de recrutement, les plans d'investissement et le climat des affaires.

Un **signe d'espoir** ressort des réponses concernant les prévisions pour 2002 du chiffre d'affaires total, des ventes nationales et des exportations. En effet, pour ces indicateurs, les perspectives 2002 sont plus favorables que les résultats 2001 (en comparaison avec l'année 2000).

Le CES note que la contradiction apparente entre les réponses défavorables concernant le climat des affaires pour 2002 et les réponses plutôt optimistes en matière de l'évolution attendue en 2002 du chiffre d'affaires peut s'expliquer par le fait que, dans une phase de ralentissement conjoncturel, les réponses tendent globalement vers une sur-estimation des anticipations (trop d'optimisme par rapport à la réalité).

- D'un côté, les résultats de l'enquête 2002 confirment que les perspectives pour l'année prochaine (c'est-à-dire pour 2002) se sont détériorées par rapport à l'enquête précédente; toutes les balances concernant les prévisions ont diminué par rapport à l'enquête précédente. Les balances concernant les perspectives

¹⁰ Au Grand-Duché de Luxembourg, cette enquête conjoncturelle européenne est réalisée chaque année auprès des entreprises résidentes par la Chambre de Commerce. Ainsi, les entreprises luxembourgeoises sont invitées à donner leur appréciation personnelle sur le climat économique actuel et sur l'évolution prévisible de leurs affaires. Le questionnaire de l'enquête prend en compte plusieurs aspects de la vie économique des entreprises, et ceci sur deux périodes de référence: l'année 2001 pour les résultats comparés à ceux de l'année 2000 et l'année 2002 pour les perspectives générales. Les indicateurs analysés sont le chiffre d'affaires (total, national et à l'exportation), l'emploi, les investissements et le climat des affaires.

¹¹ Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques.

2002 sur l'emploi, l'investissement et le climat des affaires sont toutes inférieures à celles des résultats 2001, ce qui signifie que pour ces indicateurs, les hommes d'affaires sont plus pessimistes face à l'avenir que l'année précédente.

D'un autre côté, les indicateurs sur le chiffre d'affaires total, les ventes nationales et les exportations montrent des balances plus élevées pour les perspectives 2002 que pour les résultats 2001. Mise à part la contradiction apparente de ces résultats avec ceux concernant le climat des affaires, commentée ci-dessus, ces réponses peuvent s'expliquer par exemple par la réforme fiscale (augmentant la propension à investir des entrepreneurs et leur confiance), par le niveau élevé de l'investissement public, par le niveau faible des taux d'intérêt, par l'effet psychologique lié à l'introduction de l'euro et par l'espoir des chefs d'entreprise quant à une reprise rapide de la demande sur les marchés d'exportation.

Les **entreprises manufacturières semblent plus pessimistes** pour 2002 que les entreprises de service. Dans l'enquête 2001, cette même tendance a déjà été enregistrée et s'expliquait par la hausse des coûts de production résultant des prix énergétiques, par les pressions inflationnistes qui s'ensuivirent et l'affaiblissement des activités sur certains marchés d'exportation. Ce dernier facteur s'est amplifié davantage par la suite.

- Sur le graphique 1 ci-après est illustrée la comparaison entre les résultats et les perspectives économiques concernant le chiffre d'affaires total. Il montre que dans une situation d'accélération de la conjoncture, les réponses tendent globalement vers une sous-estimation des anticipations (trop de pessimisme par rapport à la réalité), alors que c'est l'inverse dans une situation de ralentissement conjoncturel (trop d'optimisme par rapport à la réalité), ce qui confirme les prévisions actuelles tablant sur un recul significatif de la croissance économique en 2001 et 2002 par rapport au taux de croissance tendanciel enregistré ces dernières années.

Depuis 1997, les créations réelles de **nouveaux emplois** sont plus nombreuses que les créations anticipées un an plus tôt. Cette tendance est encore vérifiée de justesse dans l'enquête Eurochambres 2002. Toutefois, l'enquête 2002 fait apparaître un revirement de la tendance générale favorable enregistrée pour l'emploi au cours des dernières années.

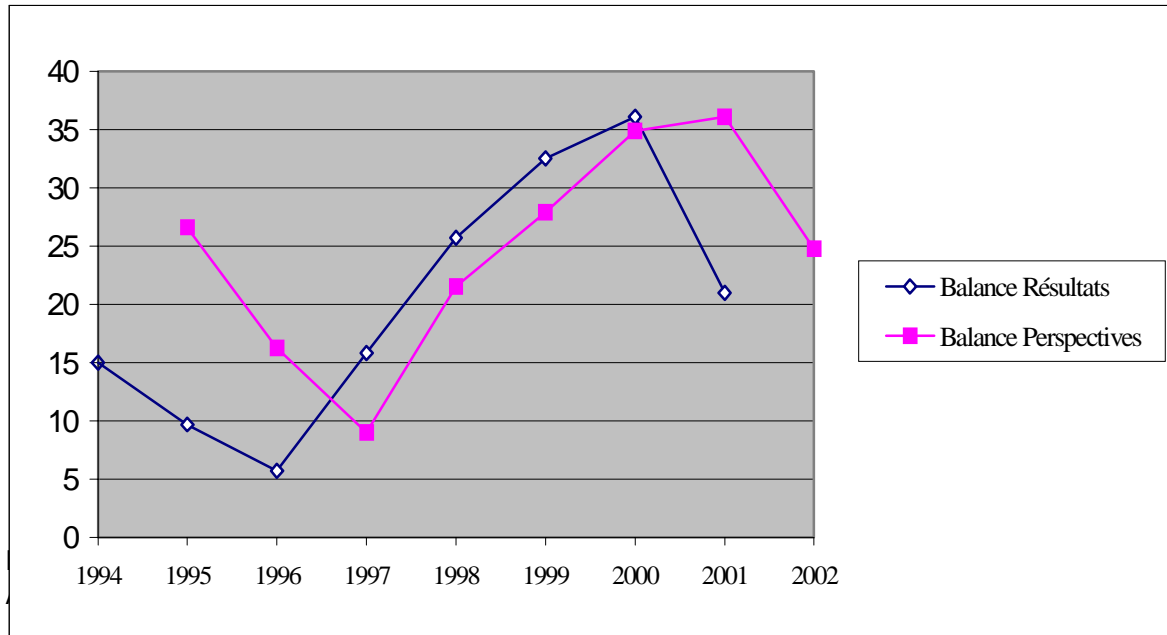
L'indicateur de l'investissement a connu un retournement de la tendance positive enregistrée au cours de l'enquête précédente. La tendance à la baisse s'est amplifiée dans l'enquête 2002.

Il est à relever que l'investissement est un indicateur hautement volatile dans une petite économie comme celle du Luxembourg. Tout comme l'emploi, l'investissement est par ailleurs un indicateur fort sensible à l'aversion au risque des opérateurs économiques, qui dépend de l'évolution économique anticipée et de la confiance des entrepreneurs. L'incertitude qui règne actuellement est clairement un facteur qui jette un froid sur les plans de recrutement et d'investissement des entreprises.

En ce qui concerne le **climat des affaires**, la perte d'optimisme, qui a été constatée dans l'enquête précédente, se trouve amplifiée dans l'enquête 2002.

Ceci se traduit par l'incertitude et la dégradation de la confiance en découlant des chefs d'entreprise.

Graphique 1: Evolution des balances "résultats" et "perspectives" du chiffre d'affaires des entreprises



2 LES PERSPECTIVES SECTORIELLES AUX NIVEAUX ECONOMIQUE ET SOCIAL

21 Le secteur primaire

211 Les aspects économiques

2111 L'agriculture

L'année 2001 en agriculture était principalement marquée par la crise de l'ESB, à laquelle se sont ajoutés les problèmes liés à l'apparition de la fièvre aphteuse. Il s'en est suivi un effondrement des marchés de la viande bovine avec des chutes drastiques des prix aux producteurs et des coûts de production supplémentaires très considérables. Les mesures de soutien du marché mises en œuvre au niveau communautaire n'ont que très partiellement pu remédier à cette situation. Le Gouvernement national avait marqué son accord pour indemniser les pertes subies par les exploitations agricoles suite à la crise de l'ESB; de l'avis de la profession agricole, ces pertes n'ont cependant été reprises que partiellement dans le dossier soumis aux instances communautaires. A ce jour, aucune indemnisation n'a encore été versée aux exploitations.

Selon les données publiées par Eurostat, l'agriculture luxembourgeoise enregistre en 2001 une nouvelle fois une baisse du revenu qui est de l'ordre de 2,4%. Par rapport à 1995, le revenu agricole se situe à l'indice 93,9, ce qui équivaut, selon les données du réseau comptable, à un revenu agricole par UTH¹² (unité travail homme) de +/- 21.000 EUR par an. Selon les données de la sécurité sociale, deux tiers des assurés agricoles disposent d'un revenu cotisable se situant dans une fourchette allant de la moitié du à une fois le salaire social minimum.

Du fait de son orientation, l'agriculture luxembourgeoise ressent fortement les effets négatifs des décisions de l'Agenda 2000, les réductions de prix retenues et actuellement mises en application pour le secteur des céréales et celui de la viande bovine n'étant que partiellement compensées par des paiements directs. Ces deux secteurs constituent, ensemble avec le secteur laitier, les principaux secteurs de production de notre agriculture. Le secteur de la viande a, par ailleurs, comme mentionné, subi en 2001 pleinement les conséquences de la crise de l'ESB, alors que le secteur laitier a été marqué par une stagnation des prix. En outre, suite aux conditions météorologiques peu favorables, les quantités récoltées en 2001 tant en céréales qu'en raisin se situaient bien en dessous de la moyenne.

En début de l'année 2002, l'agriculture a été frappée par une nouvelle crise, celle de la peste porcine. Les pertes économiques considérables dues à cette épizootie et surtout aux restrictions imposées dans ce cadre aux exploitations agricoles, notamment les interdictions de transport des bovins et des porcs, sont en cours d'évaluation. Une indemnisation adéquate couvrant le manque à gagner ainsi que l'ensemble des pertes directes et indirectes induites par la peste porcine devrait être autorisée par les instances communautaires. Par ailleurs, il est indispensable

¹² Le revenu agricole correspond à peu près au salaire brut d'un salarié basé sur 2.300 heures de travail par an.

de combattre la cause de la peste porcine, à savoir la présence massive de sangliers, dont bon nombre sont infectés par la peste porcine. Ce n'est que sous ces conditions que le maintien de la production porcine aura de réelles perspectives.

La situation financière de bon nombre d'exploitations agricoles reste en conséquence très précaire. Il est d'autant plus regrettable que l'allocation des paiements compensatoires, partie intégrante des prix aux producteurs selon la logique de la politique agricole commune, accuse des retards inacceptables.

De même, le retard pris en matière de transposition du plan national de développement rural par la nouvelle loi agricole a lui aussi généré des effets négatifs pour le secteur agricole, aucune mesure de soutien structurel n'ayant pu être appliquée au cours des deux dernières années.

Face à cette évolution, le CES, tout comme le Gouvernement, souligne la nécessité de maintenir l'agriculture comme secteur économique productif et compétitif, capable de remplir le rôle indispensable qu'il a à jouer à maints égards. Dès lors, il s'impose de mettre en œuvre un ensemble de mesures allant dans le sens d'un renforcement des entreprises du secteur agricole, notamment par le biais d'une réduction des coûts de production, d'une politique adéquate en matière de limitation de la production, afin de faciliter l'accès aux quotas de production, d'une promotion renforcée de productions alternatives ou complémentaires, d'un meilleur soutien des initiatives prises dans le domaine de la diversification ainsi que, de façon générale, des services de conseils ou encore par le biais d'un soutien adéquat dans le domaine de la promotion des produits sur le marché. En ce qui concerne le cadre légal et réglementaire général, dont notamment le plan de développement rural, il y aurait lieu de mettre à profit toute la marge de manœuvre laissée dans la réglementation communautaire en vue d'introduire une plus grande flexibilité, laissant la place à l'innovation, afin d'offrir aux exploitations agricoles de nouvelles possibilités de développement.

Dans le même sens, en matière de protection de la nature, l'agriculture est prête à une gestion raisonnée de l'espace, mais revendique le respect de son outil de travail qu'est la terre et la conservation de celui-ci.

Au niveau international, face aux défis de l'élargissement de l'Union européenne et des négociations dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce, l'agriculture souligne une fois de plus la nécessité impérieuse de sauvegarder l'acquis communautaire et de prendre en compte les considérations non-commerciales. Elle regrette que d'aucuns tendent toujours à faire passer les intérêts purement économiques en toute première place.

De l'avis de l'agriculture, tant en ce qui concerne les biotechnologies que d'autres développements dans ce sens, le principe de précaution doit rester de vigueur. Ceci vaut certainement aussi pour les nouveaux développements, notamment ceux rassemblés sous le concept des alicaments. La modification d'aliments à des fins médicales et diététiques peut certes produire des effets positifs, comme l'expérience le prouve d'ailleurs déjà. Toutefois, en ces domaines, une transparence absolue, dans le sens des recommandations récentes du Parlement européen, est indispensable.

La crise de l'ESB avait plus que jamais lancé un large débat sur la qualité des denrées alimentaires et soulevé plus fondamentalement une question de choix de société, qui garde toute sa validité. La question reste cependant dans quelle mesure une prise de conscience collective de la valeur réelle d'une production agricole de qualité et de la nécessité d'en assurer une juste rémunération a effectivement eu lieu.

Pour l'agriculture, des produits de haute qualité tout comme la transparence sur les méthodes de production ainsi que la traçabilité restent prioritaires. Les efforts entrepris dans ce sens, notamment le récent projet " *Gläserne Landwirtschaft* " doivent trouver l'appui politique adéquat.

2112 La viticulture

Le secteur viticole subit une régression constante des exploitations, qui au cours des douze derniers mois sont passées de 581 à 536 unités établies sur le territoire de vingt-huit localités. La surface cultivée de près de 1.343 ha de vignes restant stable, il ressort que les viticulteurs actifs tendent à agrandir leurs parcelles dans un souci de rentabilisation. Le remembrement des terrains favorise cette restructuration en permettant une réduction des frais de main-d'œuvre. Pourtant la succession est mal assurée et ce même dans des entreprises disposant d'une surface de 5 ha au moins, généralement considérée comme seuil de rentabilité.

La récolte 2001 a souffert des intempéries au début des vendanges. Son volume de 134.826 hl est légèrement supérieur (+ 2.895 hl) à celui de l'année antérieure, mais largement en dessous de la moyenne décennale équivalente à 157.822 hl.

Depuis des années, les statistiques viticoles sont renseignées avec la mention que les chiffres publiés sont provisoires ou estimatifs. En plus de leur caractère aléatoire, ils ne permettent pas de scinder avec exactitude les vins d'origine luxembourgeoise des produits étrangers. Une comparaison avec les données recueillies par l'Institut viti-vinicole permet toutefois de dire que l'exportation de " *Crémant de Luxembourg* " progresse timidement, alors que celle des vins de qualité suit une tendance à la baisse. Quant à la vente de vins indigènes à l'intérieur du pays - qui au cours de la précédente campagne était remontée de 18,1 à 20 litres par habitant - les récentes estimations notent à nouveau une baisse de consommation au niveau de 19 litres.

Si tous les acteurs du secteur viticole reconnaissent qu'il faudrait opérer dans le domaine de la communication avec plus de professionnalisme, afin d'améliorer l'image de marque de l'appellation Moselle luxembourgeoise, les idées s'opposent quant aux moyens à mettre en oeuvre. Il est particulièrement regrettable que la création d'une association interprofessionnelle, regroupant les trois opérateurs (Domaines de Vinsmoselle, Organisation professionnelle des vignerons indépendants, Fédération luxembourgeoise des industries et du négoce des vins) et recommandée par l'étude de marché commanditée en 1997 par l'Etat, vient d'échouer. A défaut d'une conception innovatrice et globale de marketing, notre position sur le marché des vins risque de s'effriter encore davantage avec l'adhésion de nouveaux pays producteurs de vins à l'Union européenne.

Les vigneron, en se pliant aux recommandations d'une limitation du rendement à l'hectare - condition essentielle pour un vin de qualité - espéraient récolter les fruits de leur discipline par la perception d'un meilleur prix-producteur, ce qui n'est pas le cas. Le tarif du prix de raisin fixé annuellement par une convention entre les vigneron et le groupement du négoce montre que depuis des années ce prix reste à un bas niveau alors que les coûts de production augmentent sans cesse.

Tableau 3: Evolution du prix du raisin EUR/kg suivant la moyenne en teneur de sucre des divers cépages de 1991 à 2001

unité: EUR

| RECOLTES | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Elbling | 0,74 | 0,55 | 0,58 | 0,55 | 0,55 | 0,58 | 0,71 | 0,68 | 0,68 | 0,68 | 0,69 |
| Rivaner | 0,78 | 0,56 | 0,59 | 0,55 | 0,55 | 0,58 | 0,76 | 0,74 | 0,74 | 0,74 | 0,76 |
| Auxerrois | 1,04 | 0,89 | 0,89 | 0,89 | 0,89 | 0,95 | 1,02 | 0,99 | 0,99 | 0,99 | 0,99 |
| Pinot blanc | 1,07 | 0,92 | 0,92 | 0,89 | 0,89 | 0,95 | 1,04 | 1,04 | 0,99 | 0,99 | 0,99 |
| Chardonnay | | | | | | 0,95 | 1,04 | 1,04 | 1,04 | 1,04 | 1,04 |
| Pinot gris | 1,43 | 1,31 | 1,31 | 1,19 | 1,14 | 1,21 | 1,29 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,25 |
| Pinot noir | | 1,31 | 1,31 | 1,19 | 1,19 | 1,26 | 1,29 | 1,26 | 1,41 | 1,41 | 1,41 |
| Riesling | 1,47 | 1,31 | 1,31 | 1,24 | 1,19 | 1,21 | 1,21 | 1,19 | 1,19 | 1,19 | 1,25 |
| Gewürz- | 1,81 | 1,36 | 1,36 | 1,29 | 1,29 | 1,31 | 1,49 | 1,26 | 1,26 | 1,26 | 1,26 |
| Divers | 1,07 | | | | | 0,58 | 0,71 | 0,74 | 0,74 | 0,74 | 0,74 |

Source: Institut viti-vinicole

Il ressort d'un relevé des Domaines de Vinsmoselle, soumis au Ministre de l'Economie dans le cadre de la procédure de libéralisation des prix de vente de certains vins indigènes (vins de table - Elbling et Rivaner), que le total de leur coût de production par hectare est passé de 16.385,14 EUR en 1991 à 17.891,64 EUR en l'an 2000, soit une augmentation de 9,19% l'hectare. Le coût d'un litre de vin, frais de vinification et de commercialisation compris, totalise 2,95 EUR.

Le relèvement du taux d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée des produits phytosanitaires de 3% à 15% est fortement appréhendé par le secteur viticole, qui s'efforce par tous les moyens d'éviter une explosion des frais de production et ne comprend pas cette décision. Cette hausse inopportune amènera une charge supplémentaire de près de 100 EUR l'hectare. Elle pénalisera les acteurs en amont de la filière viticole et particulièrement la Fédération de seize associations de lutte anti-parasitaire par hélicoptère, dénommée Protvigne. Cette coopérative, qui depuis plus de trente ans oeuvre dans l'intérêt des viticulteurs, redoute une perte considérable de sa compétitivité. Ce relèvement de la TVA ne conduira de fait qu'à dévier le commerce des produits phytosanitaires vers les pays appliquant une tarification moins élevée comme la France, qui ne taxe les produits phytosanitaires qu'au taux de 5,5%.

La Commission européenne examinant une révision de la directive sur les accises des boissons alcooliques, le secteur viticole s'inquiète d'un éventuel relèvement des accises sur le vin pour remplacer le taux zéro par un minimum de 0,10 EUR le litre.

Le vignoble luxembourgeois ne pourra évoluer harmonieusement que si toutes les conditions d'exploitation et de rentabilité sont suffisamment garanties et que ses acteurs trouvent enfin la force d'organiser ensemble leur avenir.

212 Les aspects sociaux

- Au 31 mars 2001, sur un total de 1.236 salariés travaillant dans le secteur "*agriculture, chasse et sylviculture*", la part des femmes dans l'emploi salarié représentait 18,9%. Les données de l'emploi suivant le statut font état de 82,9% d'ouvriers, de 17% d'employés et de 0,1% de fonctionnaires occupés dans ce secteur. 34,4% des salariés y sont rémunérés au salaire social minimum.
- Les syndicats constatent que les conditions de travail dans ce secteur sont difficiles et les conditions de rémunération sont faibles. Le climat social s'en ressent et à la longue la compétitivité de ces secteurs risque d'en pâtir.

22 Le secteur secondaire

221 L'industrie manufacturière

2211 Les aspects économiques

22111 L'évolution générale

L'évolution conjoncturelle dans l'industrie a été marquée par le ralentissement de l'économie sur le plan international, en général et par la chute de l'activité dans certains secteurs, en particulier.

Toutefois, les indicateurs sur l'évolution de l'activité industrielle en 2001 restent positifs.

Ainsi, la production industrielle a progressé de 3,3% pour l'ensemble de l'industrie et de 3,7% pour l'industrie hors sidérurgie, surtout sous l'impulsion des secteurs fabriquant des biens de consommation et des biens d'équipement.

L'indicateur sur les commandes nouvelles s'est fortement détérioré en fin d'année. Ainsi, le troisième trimestre 2001 accuse un recul de 5,6% dans une comparaison intra annuelle. Le dernier taux de variation disponible concerne le mois de novembre 2001, où les commandes nouvelles ont chuté de 14,6% par rapport au même mois de l'année précédente. Le ralentissement de l'activité que l'on peut en déduire touche surtout les productions de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

En moyenne, les prix à la production de produits industriels ont augmenté de 1,1% et le chiffre d'affaires de 3,4%.

Une analyse plus détaillée montre une forte diversité dans les performances des différents secteurs d'activité.

Des progressions de la production au-delà de la moyenne ont pu être réalisées dans les secteurs chimie, papier-carton, matériel de transport et équipements

électriques. Plusieurs des secteurs en question ont cependant souffert de reculs sensibles des prix de vente surtout sur les marchés étrangers.

Parmi les secteurs qui accusent des évolutions particulièrement négatives figurent la transformation et le travail des métaux et plus spécialement les productions liées à l'électronique, ainsi que le secteur agro-alimentaire. Plusieurs entreprises ont dû recourir à l'instrument du chômage partiel pour surmonter des périodes de baisses de commandes.

Quant aux coûts, les hausses des factures énergétique et des matières premières, notamment synthétiques, pesant sur les industries depuis fin 1999, ont été suivies d'une progression rapide des salaires (+4,4%).

Les résultats d'exploitation pour 2001 devraient se situer largement au-dessous de ceux affichés lors de l'exercice précédent.

De nombreuses entreprises n'ont pas tardé à déployer des efforts supplémentaires d'augmentation de la productivité. Certaines n'ont pas échappé à une restructuration plus profonde de leurs activités, accompagnée de réductions des effectifs.

Par ailleurs, des surcapacités de production, couplées à des déséquilibres frappants des coûts de production entre différentes parties du globe, continueront à peser sur plusieurs entreprises importantes qui, très souvent, n'ont pas d'autres choix que de délocaliser une partie de leur production.

Des investissements d'extension ou de diversification, réalisés par d'autres entreprises endogènes, produiront l'effet contraire.

Les récentes enquêtes de conjoncture laissent conclure à un niveau d'activité faible durant les premiers mois de l'année en cours. Une reprise est attendue pour le deuxième semestre si les conditions de taux d'intérêts et de prix énergétiques bas se confirment et lorsque les mesures de relance économique engagées par plusieurs pays produiront leurs effets. Parmi ces mesures compte la réforme fiscale au Luxembourg.

22112 L'industrie sidérurgique

- Sur le plan mondial, la production d'acier a affiché l'année passée une baisse de l'ordre de 1%. Surtout les marchés des Etats-Unis et du Japon ont accusé le coup, de pair avec l'évolution générale des économies.

La sidérurgie américaine a dû faire face à de graves problèmes persistants, un grand nombre d'usines ayant demandé l'application du "*chapter 11*" de la loi américaine sur les faillites. Les mesures protectionnistes, telles que les plaintes antidumping et les démarches initiées dans le contexte de la section 201, conjuguées à la faiblesse du marché américain, ont contribué à perturber les autres marchés sidérurgiques, dont notamment le marché européen. Il faut souligner que la situation d'importateur net d'acier que l'UE-15 connaît depuis 1998, s'est confirmée et qu'elle a tendance à persister.

- En Europe, le marché des produits plats aura été le plus touché, alors que celui des produits longs a connu une certaine stabilité.
- La production de produits longs par les sociétés ProfilArbed et Ares au Luxembourg a même été en croissance, la production d'acier brut ayant été la plus élevée depuis 1994 et ayant dépassé la moyenne des cinq dernières années de 7 %.

Tableau 4: Production d'acier brut au Luxembourg

| Année | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Production (1.000 t) | 3.073 | 2.614 | 2.501 | 2.580 | 2.477 | 2.592 | 2.571 | 2.725 |

Source: Arbed

En vue de consolider les activités sidérurgiques au Luxembourg, un plan d'investissement ambitieux dépassant 200 mio. EUR sera mis en œuvre dont la pièce maîtresse est constituée par la construction d'un nouveau train de laminage pour poutrelles moyennes à Belval, d'une capacité de 800.000 tonnes par an, entraînant la création de 300 emplois bruts et dont la mise en service est prévue dans deux ans.

La lutte contre les accidents de travail engagée depuis plusieurs années dans le cadre du programme Esprit 2000, a déjà connu un succès important avec une diminution substantielle du nombre et de la gravité des accidents.

Au niveau des efforts de recherche et développement et des démarches en faveur de l'environnement, il a été décidé que le procédé Primus, développé et exploité dans une installation pilote à Esch-Belval, sera exploité industriellement dans de nouvelles installations à construire cette année sur le site de Differdange, permettant ainsi à l'industrie sidérurgique d'améliorer son bilan écologique et ouvrant des perspectives commerciales intéressantes à Paul Wurth qui a développé ce procédé.

Sur le plan des friches industrielles, les projets issus du concours international de conception d'ensemble pour le site d'Esch-Belval sur base du "*Masterplan*" lancé par "*AGORA*" ont montré avec quelles conceptions urbanistiques et architecturales un nouveau pôle de développement pourra être créé pour la région du sud du Luxembourg.

Signalons qu'en date du 8 février 2002, c'est le projet de l'architecte Jo Coenen, qui a été retenu et qui permettra de lancer dès maintenant la reconversion du site d'Esch-Belval.

- Pour l'année 2001, l'événement le plus important pour le secteur aura été la création de la société Arcelor, regroupant à partir de février 2002 les activités d'Aceralia, Arbed et Usinor.

Arcelor, le premier groupe sidérurgique mondial, fort de plus de 100.000 personnes à travers le monde et affichant une production annuelle de l'ordre de 45 mio. de tonnes d'acier brut représentant un chiffre d'affaires avoisinant les 30 mia.

d'euros, a choisi le Luxembourg pour y établir son siège social, ainsi que son centre de décision.

En combinant leurs opérations et leurs compétences, en optimisant leur fonctionnement et en dégagant des synergies significatives au sein d'Arcelor, les trois sociétés Arbed, Aceralia et Usinor déclarent compter être en mesure de mieux servir et accompagner leurs clients en leur offrant des solutions mieux adaptées et de créer de la valeur pour les actionnaires. Mais ce rapprochement devrait aussi donner l'impulsion nécessaire à la consolidation et à l'amélioration des performances d'une industrie dont nombre de marchés sont devenus mondiaux.

- Les sidérurgistes européens déplorent la décision des autorités américaines d'imposer des droits de douane (30%) sur l'acier. Avec un volume de quelque 1,2 mio. de tonnes, le groupe Arcelor n'exporte qu'entre 2 et 3% de sa production totale vers les Etats-Unis.

Arcelor subira cependant les conséquences indirectes de cette décision. Ainsi, les producteurs des pays non-UE (Pays de l'Est, Asie Sud-Est) vont essayer d'écouler leurs produits sidérurgiques à très bas prix sur le marché européen.

La Commission européenne a réagi en imposant, à son tour, des droits de douane sur certains produits laminés en acier, si les importations dépassent sensiblement les niveaux du passé récent.

2212 Les aspects sociaux

- Au niveau de l'industrie manufacturière, en général, au 31 mars 2001, sur un total de 35.905 salariés, la part des femmes dans l'emploi y représentait 17,7%. Les données de l'emploi suivant le statut font état de 67,8% d'ouvriers, de 32,1% d'employés et 0,1% de fonctionnaires occupés dans les industries extractives manufacturières et de l'électricité, gaz et eau.

Dans le secteur de l'industrie, de l'énergie et de l'eau, 12,7% des salariés sont rémunérés au salaire social minimum.

- Au niveau de la sidérurgie, les faits sociaux saillants sont:
 - en matière de politique tarifaire en 2001, les conventions collectives du personnel ouvrier et du personnel employé ont pu être renouvelées et ce jusqu'au 31 décembre 2003. Les principaux faits de ces accords prévoient:

pour le personnel employé: la mise en place d'une nouvelle structure barémique des traitements pour l'ensemble des employés;
la mise en place d'un régime complémentaire de pension.

pour le personnel ouvrier: la mise en place d'ici fin 2002 d'un nouveau système de rémunération pour l'ensemble du personnel ouvrier, basé sur le principe d'une dynamique permettant de réelles perspectives de

carrière pour l'ouvrier conçues sur base des principes, tels que la prise en compte des compétences de l'ouvrier, l'ancienneté de l'ouvrier dans l'entreprise, ainsi que la prise en compte des conditions liées aux spécificité du lieu de travail. La formation professionnelle continue deviendra partie intégrante du nouveau système des salaires et correspondra aux exigences du salarié et de l'entreprise en cette matière;

- signalons également que les dispositions de la préretraite-ajustement facultative ont été étendues aux classes d'âge 1945 à 1947, ceci en vue du rééquilibrage de la pyramide des âges des effectifs de la sidérurgie, de même que le modèle *cdr* (cellule de reclassement) a été prorogé pour les années 2002 à 2004. Les efforts d'embauche se verront maintenus, quelques 185 embauches ayant été effectuées en 2001;
- dans le contexte de la création du groupe Arcelor, les discussions au sein de la tripartite "*sidérurgie*" ont abouti au maintien de la cogestion au niveau des sociétés Arbed, ProfilArbed, Ares et Laminoir de Dudelange. Le dialogue tripartite sera maintenu, les syndicats de la sidérurgie, à savoir l'OGB-L et le LCGB, mettant l'accent sur l'identification de la continuité du rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire responsable au sein des différentes structures liées aux pratiques du modèle du dialogue social de la sidérurgie luxembourgeoise, tel qu'il a été en vigueur durant l'ère Arbed. En cas de besoin, le dialogue tripartite pourra être étendu aux entreprises luxembourgeoises d'Arcelor se situant en dehors du périmètre sidérurgique. Les sociétés Arbed, Aceralia et Usinor ont également pris l'initiative de permettre, sur une base volontaire, à trois représentants du personnel originaires d'Espagne, de France et du Luxembourg de siéger au Conseil d'administration de la société Arcelor. Par ailleurs, et en vue de favoriser le dialogue social au sein du nouveau groupe, un comité d'entreprise européen sera mis en place à Luxembourg.

2213 L'encadrement politique spécifique

- L'ouverture progressive des marchés de l'électricité et du gaz commence à couvrir une grande partie des entreprises intensives en énergie, ce qui leur offre à priori les mêmes opportunités que celles dont disposent la plupart de leurs concurrents européens depuis un certain temps déjà.

Au sommet de Barcelone, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de libéraliser d'ici 2004 les marchés du gaz et de l'électricité pour tous les consommateurs autres que les ménages. Le CES voudrait, dès à présent, encourager les différents acteurs politiques et économiques concernés à préparer le cadre nécessaire pour pouvoir garantir le moment venu une transposition correcte de cette décision à l'avantage des consommateurs.

Dans ce contexte, le CES ne voudrait pas manquer de rappeler sa position exprimée dans l'avis annuel 2001 en rapport avec le financement des énergies nouvelles et renouvelables, invitant le Gouvernement à opter pour la solidarité nationale plutôt que de répercuter ces coûts sur les consommateurs finals

d'électricité. Le CES constate que les dépenses de ce fonds pour la protection de l'environnement augmentent rapidement, ce qui alourdira la facture électrique au Luxembourg. Une participation complète des grands consommateurs industriels aux frais du fonds leur poserait de sérieux problèmes de compétitivité dans une Europe, où la plupart des concurrents restent largement exclus de tels régimes. L'écart entre les prix énergétiques dans l'UE par rapport à ceux des Etats-Unis serait creusé davantage. Le CES réitère sa demande d'opter pour une intervention directe du budget de l'Etat dans le financement des énergies nouvelles et renouvelables.

L'industrie luxembourgeoise considère que l'accord volontaire, encadré d'un suivi efficace, est un instrument adéquat pour réaliser les objectifs d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans ce secteur. Une proposition pour un nouvel accord avec le Gouvernement est sur le point d'être finalisée.

L'instrument de l'accord volontaire présente des avantages économiques incontestables par rapport à des instruments plus contraignants. Au-delà, cet instrument doit également produire les effets voulus par les politiques écologique et énergétique. Pour mesurer son efficacité, l'accord volontaire doit prévoir un suivi régulier des performances réalisées par les entreprises dans les domaines visés.

- Une récente proposition de directive européenne introduit le négoce des droits d'émissions de gaz à effet de serre ou "*emission trading (ET)*", en tant qu'instrument pour réaliser l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ET constitue un des instruments flexibles prévus dans le protocole de Kyoto. Selon la proposition de directive en question, le système d'échange entrerait en vigueur en 2005 et s'appliquerait aux activités industrielles dont les rejets en CO₂ représentent une certaine envergure. Cet instrument présente l'avantage de favoriser une allocation efficace, en fonction des coûts marginaux, des moyens investis en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à condition que d'autres instruments contraignants ne viennent pas perturber les mécanismes du marché des droits d'émissions ainsi créés.

Le CES a maintes fois rendu attentif au fait que le Luxembourg présente une situation particulière en matière d'émission de gaz à effet de serre dont il faudrait tenir compte dans le cadre des négociations politiques à venir avec les partenaires européens et la Commission. Le système d'échange de droits d'émissions présente des avantages certains lorsqu'il constitue un instrument alternatif aux normes et taxes et lorsque sa mise en œuvre tient compte des efforts de réduction des émissions déjà consentis par les entreprises visées.

- Dans le cadre de la future refonte du régime d'aides aux PME, le CES demande au Gouvernement de veiller au maintien d'un régime d'aide et d'encouragement de techniques de production respectueuses de l'environnement et qui se basent sur l'utilisation des énergies renouvelables.
- La poursuite d'une politique de diversification économique plus déterminée et cohérente devrait toujours constituer une priorité de la politique économique au

Luxembourg. Ce constat ne se base pas sur une analyse de la structure industrielle qui a déjà atteint un haut degré de diversification (voir conclusions de l'étude CREA¹³ menée en 1999), mais surtout sur l'analyse de l'ensemble de la structure économique qui a évolué vers un nouveau monolithisme. La forte dépendance vis-à-vis du secteur financier devrait être atténuée par l'émergence de nouvelles activités exportatrices à haute valeur ajoutée. Dans ce contexte, le CES estime que le Luxembourg devrait favoriser le développement endogène et continuer à attirer des investisseurs étrangers en poursuivant une politique de niches. Le CES considère que le secteur des biotechnologies et des TIC figurent parmi les nouvelles activités, auxquelles le Luxembourg devrait offrir un cadre réglementaire et scientifique favorable.

La poursuite, voire l'extension, d'une politique déterminée de soutien à l'innovation devrait stimuler le développement endogène. Le CES approuve les diverses mesures lancées par le Ministère de l'Economie en collaboration avec le secteur privé, notamment à travers la structure commune Luxinnovation. Le CES estime que les centres de recherche publique (CRP), tout comme les activités de recherche scientifique menées dans le cadre de la future université, pourront compléter l'éventail des actions de recherche privées en vue de renforcer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises, grâce à une amélioration des produits et/ou afin de contribuer à l'émergence de nouvelles activités. Les fonds alloués au fonds national de recherche devraient être utilisés prioritairement dans cette optique.

- Avec l'adoption de la Directive sur la société de droit européen qui permet dorénavant aux groupes multinationaux de l'Union de se doter d'un statut supranational, une nouvelle opportunité se présente au Grand-Duché. Jouissant de la renommée d'être depuis longtemps l'un des pays, sinon le pays le plus ouvert de l'Europe et de présenter notamment l'avantage d'être très efficace grâce à ses courtes voies décisionnelles, le Luxembourg présente une certaine prédilection à servir de terre d'accueil aux sociétés à caractère transfrontalier.

Par ailleurs, l'enracinement de plusieurs institutions communautaires prestigieuses à Luxembourg et la présence d'une infrastructure bancaire et financière aux ramifications internationales, ainsi que d'une multitude de prestataires de services aux entreprises sur place confèrent au Luxembourg un environnement unique qui se prête aux mieux à la domiciliation des groupes multinationaux et de leurs centres d'administration.

Aussi le CES recommande-t-il au Gouvernement de veiller à une rapide transposition en droit luxembourgeois de la Directive sur la société de droit européen, afin que le Grand-Duché soit en mesure de s'offrir sans délai comme lieu d'implantation de sociétés de ce nouveau type.

Dans ce contexte, il note avec satisfaction que la nouvelle société sidérurgique, issue de la fusion des Arbed, Usinor et Aceralia et ayant son siège à Luxembourg, a manifesté son intention de se transformer en société de droit européen dès que la législation luxembourgeoise l'y autorisera. Cette décision ne manquera pas de servir d'exemple à d'autres groupes multinationaux et qui se sentiront attirés par

¹³ CREA: Cellule de Recherche en Economie Appliquée: *"Diversification de la structure de production: Analyse en panel des branches industrielles luxembourgeoises"*, juin 1999.

l'environnement attrayant qu'offrira le Luxembourg sous de multiples angles de vue.

- Le sujet des transports étant abordé dans une partie sectorielle à part, le CES voudrait se limiter ici à quelques considérations ayant un lien direct avec l'industrie. En tant que grande utilisatrice des différents modes de transports de marchandises, l'industrie regarde avec inquiétude les problèmes croissants de capacités qui se posent. Une orientation du "*modal split*" en faveur du rail est souvent préconisée comme solution. L'industrie partage ce constat. Elle estime toutefois qu'il ne faut pas s'arrêter au stade des déclarations, mais passer à l'action.

Les solutions à mettre en œuvre se situent surtout au niveau de l'extension des infrastructures et de la libéralisation et ceci sur le plan européen pour doter le rail de l'attrait nécessaire.

Un autre problème auquel l'industrie est confrontée réside dans le fait que le transport par rail néglige souvent le fret pour offrir des solutions "*optimales*" au domaine voyageur.

Le CES considère que les nouvelles orientations politiques en matière de transport ferroviaire ne devraient pas se limiter au domaine passager. Elles devraient également prévoir des améliorations favorisant le fret.

222 L'artisanat

2221 Les aspects économiques

- L'évolution conjoncturelle peut être qualifiée de globalement positive pour le secteur de l'artisanat pris dans son ensemble, alors que des tendances divergentes peuvent être notées au niveau des différents groupes de métiers. Sauf indication contraire, les données qui suivent se basent sur les résultats de l'enquête de conjoncture effectuée sur une base trimestrielle par la Chambre des Métiers selon la classification officielle des métiers artisanaux¹⁴.

Le climat des affaires du secteur de l'alimentation est en hausse sur les quatre trimestres de l'année 2001, surtout lors du troisième. Le CES note cependant que ce secteur est, depuis des années, confronté à un processus de concentration, nombre d'entreprises connaissant des problèmes de rentabilité¹⁵. Parmi les principales causes de cette situation, il faut citer les nouvelles contraintes imposées par la réglementation en matière d'hygiène (HACCP)¹⁶. Par ailleurs, il faut noter que l'absence d'investissements réguliers et l'absence d'une approche marketing ne sont pas étrangères à cette situation.

¹⁴ Règlement grand-ducal du 26 mars 1994 déterminant le champ d'activité des métiers principaux et secondaires du secteur artisanal.

¹⁵ Une étude interentreprises dans le métier de boucher-charcutier a montré que la majorité des 40 entreprises enquêtées accusaient un résultat économique négatif.

¹⁶ HACCP: Hazardous analysis and critical control point.

En ce qui concerne le secteur "*mode, santé & hygiène*", la situation économique demeure relativement stable, le climat des affaires affichant toutefois une hausse plus prononcée au cours du premier trimestre 2001.

Le secteur de la mécanique se stabilise à haut niveau surtout au cours des trois premiers trimestres de l'année 2001. Dans la branche automobile, les nouvelles immatriculations de véhicules neufs ont encore progressé pour passer de 47.064 à 48.527 unités en 2001, soit une augmentation de 3,1%¹⁷.

La situation conjoncturelle du secteur de la construction a été très mitigée en 2001. Ainsi, la branche "*bâtiment*" enregistre en 2001 une hausse de la production du mois de 13% et une augmentation du chiffre d'affaires de 17%. Cette situation contraste fortement avec celle du "*génie civil*" dont la production du mois subit une dépréciation de 4,1%, ce résultat étant dû à une période d'activité creuse durant les cinq premiers mois de l'année. Le chiffre d'affaires du "*génie civil*" affiche une baisse de 16%. Dans la branche "*toiture, installations techniques et parachèvement*", la production du mois enregistre un léger accroissement de 1,7%, alors que le chiffre d'affaires monte de 8% sur les 11 premiers mois¹⁸.

En ce qui concerne les perspectives conjoncturelles, les autorisations de bâtir, qui constituent le principal indicateur prévisionnel de l'activité dans le secteur de la construction, affichent une hausse de 15,3% du volume bâti exprimé en m³ sur les 9 premiers mois de l'année 2001. Cette augmentation probable de l'activité future est toutefois tirée par le seul secteur des "*bâtiments non résidentiels*" dont le volume autorisé monte de 35,9%, alors qu'il est négatif pour les branches "*maisons individuelles*" (-5,9%) et "*maisons à appartements*" (-20%)¹⁹.

- Concernant les marchés publics, le CES se doit de relever que, dans le contexte de la procédure d'adjudication, la prise en compte du seul critère du prix le moins disant d'une offre peut conduire à des coûts plus élevés sur le long terme. C'est pourquoi le CES demande que soit retenu le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire celle qui apporte la meilleure réponse économique, au sens global du terme, aux besoins exprimés par la collectivité, en ce sens qu'elle prend en compte l'effort d'innovation, la qualité, les coûts de maintenance et les capacités et performances des soumissionnaires et non seulement le prix initial le plus bas.

Dans ce contexte, le CES invite les responsables politiques à accorder à la commission des soumissions les moyens appropriés lui permettant de détecter et d'écartier, le cas échéant, des offres se caractérisant par un prix anormalement bas.

Le CES insiste pour que la réforme de la législation relative aux marchés publics soit enfin mise en œuvre et que son champ d'application inclue les établissements publics qui, dans le projet de loi initial, en étaient exclus.

¹⁷ Indicateurs rapides - Série D Les véhicules à moteur - années 2000 et 2001, no 12/2001 ; Statec.

¹⁸ Indicateurs rapides - Série B2 et B2bis Indices de l'activité dans la construction, no 11/2001 et no 12/2001; Statec.

¹⁹ Indicateurs rapides - Série G Autorisations de bâtir; nos 7- 9; Statec.

- Le CES constate avec regret que la pénurie de décharges pour déchets inertes perdure et insiste sur l'importance d'une planification à long terme du réseau des décharges régionales et ce d'autant plus que les procédures d'acquisition et d'autorisation de terrains, ainsi que les travaux d'infrastructures nécessaires sont le plus souvent des opérations de longue haleine.

Dans le cadre de la future refonte du régime d'aides aux PME, le CES demande au Gouvernement de veiller au maintien d'un régime d'encouragement de techniques de production respectueuses de l'environnement et qui se basent sur l'utilisation des énergies renouvelables.

- La pénurie de main-d'œuvre, surtout qualifiée, demeure un souci important de nombre d'entreprises. Les chiffres d'une enquête sur les besoins de main-d'œuvre réalisée au mois de mars 2001 concluaient à un besoin s'élevant à quelque 2.500 personnes. Même si dans certaines branches artisanales on constate un ralentissement de l'activité économique, le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre - bien que moins prononcé qu'en été 2001 - demeure bien réel. Ainsi, un grand nombre d'entreprises est toujours confronté aux difficultés consistant à trouver le profil recherché, aussi bien au niveau de la Grande Région que parmi les travailleurs nouvellement immigrés. Afin d'offrir aux entreprises concernées de nouvelles opportunités de recrutement, le CES demande aux responsables politiques de repenser la politique d'immigration, surtout à l'égard des pays de l'Est, candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

L'Observatoire interrégional du marché de l'emploi mis en place a pour objectif de cerner le développement et l'interdépendance du potentiel de main-d'oeuvre disponible dans la Grande Région. L'étude commandée à l'Observatoire par le Comité économique et social de la Grande Région sur les problèmes de l'emploi dans le secteur du bâtiment et travaux publics devrait permettre de mieux cibler les mesures à prendre pour faire face à la pénurie de main-d'oeuvre dans ce secteur.

2222 Les aspects sociaux

- Sur la base des données fournies par la Chambre des Métiers (total des cinq groupes de métiers y affiliés), en 2001, sur un total de 49.910 salariés travaillant dans l'artisanat, la part des femmes dans l'emploi artisanal représentait 30%.

Les données de l'emploi suivant le statut font état de 81% d'ouvriers et 19% d'employés occupés dans ce secteur. Au 31 mars 2001, dans le secteur de la construction²⁰, sur un total de 27.347 salariés 15,5% sont rémunérés sur la base du salaire social minimum.

- Le CES constate que le nombre d'apprentis susceptibles de suivre une formation professionnelle a tendance à diminuer et ne permet plus de couvrir le nombre de

²⁰ Données basées sur la classe Nace 45.

postes d'apprentissage à pourvoir²¹. Une grande importance revient ainsi à la valorisation des formations des métiers artisanaux.

Pour promouvoir l'image de l'enseignement technique et professionnel et l'image de marque des métiers manuels, tant auprès des jeunes que du système enseignant ou des familles, le CES renvoie à la résolution du CESGR du 25 septembre 2001 sur "*L'emploi des jeunes - Promotion de l'esprit de l'entreprise*".

Le CES note avec intérêt que le lancement du projet de formation sectorielle communément appelé "*formation bâtiment*" mis en place par les partenaires sociaux est prévu pour avril-mai 2002. Le CES salue que ledit projet entend contribuer, de façon active, par l'intermédiaire d'un ensemble de mesures de formation et d'accompagnement, à maintenir et à améliorer l'employabilité respectivement des personnes employées dans le secteur ou susceptibles d'y trouver un nouvel emploi.

- Au Luxembourg le nombre de faillites s'accroît régulièrement depuis une dizaine d'années, les entreprises artisanales semblant toutefois être à l'abri de cette évolution. La formation de base des chefs d'entreprise, ainsi qu'une formation continue soutenue constituent un fondement solide pour la gestion d'une entreprise. Le CES propose d'entamer des réformes légales en vue de mettre en œuvre un retraçage des causeurs de faillites et les sanctions nécessaires, afin d'éviter qu'une même personne ne puisse causer plusieurs faillites de suite.

Une qualification professionnelle adéquate en matière de gestion d'entreprises et la généralisation du "*coaching*" pour permettre la consolidation des compétences du créateur d'entreprise constituent des pistes pour limiter le nombre de faillites.

Le CES constate:

- que le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique et la France connaissent dans le secteur de la construction certains régimes propres aux branches d'activité, qui, en vertu de conventions collectives de travail rendues obligatoires, s'appliquent aux entreprises étrangères qui détachent temporairement des travailleurs sur le territoire de ces Etats;
- que ces régimes gérés par un Fonds social sectoriel font partie des conditions de travail telles qu'elles sont définies et appréciées par chacun des Etats;
- que cette situation peut engendrer un double paiement dans le chef des entreprises en détachement si ces entreprises sont soumises dans leur pays d'origine à des obligations équivalentes à celles imposées dans le pays où elles détachent temporairement des travailleurs.

Les dispositions nationales contraignantes qui régissent dans chacun des deux pays l'application de certains régimes aux entreprises étrangères en détachement ne reposent pas nécessairement sur des principes de base identiques. Eu égard

²¹ Il ne s'agit pas seulement d'un problème provenant des entreprises; la demande émanant des jeunes est faible. A titre d'exemple, pour l'année scolaire luxembourgeoise 2000/2001, 216 places n'ont pu être pourvues dans l'artisanat.

aux différences dans l'organisation des régimes sociaux sectoriels des Etats concernés, une comparaison "*régime par régime*" pour déterminer le risque éventuel d'un double paiement conduit nécessairement à des résultats fort divergents. Pour certains régimes, comme les régimes de vacances (D), les timbres de fidélité (B) et les systèmes de formation (B), (L), il existe d'importantes différences quant à leur nature et leur organisation suivant l'Etat concerné.

Le CES est d'avis que la question des doubles paiements doit être résolue de préférence collectivement par le biais d'accords bilatéraux sur l'équivalence des régimes à conclure entre les partenaires sociaux des pays limitrophes au Luxembourg.

- La lutte contre le travail clandestin annoncée par le Gouvernement dans le plan d'action en faveur des PME du 2 février 2001 doit être concrétisée sur la base des propositions faites par le CES dans son avis sur la réforme de l'assurance accidents du 2 octobre 2001.
- Le secteur de la construction constitue, pour des raisons inhérentes à la nature des tâches exécutées, un secteur ayant un risque d'accident plus élevé que certains autres secteurs économiques. En dépit des efforts faits pour diminuer le nombre des accidents de travail, celui-ci reste toujours élevé, tel qu'il ressort du tableau ci-après.

Tableau 5: Répartition de la fréquence des accidents de travail proprement dit, reconnus suivant les classes de risque - années 1999/2000 - nombre d'accidents par rapport à 100 salariés occupés à plein temps

| Libellé | 1999 | 2000 |
|---|-------------|-------------|
| Travail des métaux et du bois | 15,25 | 14,42 |
| Bâtiment, gros-oeuvre, travail des minéraux | 23,74 | 24,18 |
| Travaux de toiture et travaux sur toit | 30,33 | 29,81 |
| Aménagement et parachèvement de bâtiments | 17,85 | 17,95 |
| Installations sanitaires, chauffage, gaz, ventilation | 23,86 | 20,58 |
| Total section industrielle - régime général | 11,34 | 9,43 |

Source: Statec

Aussi le CES rappelle-t-il son avis sur la réforme assurance accidents précité et insiste sur l'importance de la mise en place d'une politique efficace de la prévention des accidents de travail.

Dans l'état actuel, l'effort préventif des entreprises – que ce soit par le biais de formations, d'équipement en matériel de protection ou d'autres moyens – n'est ni favorisé, ni accompagné par l'association d'assurance contre les accidents. Or, le CES est d'avis qu'il est temps d'afficher une position plus volontariste en faveur de la prévention. Par ailleurs, il est tout aussi important de convaincre davantage d'entreprises de l'intérêt de mesures préventives.

23 Le secteur tertiaire marchand

231 Le commerce

2311 Les aspects économiques

23111 Le commerce de détail

En matière de chiffre d'affaires, l'année 2001 était d'un excellent cru pour le commerce de détail au Luxembourg, grâce notamment à une augmentation considérable du pouvoir d'achat des ménages.

Il semblerait d'ailleurs que dans l'Europe des 15, le Luxembourg range parmi les pays qui ont connu la plus forte progression des ventes (en volume) dans le commerce de détail. Sachant que la consommation est également un indicateur de confiance, le CES ose affirmer, au vu d'un taux de croissance supérieur aux années précédentes, que le climat de confiance était au beau fixe.

Contrairement aux observations faites à l'étranger, et exception faite de la branche commerciale des agences et organisateurs de voyages, le commerce de détail n'a remarqué aucun ralentissement, même passager, de la consommation après les événements du 11 septembre 2001. A noter dans ce contexte que dans la branche des agences de voyages, les chiffres d'affaires réalisés avec la clientèle privée ont tendance à se normaliser. Quant aux voyages professionnels, les ventes restent largement en dessous des chiffres connus avant le 11 septembre.

Au cours des dix premiers mois de l'année 2001, le chiffre d'affaires dans le commerce de détail (sans réparation d'articles domestiques) a augmenté de 4,8 % en volume en moyenne par rapport à la période équivalente de 2000.

Abstraction faite de la branche "*commerce et réparation automobile*" qui bat ses records d'année en année, l'accroissement du chiffre d'affaires en volume a surtout profité aux magasins spécialisés, notamment dans les branches "*équipement du foyer*" et "*produits pharmaceutiques et parfumeries*". La plus faible augmentation est - traditionnellement - notée dans les branches "*alimentation*" et "*équipement de la personne*" (habillement et chaussures).

Grâce à une excellente préparation des professionnels, l'introduction de l'euro s'est déroulée sans problèmes majeurs dans le commerce de détail. Avec la transparence des prix, le commerce luxembourgeois s'attend à une concurrence plus forte dans la Grande Région, et ce d'autant plus que l'interdiction de la publicité comparative est sur le point d'être levée.

Il s'avère qu'un certain nombre de fournisseurs étrangers de notre commerce, qui, en imposant des prix conseillés homogènes à l'ensemble des détaillants en Europe, entendent gommer les écarts de prix pouvant exister pour un même produit vendu dans différents pays de la zone euro.

Cette volonté d'harmonisation de la part des fournisseurs étrangers se traduit - en raison d'une marge brute constante du détaillant - par une augmentation des prix

de vente, et supprime notre atout de taille, à savoir un taux de TVA des plus bas dans la région.

Cette harmonisation vient encore grever la compétitivité des détaillants luxembourgeois qui sont d'office désavantagés du fait qu'ils sont souvent obligés de passer par un fournisseur intermédiaire "*virtuel*".

Les quelques chiffres statistiques disponibles semblent par ailleurs démontrer que le changement structurel du commerce traditionnel vers les grandes surfaces, observé depuis 1975, se poursuit. Après une certaine progression des ventes en 1999 et en 2000, l'indice des chiffres d'affaires des magasins alimentaires spécialisés a baissé de 2,3% au cours des 9 premiers mois de 2001.

Dans le commerce de détail, le nombre d'entreprises n'a pas considérablement changé depuis 1998. A noter toutefois que le nombre d'entreprises sans salariés a baissé de 20% dans cette même période.

23112 Le commerce de gros

Le commerce de gros a connu un effritement de son chiffre d'affaires en 2001, qui est dû essentiellement au ralentissement généralisé des activités commerciales au niveau mondial. Le ralentissement a été général à travers toutes les sous-branches du commerce de gros, à l'exception du commerce de gros d'équipements industriels. Le ralentissement du chiffre d'affaires en volume dans le commerce de gros "*traditionnel*" semble principalement dû à une stagnation de l'activité dans la branche des produits alimentaires.

Le CES constate que le nombre d'entreprises dans le secteur du gros et des intermédiaires du commerce augmente en permanence. En trois ans (de 1998 à 2001), le nombre est passé de 2.808 à 3.021 unités.

23113 Le commerce de demain

Le CES reconnaît qu'une analyse détaillée de l'évolution du commerce dans les années à venir mériterait une réflexion plus étendue, mais risquerait alors de dépasser le cadre du présent avis.

Le CES a cependant choisi de s'attarder quelques instants pour faire une brève synthèse des nombreux enjeux de demain et des mutations qui s'opéreront.

En raison d'un certain nombre de tendances inhérentes au "*profil*" du consommateur, le commerce de demain n'échappera pas à un changement structurel. A commencer par les tendances démographiques, avec une pyramide des âges qui se modifie, mais aussi en raison des priorités du consommateur en ce qui concerne l'organisation de sa vie privée, du fait qu'il est très mobile et infidèle aux marques et enseignes, qu'il demande des produits plus sûrs et qu'il a besoin de plus en plus d'informations sur les produits qu'il consomme.

Les progrès technologiques feront apparaître de nouveaux produits, de nouvelles formes de distribution et une nouvelle approche dans le marketing. Le client sera de mieux en mieux informé et devient de plus en plus exigeant. Face à cette

nouvelle donne, ce n'est plus tellement le produit en soi qui importe, ni même le prix, mais la notion de confort, de "*convenience shopping*". Le consommateur décidera quand et où il souhaite acheter quel produit. A l'avenir, ce ne sera ni le professionnel, ni le législateur qui décideront des heures d'ouvertures, mais le consommateur.

L'on peut s'attendre à une émergence des PME sous réserve cependant qu'elles reconnaissent les tendances et que certaines d'entre elles arrivent à faire preuve d'un plus grand professionnalisme. Ce sont en effet les PME qui devraient exceller en matière d'accueil et de services à la clientèle puisque les services liés à l'achat seront à placer au cœur de la fonction commerciale. Le professionnel doit développer la faculté d'écouter son client pour lui proposer la solution qui répondra à ses attentes et à ses besoins. Le commerçant ne vendra plus seulement le produit, mais également des informations concernant ce produit.

La grande distribution est également en train de s'adapter: sa présence sur Internet, du personnel qualifié et connaissant les produits, des livraisons à domicile et un service après-vente hautement spécialisé en témoignent.

Un autre défi sera l'informatisation du commerce. Trois facteurs essentiels se conjugueront pour amplifier cette tendance:

- la demande du consommateur qui voudra utiliser son propre outil informatique pour enrichir et simplifier l'usage qu'il fera de l'appareil commercial;
- la constitution de bases de données sur les consommateurs pour améliorer la qualité du service et de l'offre et y greffer de nouveaux concepts de marketing;
- le partenariat avec l'industrie pour tenir compte des attentes du consommateur et optimiser les processus de la logistique.

A noter également que le multimédia se caractérisera par un rapprochement de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications. L'étiquette intelligente remettant en cause les lignes des caisses actuelles et Internet, qui, même s'il éprouve certaines difficultés à décoller réellement, joueront un rôle de plus en plus important.

Le commerce n'échappera pas non plus aux effets de la globalisation du monde des fabricants et des fournisseurs. La concentration de la distribution et la centralisation des négociations imposent une course à l'efficacité commerciale, certainement payante pour les grands groupes, mais difficilement supportable pour les PME.

Enfin, le commerce devra tenir encore plus compte de l'environnement et de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Pour relever les défis présentés ci-dessus et garantir une offre commerciale appropriée, un certain nombre de mesures doivent être prises pour assurer et accompagner le développement du commerce au Luxembourg:

- faire en sorte que le commerce joue un rôle majeur dans le commerce électronique;

- encourager la création et la reprise de PME commerciales;
- inciter le commerce luxembourgeois à se donner une identité propre dans la Grande Région;
- intégrer le commerce dans la promotion du Grand-Duché à l'étranger;
- améliorer la qualification professionnelle du personnel et des chefs d'entreprise;
- garantir la loyauté de la concurrence;
- repenser l'urbanisme commercial;
- revitaliser le commerce dans les zones rurales;
- mener le combat en faveur de la sécurité alimentaire.

2312 Les aspects sociaux

- Au 31 mars 2001, sur un total de 44.943 salariés travaillant dans les secteurs "*commerce, restauration et hébergement, réparation*"²², la part des femmes dans l'emploi y représentait 47%. Les données de l'emploi suivant le statut font état de 52,2% d'ouvriers et 47,8% d'employés occupés dans ce secteur. 36,3% des salariés y étaient rémunérés sur la base du salaire social minimum. Dans ce contexte, le CES souligne les disparités entre les deux statuts qui peuvent mener à des classifications erronées, voire abusives. Ce constat vaut également pour d'autres secteurs.
- Comparé à d'autres secteurs, le dialogue social structuré dans le commerce reste plutôt fragmentaire, ce qui est démontré par le nombre relativement peu élevé de conventions collectives d'entreprise et l'absence d'une convention ou d'accord sectoriels.

L'hétérogénéité du secteur du commerce explique qu'il est difficile, sinon impossible de trouver un dénominateur commun aux caractéristiques des entreprises. Sur les 2.831 entreprises dans le secteur du commerce de détail, seulement 44 entités juridiques emploient plus de 50 travailleurs. Presque mille entreprises fonctionnent sans salariés. Mais la structure du commerce de détail se distingue également par :

- la branche, étant donné que le commerce compte 15 branches commerciales principales subdivisées en différentes sous-branches;
- la localisation géographique des magasins (forte ou faible densité de la population, centre-ville ou centre commercial, aspects touristiques);
- la fluctuation saisonnière (hiver-été, périodes des soldes ou fêtes de famille);
- la surface des magasins (pouvant aller de 20 à 15.000 m²);
- le concept (tels que le discount, le magasin spécialisé, le self-service ou la vente à distance);
- la culture du pays d'origine (racines luxembourgeoises ou maison mère qui est établie dans un pays étranger);
- la politique des ressources humaines (décidée par le chef d'entreprise d'un "*monosite*" ou dictée par une politique "*corporate*" de la maison-mère d'un groupe international).

²² Données basées sur les classes classes Nace 50 à 52 et 55.

Même si la culture du dialogue social est moins développée dans le commerce que dans d'autres secteurs, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'aspects sociaux, comme le temps partiel par exemple - une forme d'occupation très répandue dans le commerce - sont discutés entre organisations patronales et salariales au niveau du dialogue social national.

232 Le secteur des services financiers

2321 Les aspects économiques

23211 Les banques et autres professionnels du secteur financier

- Malgré la situation déprimée des marchés boursiers tout au long de l'année, l'exercice 2001 n'a pas été marqué par une récession au niveau des banques et autres professionnels du secteur financier (PSF). En effet, les résultats bruts ont encore connu une progression, bien que modeste (+ 1,3%), tandis que les résultats avant provision n'ont fléchi que légèrement (- 1,9%).

La bonne tenue du secteur contraste avec les signes de crise émanant de l'industrie bancaire européenne. Celle-ci se trouve engagée dans un large mouvement de restructuration et de rationalisation imposé, d'une part, par une conjoncture maussade qui perdure et, d'autre part, par des déficiences structurelles qui se manifestent dans la foulée à la fois de la globalisation et de l'intégration européenne. Il n'est, dès lors, pas exclu que le secteur bancaire luxembourgeois, qui dépend, dans une très large mesure, des groupes financiers européens pris dans l'engrenage de ce processus de restructuration, soit également affecté par cette mutation.

Dès à présent, la place financière connaît une régression sensible du nombre de banques qui, de plus de 220 au milieu des années 90, est tombé à 188 fin 2001. Une tendance similaire se manifeste du côté de l'évolution de l'emploi qui, après avoir connu une véritable flambée au cours des dernières années, s'est tassé vers la fin de l'exercice. Un retournement de ce ralentissement ne semble guère s'annoncer dans l'immédiat étant donné que la série des fusions entre établissements bancaires et des suppressions d'emplois afférentes continue. En fin d'exercice, l'effectif total de la place, regroupant le personnel des banques - 23.900 salariés - ainsi que celui des quelque 150 autres professionnels du secteur financier, a atteint 28.000 unités dont 70% d'étrangers.

Tableau 6: Evolution des résultats des banques - 1980 - 2001

unité: mio. EUR

| | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|--|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Intérêts et dividendes perçus | 10 | 16 | 29 | 33 | 30 | 33 | 38 | 37 | 51 | 52 |
| Intérêts bonifiés | 263 | 358 | 378 | 555 | 984 | 934 | 436 | 539 | 628 | 365 |
| | 9.527 | 14 | 27 | 30 | 27 | 30 | 35 | 34 | 47 | 47 |
| | | 160 | 043 | 409 | 809 | 776 | 299 | 140 | 925 | 953 |
| Marge sur intérêts | 736 | 2.198 | 2.335 | 3.146 | 3.175 | 3.158 | 3.137 | 3.399 | 3.703 | 4.412 |
| Revenus nets sur réalisation de titres | 37 | 151 | 47 | 255 | 325 | 667 | 469 | 191 | 322 | 193 |
| Revenus nets sur commissions | 62 | 198 | 389 | 1.145 | 1.356 | 1.708 | 2.013 | 2.365 | 3.216 | 2.824 |
| Revenus sur opérations de change | 25 | 151 | 181 | 203 | 253 | 268 | 364 | 295 | 312 | 287 |
| Revenus divers nets | 42 | 37 | 642 | 57 | 37 | - 62 | 1 016 | 423 | 475 | 414 |
| Résultat brut | 902 | 2.735 | 3.594 | 4.806 | 5.146 | 5.739 | 6.999 | 6.673 | 8.028 | 8.130 |
| Frais de personnel | 201 | 416 | 702 | 1.150 | 1.205 | 1.264 | 1.321 | 1.483 | 1.716 | 1.806 |
| Autres frais d'exploitation | 102 | 245 | 449 | 761 | 828 | 917 | 1 073 | 1 206 | 1 483 | 1 502 |
| Impôts divers, taxes et redevances | 35 | 57 | 72 | 124 | 129 | 77 | 84 | 97 | 99 | 91 |
| Amortissements sur immobilisé | 27 | 45 | 119 | 201 | 231 | 258 | 273 | 286 | 320 | 406 |
| Bénéfice avant provisions | 537 | 1.972 | 2.252 | 2.570 | 2.753 | 3.223 | 4.248 | 3.601 | 4.410 | 4.326 |
| Constitution nette de provisions | 213 | 1 351 | 1 584 | 297 | 131 | 538 | 1 046 | 651 | 888 | 505 |
| <i>Bénéfice après provisions</i> | <i>324</i> | <i>621</i> | <i>668</i> | <i>2.273</i> | <i>2.622</i> | <i>2.685</i> | <i>3.202</i> | <i>2.950</i> | <i>3.522</i> | <i>3.821</i> |
| Impôts sur revenu et bénéfices | 164 | 293 | 196 | 761 | 907 | 902 | 721 | 898 | 969 | 828 |
| Bénéfice net | 160 | 328 | 472 | 1.512 | 1.715 | 1.783 | 2.481 | 2.052 | 2.553 | 2.993 |

Source : BCL

Le fait que jusqu'ici la place financière semble avoir été à l'abri de la morosité qui, depuis le dernier trimestre de l'année 2000, caractérise les marchés financiers et, dans leur sillage, l'économie internationale en général, s'explique notamment par le degré de diversité que le secteur financier a atteint entre-temps à Luxembourg ainsi que par la croissance vigoureuse de l'industrie des fonds d'investissement.

- Dans la même mesure où les revenus des établissements financiers sous forme de commissions ont suivi le mouvement à la baisse des valeurs boursières gérées pour compte des clients (-12%), la marge sur intérêt, revenu classique des banques s'il en est, a repris de l'envergure et a réussi à compenser la chute des commissions. Ainsi le résultat brut des banques a pu être maintenu plus ou moins au niveau de l'année précédente tandis que le résultat avant provisions a connu un léger fléchissement dû à la progression des frais de personnel et d'exploitation qui a atteint 3,4% au cours de l'exercice.

Le segment des organismes de placement collectif (OPC) a continué sur sa lancée, ceci nonobstant la mauvaise tenue des marchés financiers. Le nombre de fonds sous gestion à Luxembourg s'est accru de 8% pour se situer à 1.908 à la fin de l'année. Grâce à des émissions nettes de plus de 100 mia. EUR au cours de

l'exercice et compensant l'effet de la baisse boursière, le patrimoine global a atteint 928,4 mia. EUR en fin d'exercice.

L'industrie des OPC confirme ainsi son implantation sur la place dont elle est devenue l'un des deux piliers principaux. Tout comme la gestion patrimoniale pour compte de la clientèle privée, les activités liées aux fonds d'investissement contribuent pour un quart au résultat net du secteur financier au sens large, les quelque 50% restants étant répartis entre les opérations de crédit et les services aux institutionnels, ainsi que les assurances.

Du côté des **activités connexes**, il y a lieu de noter la progression assez spectaculaire des lignes de cotation à la Bourse de Luxembourg qui ont connu une augmentation nette de 19% tandis que le volume des opérations, de son côté, s'est réduit de 14% suivant en cela la mouvance internationale. Deux tiers des titres cotés sont des obligations (16.450), les OPC représentant un quart. De par sa situation spécifique en tant que bourse de valeurs hautement spécialisée, la Bourse de Luxembourg n'a pas été affectée par les manœuvres de regroupement qui secouent actuellement le secteur en Europe.

Autre instrument essentiel de la place, la société de compensation électronique de valeurs mobilières Clearstream, tout en enregistrant de bons résultats commerciaux, a connu une année particulièrement mouvementée marquée par des tiraillements au niveau de ses actionnaires et par une campagne médiatique qui n'a pas manqué d'affaiblir son image et sa position. En acceptant finalement l'offre de reprise de l'actionnaire de référence, la Deutsche Börse AG de Francfort, les autres actionnaires ont opté pour la solution dite verticale, c'est-à-dire l'intégration de Clearstream dans la structure d'une bourse donnée plutôt que de viser une solution horizontale via une alliance avec le concurrent direct Euroclear. L'impact de cette décision sur le site de Luxembourg est considéré comme positif étant donné que le nouveau propriétaire à part entière a garanti le maintien du site opérationnel à Luxembourg, maintien qui aurait pu être compromis dans le cadre d'une fusion avec Euroclear qui est basé à Bruxelles.

Selon l'étude commanditée par le Comité pour le développement de la place financière (Codeplafi), le secteur financier a représenté en 2000 11% de l'emploi intérieur et 31% du PIB tandis qu'il a contribué pour 32% aux recettes fiscales. En tenant compte des retombées indirectes dues aux activités orientées en premier lieu vers le secteur financier (fiduciaires, immobilier, services d'entretien), ces quotes-parts atteignent respectivement 20%, 38% et 37%.

Nul besoin dès lors de rappeler l'importance du secteur financier pour l'économie nationale et les finances publiques. La place financière étant devenue le **secteur porteur du pays**, il n'y a guère d'alternative à son développement. Or, celui-ci risque d'être compromis par le fait que les niches de souveraineté dans lesquelles la place a pu se positionner dans le passé, et auxquelles elle doit en majeure partie son ascension spectaculaire, se rétrécissent au fur et à mesure que progresse l'intégration européenne. L'harmonisation fiscale et les dangers qu'elle comporte pour les services financiers à Luxembourg sont là pour démontrer la fragilité du site dont la pérennité ne saura être assurée qu'à travers un recentrage en profondeur de la place.

Une telle réorientation vers des créneaux porteurs d'avenir passera inéluctablement par une **innovation** accrue du côté des produits et services, ainsi que par un degré élevé de **professionnalisme**. Ces deux préalables ne présentent certainement pas un obstacle insurmontable étant donné l'expérience accumulée en plus de trente ans sur la place et la capacité d'adaptation dont cette dernière a toujours fait preuve jusqu'ici. Il s'agira toutefois de développer de façon soutenue ces atouts afin de combler les déficits résultant de la disparition de certaines niches de souveraineté.

Aussi est-il devenu impérieux d'élargir la palette des activités, notamment en vue de contrebalancer les activités d'administration par des efforts accrus dans le domaine de la gestion et de la distribution. D'autre part, il s'avère indispensable de stimuler l'innovation en dotant la place d'un encadrement académique orienté, au-delà de la formation, vers le développement de la recherche sur le site. Cette nécessité semble avoir été reconnue puisque le projet d'une "*Luxembourg School of Finance*" intégrée dans le nouveau concept d'une "*Université de Luxembourg*" devrait se réaliser dès la rentrée prochaine. Le CES ne peut que souligner l'importance de ce projet pour l'avenir du secteur financier au Grand-Duché.

Par ailleurs, il y a lieu de constater un déficit considérable en matière **d'image de marque**, déficit attribuable à des spécificités législatives et réglementaires qui se retrouvent, à tort, dans le collimateur de certains milieux politiques à l'étranger et qui donnent lieu à une perception désavantageuse de la place de Luxembourg.

Pour y remédier et pour assurer au Grand-Duché une image de marque reflétant correctement la réalité, un effort d'information et de promotion ciblé aussi bien sur l'opinion publique internationale que sur les actionnaires, c'est-à-dire les maisons mères des banques établies à Luxembourg est devenu incontournable. Le CES rappelle dans ce contexte qu'il a suggéré dans son récent avis sur le "*Rôle de l'Etat*" de coordonner au mieux les efforts de promotion des différents acteurs. A cette fin, il a proposé la mise en place d'une véritable agence nationale de promotion rattachée à la présidence du Gouvernement.

23212 Le secteur des assurances

Sur le plan global, 2001 aura été une année noire pour l'industrie de l'assurance. Les attaques terroristes du 11 septembre constituent en effet le dommage matériel le plus élevé de toute l'histoire de l'assurance. La facture pour la profession pourrait dépasser 100 mia. de dollars, ceci hors garanties personnelles des victimes et de leurs ayants droit.

Ces événements d'une ampleur catastrophique n'ont heureusement pas touché directement les compagnies d'assurances établies au Luxembourg, étant donné que celles-ci ne sont pas actives dans la couverture du risque aviation commerciale et qu'elles n'assuraient pas d'intérêts dans les immeubles sinistrés. De manière incidente, les événements ont cependant entraîné des répercussions négatives pour la profession en amplifiant la morosité boursière.

La chute des marchés financiers a pesé sur les résultats des entreprises d'assurances, qui font traditionnellement partie des plus gros investisseurs institutionnels. En effet, une partie importante des placements des assureurs est

investie en actions et l'effondrement des cours a par conséquent eu un impact sensible sur le bilan.

Par ailleurs, la hausse substantielle des primes de réassurance induite par la menace de nouvelles attaques terroristes influencera négativement les résultats techniques futurs des assureurs. S'y ajoute que l'évolution des frais généraux commence à inquiéter sérieusement les assureurs.

Les trois éléments porteurs de l'assurance au Luxembourg, à savoir l'assurance-vie, l'assurance non-vie et la réassurance contribuent à l'économie nationale à hauteur de 2%. Tandis que le volet assurance-vie représente quelque 6% du résultat net global du secteur financier luxembourgeois, les réassurances y contribuent pour 2% et les autres activités du secteur des assurances pour 3%.

En général, le **marché indigène** continue à connaître une croissance satisfaisante.

- En assurance-vie nationale, la progression de l'encaissement est soutenue, ce qui traduit la volonté croissante des citoyens de se munir de couvertures adéquates en matière de prévoyance.

Dans ce contexte, le CES apprécie particulièrement les efforts du Gouvernement pour donner une nouvelle dimension à la promotion de la prévoyance-vieillesse en renforçant l'initiative prévue s'inscrivant dans le cadre du 3^e pilier de l'assurance pension. Il se félicite de l'extension des avantages fiscaux applicables à l'assurance-vie classique à des produits financiers plus modernes.

- En assurance responsabilité civile Autos, les résultats techniques donnent cependant lieu à souci. Les assureurs espèrent que l'introduction du permis à points contribuera à enrayer le nombre toujours élevé des accidents de circulation.

Concernant l'assurance-vie en **libre prestation de services** (LPS), l'année 2001 n'a pas rencontré toutes les espérances escomptées. La collecte de nouvelles primes n'a pas atteint les niveaux de progression connus par le passé. Les affaires ont notamment reculé en France, marché dominant avec la Belgique pour les opérateurs luxembourgeois, suite à un dossier judiciaire largement médiatisé.

Par ailleurs, il ne fait pas de doute que la crise boursière a affecté sérieusement la vente de l'assurance-vie en LPS, alors que les produits offerts et recherchés par la clientèle étrangère sont à forte composante d'épargne et calqués sur les marchés des actions. Dans la conjoncture actuelle, ils représentent un investissement pour lequel les clients hésitent à s'engager. En outre, les revenus des compagnies liés directement aux actifs gérés ont subi le même contrecoup.

Les moins bons résultats affichés en 2001 s'expliquent à la fois par des problèmes conjoncturels et par le fort degré de dépendance des marchés français et belge. Afin de relancer ce créneau, les assureurs concernés devront tendre vers une plus grande diversification géographique de leur activité et promouvoir davantage le savoir-faire luxembourgeois et l'ingénierie au travers d'offres axées sur les mentalités, les traditions et les spécificités prévalant sur les différents marchés européens.

Dans certains pays cependant, la mise en place de barrières et d'entraves de nature fiscale, administrative ou juridique dans un but de protectionnisme risque de mettre à néant ces efforts. L'exemple le plus patent de cette attitude constitue la législation fiscale française, qui contient des exigences non prévues par le droit communautaire et absolument incompatibles avec les dispositions légales luxembourgeoises en matière de secret professionnel. L'ACA, après avoir déposé une plainte auprès de la Commission de Bruxelles non couronnée du succès espéré sur certains points jugés cruciaux, a décidé de discuter le dossier directement avec les autorités fiscales françaises en vue de trouver ensemble une solution de compromis et un modus vivendi.

2322 Les aspects sociaux

Au 31 mars 2001, sur un total de 32.524 salariés du secteur de l'intermédiation financière, la part des femmes dans l'emploi représentait 45,6%. La répartition par statut professionnel est la suivante: ouvriers: 0,9%; employés: 98,4%; fonctionnaires: 0,7%. 1,1% des salariés de ce secteur sont rémunérés au salaire social minimum.

Les effets de la mondialisation, les fusions, les restructurations de l'actionnariat, les plans de rationalisation et de réduction des coûts, se sont aussi fait ressentir au Luxembourg. Les banques privées qui gardaient dans le passé encore une certaine autonomie de décision ont toutes été intégrées dans des groupes bancaires étrangers. Quoique le nombre de **plans sociaux** ait pu être limité au niveau constaté les années antérieures, l'incertitude quant au rôle réservé à leur banque par les centres de décisions situés à l'étranger continue à peser sur les employés.

Le **contrat collectif** du secteur bancaire est venu à échéance au 31.12.2001 et les négociations en cours s'avèrent difficiles. Les différends portent notamment sur le niveau des augmentations de salaires et le principe des échelons de salaire liés à une évaluation de la performance. Les syndicats déplorent que l'abaissement du niveau du salaire de fin de carrière, qui peut être atteint par des échelons d'ancienneté, ait fait que l'élément collectif dans les rémunérations tend à diminuer en faveur de l'élément individuel. L'impact du contrat collectif est d'autre part relativisé par un nombre important d'employés rémunérés hors contrat collectif.

Tandis qu'un accord a pu être trouvé entre-temps entre les syndicats et le secteur des assurances - accord limité à un an et portant sur une augmentation globale de 2% - , les parties n'ont pas réussi à mener à bien les négociations dans le secteur bancaire, de sorte que l'Office national de conciliation a dû être saisi du dossier.

Des tensions sont aussi apparues à cause de vues différentes sur le droit de signature des contrats collectifs. Il est à souhaiter que la nouvelle loi sur les contrats collectifs, qui est en cours d'élaboration, apporte la réforme longuement attendue à ce sujet.

Les inévitables exigences de maîtrise des coûts de production conduisent les banques à calculer leurs frais de personnel au plus juste et à reculer devant de nouvelles embauches là où ce n'est pas absolument nécessaire. Il s'ensuit parfois

une augmentation des cadences et des exigences de travail que certains employés ont de plus en plus de difficultés à satisfaire. Il faudra veiller à ce que ces efforts de rationalisation ne conduisent pas à une détérioration des **conditions de travail**, qui serait en dernier lieu préjudiciable à la productivité qu'on vise justement à augmenter.

Seuls les employés ayant une **formation** solide ont une chance de se maintenir dans un environnement de plus en plus exigeant. Mais des déficits de formation ont trop souvent dû être constatés dans le passé. C'est pourquoi les banques ont investi des moyens importants dans la formation initiale et la formation spécialisée de leurs employés. Mais en dehors des circonstances d'exception, chacun doit avoir à cœur de parfaire sa formation tout au long de sa vie. Les syndicats souhaitent donc que la formation continue devienne un véritable droit de l'employé et le prémunisse ainsi mieux contre les incertitudes de l'avenir. Les membres du personnel plus âgés sont souvent les premières victimes des exigences nouvelles du monde du travail. Une attention spéciale doit leur être apportée, afin de leur permettre, par une formation adéquate, de maîtriser les évolutions des techniques et des connaissances.

Le secteur financier a une importance primordiale dans l'économie luxembourgeoise. Des conflits sociaux dans ce secteur ne pourraient qu'influencer négativement son essor futur et son image de marque à l'étranger. C'est pourquoi le **dialogue social** doit être maintenu et renforcé afin de garantir, par une participation équitable des différents acteurs aux résultats réalisés en commun, la paix sociale.

233 Les autres services: les professions libérales

2331 Les aspects économiques

- Les professions libérales constituent un groupe hétérogène caractérisé par une **large panoplie d'activités** parmi lesquelles figurent:
 - des professions médicales: médecins, médecins-dentistes, médecins-vétérinaires, kinésithérapeutes, pharmaciens etc.;
 - des professions juridiques: avocats, notaires, huissiers de justice, etc.;
 - des professions techniques: ingénieurs, architectes etc.;
 - des professions économiques: experts-comptables, réviseurs d'entreprises, conseils économiques etc.;
 - et autres telles que les mandataires généraux et agents généraux d'assurances, les conseillers en propriété intellectuelle....

Une estimation faite en mars 2001 par la Fédération des Travailleurs Intellectuels qui regroupe les professions libérales ci-dessus, fait état de 3.300 personnes physiques diplômées et autorisées à exercer leur profession au Luxembourg. Elles emploient 9.500 personnes au total. Cet effectif se répartit comme suit: médecins: 3.000, réviseurs d'entreprises/experts-comptables: 2.900, architectes/ingénieurs: 1.900, avocats: 1.300.

Le tableau suivant donne une ventilation détaillée de l'ensemble des travailleurs intellectuels indépendants identifiés par profession.

Tableau 7: Evolution du nombre de travailleurs intellectuels indépendants par profession ^{1,2}

| Spécification | 1970 | 1980 | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total | 876 | 1.383 | 2.278 | 3.363 | 3.573 | 3.812 | 4.025 | 4.226 | 4.404 |
| Avocats | 115 | 216 | 304 | 513 | 545 | 599 | 623 | 691 | 704 |
| Notaires | 21 | 17 | 18 | 21 | 18 | 19 | 19 | 19 | 19 |
| Huissiers | 13 | 12 | 16 | 18 | 18 | 18 | 19 | 20 | 16 |
| Agrées judiciaires | - | - | 5 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Médecins | 279 | 379 | 565 | 696 | 731 | 752 | 771 | 799 | 806 |
| Médecins-dentistes | 86 | 84 | 172 | 208 | 215 | 223 | 223 | 229 | 240 |
| Pharmaciens | 54 | 58 | 66 | 80 | 83 | 83 | 86 | 85 | 84 |
| Vétérinaires | 27 | 26 | 59 | 67 | 68 | 70 | 71 | 73 | 73 |
| Auxiliaires médicaux | 32 | 56 | 126 | 190 | 203 | 212 | 237 | 228 | 244 |
| Architectes | 95 | 114 | 188 | 234 | 255 | 279 | 297 | 310 | 323 |
| Ingénieurs-conseils | 25 | 35 | 57 | 87 | 91 | 95 | 95 | 101 | 96 |
| Métreurs | 3 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Vérificateurs | - | - | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Techniciens | 7 | 5 | 9 | 8 | 7 | 6 | 9 | 9 | 11 |
| Experts | 3 | 18 | 29 | 21 | 22 | 19 | 19 | 19 | 17 |
| Experts-comptables | 56 | 93 | 154 | 159 | 160 | 159 | 162 | 161 | 155 |
| Mandataires généraux d'assurances | 12 | 4 | 5 | 10 | 9 | 9 | 8 | 8 | 8 |
| Agents généraux d'assurances | 10 | 42 | 115 | 148 | 146 | 157 | 166 | 177 | 176 |
| Professeurs de danse, de culture physique, etc. | 7 | 111 | 31 | 29 | 42 | 39 | 36 | 33 | 35 |
| Gens de lettres | 4 | - | 31 | 23 | 21 | 19 | 19 | 16 | 14 |
| Musiciens | 5 | 12 | 5 | 13 | 10 | 9 | 8 | 8 | 12 |
| Artistes | 8 | 19 | 64 | 78 | 84 | 98 | 101 | 94 | 97 |
| Divers | 14 | 80 | 256 | 753 | 840 | 942 | 1.051 | 1.140 | 1.268 |

Source: Inspection générale de la sécurité sociale - Rapport 2000

1 Situation au 31 décembre.

2 Nombre de travailleurs intellectuels indépendants actifs déclarés en fin d'année à la Caisse des employés privés. Suivant l'article 20 de la loi du 23 mai 1964 concernant l'admission des travailleurs intellectuels indépendants à la Caisse de pension des employés privés seront dispensés de l'assurance, sur leur demande:

a) ceux qui, au moment de l'entrée dans l'assurance, ont dépassé l'âge de cinquante ans.

b) ceux qui ne retirent régulièrement qu'un revenu insignifiant de l'activité donnant lieu à l'assurance, à l'exception de ceux qui effectuent leur stage professionnel, selon les normes à fixer par un règlement d'administration publique.

Le CES essayera d'éclairer, à l'avenir, le secteur des services aux entreprises, secteur qui ne se compose pas seulement des personnes exerçant une profession libérale et qui a beaucoup gagné en importance ces dernières années.

- Historiquement, la profession libérale, poursuivant généralement une activité à caractère dit intellectuel, était exercée de manière indépendante dans un cabinet de taille réduite. Vu le nombre plutôt limité des praticiens, ils faisaient partie des notabilités locales et assumaient un rôle social dans la collectivité. Aujourd'hui, une situation de concurrence accrue dans bon nombre de professions libérales a fait évoluer leur position dans la société. Cependant, les professions médicales et

juridiques notamment continuent de jouer un rôle social. De nos jours, **deux tendances** caractérisent l'évolution des professions libérales: la **salarisation** et le **regroupement**.

De plus en plus de professionnels exercent leur activité comme salarié dans une entité publique ou privée: médecin salarié auprès d'un hôpital public, ingénieur ou architecte salarié auprès d'une administration ou d'un entrepreneur de travaux publics, avocat rejoignant un service juridique d'une entreprise ou réviseur d'entreprises/expert-comptable employé dans un grand cabinet. On constate que le statut du praticien n'a ni d'impact sur la qualité du service presté, ni sur la perception qu'a le large public de ce service et du prestataire.

La complexité croissante des services rendus et l'envergure des investissements nécessaires poussent de plus en plus de professionnels à se regrouper. Ces regroupements peuvent se limiter à quelques personnes à un niveau local; ils peuvent également prendre la forme d'entreprises faisant partie d'un réseau international ayant une couverture mondiale. Ce dernier type d'organisation existe chez les réviseurs d'entreprises, les experts comptables et les avocats.

- Les professions libérales font l'objet d'une **réglementation** du cadre de leurs activités. Alors qu'en général, l'exercice de l'activité est défini et protégé par la loi (limitation de l'accès à l'activité ou limitation de son exercice), l'une et l'autre profession libérale est aussi soumise à un tarif pour rémunérer ses prestations.
- De **nombreux défis** se posent aux professions libérales dont l'évolution sera influencée par les réactions et solutions qui seront trouvées pour y répondre. Bien que les professions libérales soient une population hétérogène, les défis suivants se présentent pour la plupart des professions existantes.

Le **recrutement** devient un problème de plus en plus ardu pour beaucoup de professions libérales. Les intéressés doivent en principe avoir accompli avec succès des études supérieures, suivies d'un stage professionnel et d'un ou de plusieurs examens professionnels. Il s'ensuit pour la personne qui veut s'engager dans une profession libérale une période d'apprentissage relativement longue et souvent peu rémunérée. Les difficultés liées au recrutement auront à terme un impact direct sur la reprise des cabinets existants, la continuation des activités de ceux-ci et donc sur la consistance du tissu économique.

Le manque d'esprit d'entreprise souvent constaté parmi les jeunes Luxembourgeois les pousse vers des occupations salariées pour lesquelles les perspectives de carrière sont moins incertaines et risquées que celles du monde des professions libérales. Un phénomène similaire caractérise l'artisanat ou le commerce, par exemple.

Le jeu de la libre concurrence n'existe pas pour l'instant dans certaines professions libérales (pharmaciens, notaires, huissiers) qui bénéficient d'une situation de quasi-oligopole pour prester leurs services. Le phénomène d'harmonisation et d'élargissement de l'UE aura à terme des répercussions sur certaines professions qui devront s'ouvrir à la concurrence. On peut se poser la question s'il est toujours dans l'intérêt du citoyen d'entrer dans un environnement de libres prestations de services. La relation de confiance, voire l'échange de

confidences entre le demandeur et le prestataire de services risquent d'être entravés par des barrières linguistiques et culturelles. Cependant, dans certaines professions, la libre concurrence serait bénéfique pour le citoyen.

Si les nécessités d'une formation initiale de haut niveau rejoignent les considérations de recrutement, l'exercice d'une profession libérale nécessite une **formation continue** et permanente du praticien et de ses collaborateurs. De nos jours, cette formation continue est librement décidée par chaque praticien. Au regard de la complexité croissante des services rendus, la question se pose de savoir s'il est utile que les pouvoirs publics réglementent l'obligation de formation continue et que les organisations professionnelles se chargent de mettre en oeuvre des programmes de formation obligatoires. Les programmes d'aide financière pour encourager la formation continue devraient être étendus à toutes les professions libérales. Au-delà de l'effort de formation continue, on pourrait penser à soumettre les praticiens et leurs collaborateurs à intervalles plus ou moins réguliers à un contrôle de connaissances et de compétences, afin de s'assurer qu'ils sont toujours aptes à fournir une qualité de service qui tient compte de l'évolution de la matière dans leur profession.

La **responsabilité professionnelle** des personnes exerçant une profession libérale est grande et de plus en plus complexe. Pour certaines professions (médecins, réviseurs d'entreprises, experts comptables), il n'est pas possible de limiter cette responsabilité personnelle, tout au plus peut-on en couvrir certains aspects au moyen d'assurances civiles professionnelles. L'évolution de l'environnement judiciaire et une pratique de plus en plus anglo-saxonne du droit vont probablement encore augmenter l'importance de ce facteur, qui aujourd'hui déjà décourage de nombreux jeunes à l'exercice d'une profession libérale.

La responsabilité professionnelle se décline aussi par rapport aux employés. Elle inclut le maintien d'un environnement de travail qui permet un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Le transfert de connaissances par l'intermédiaire d'un travail en équipe et de programmes de formation continue tout au long de la carrière professionnelle est indispensable. La valeur ajoutée des services prestés par toute profession libérale dépend évidemment de la qualité de l'unique ressource à sa disposition qui est le capital humain.

L'une ou l'autre profession libérale (médecins, notaires, huissiers) voit sa prestation rémunérée sur base d'un tarif imposé à la profession. Les médecins par exemple sont des travailleurs intellectuels indépendants qui supportent les risques de l'exercice libéral de leur métier caractérisant justement cette indépendance. Ils revendiquent la mise en place d'une convention librement négociée qui permettra de maintenir la qualité de la médecine et l'attrait de la profession.

Les défis présentés ci-dessus devront trouver des réponses adaptées aux professions concernées, afin que les professions libérales puissent continuer à contribuer à l'essor économique du pays et au bien-être du citoyen.

2332 Les aspects sociaux

Le CES constate qu'un dialogue social structuré fait toujours défaut pour ce secteur qui est caractérisé par une grande diversité de l'emploi. Les thèmes de la qualification, de la formation professionnelle initiale et continue, de la reconnaissance des formations sont particulièrement importants dans ce domaine et pourraient utilement faire l'objet d'un dialogue social structuré.

En ce qui concerne l'organisation du temps de travail, la question d'un accord sectoriel est posé pour le secteur des bureaux d'études.

La forte proportion de femmes dans ce secteur devrait être analysée sous l'angle de l'égalité de traitement et, le cas échéant, ce thème devrait être un sujet du dialogue social dans ce secteur.

234 Le tourisme

2341 Les aspects économiques

- D'après les estimations du Statec²³ portant sur les huit premiers mois, **l'année 2001 aura été un petit cru dans le domaine du tourisme**. En effet, les arrivées, toutes catégories d'hébergement confondues, ont baissé de 3,1% au niveau national et les nuitées ont diminué globalement de 0,4% (+1% dans la Ville de Luxembourg et -1% à la campagne).

D'autres informations du Statec²⁴ indiquent que la croissance de l'activité hôtellerie et restauration, qui couvre en partie l'activité touristique globale, connaît une phase de moindre croissance depuis le troisième trimestre de 2000, et qui s'est poursuivie en 2001. Par conséquent, la progression du chiffre d'affaires a été relativement faible au cours des 9 premiers mois de 2001 (+1,8% en glissement annuel). Au 3^e trimestre 2001, la hausse du chiffre d'affaires a été inférieure à celle du 3^e trimestre de 2000.

Les **principales causes** de ces résultats médiocres sont à chercher dans le ralentissement conjoncturel connu en 2001 qui a amené les consommateurs à plus de prudence au niveau des dépenses. Le ralentissement économique a incité les entreprises à économiser au niveau des frais de voyage.

En plus, ce secteur est probablement celui qui a été le plus affecté dans l'immédiat par les attentats du 11 septembre. Selon le Statec, le chiffre d'affaires désaisonnalisé a chuté de 3,5% au cours de ce mois. Le taux de croissance annuel du chiffre d'affaires en volume de l'Horeca est ainsi passé de -0,2% en août à -10,4% en septembre. Corrigé des variations saisonnières, il a baissé de -0,4% en septembre essentiellement sous l'effet d'une moindre activité des hôtels (-1,3%), des restaurants (-0,1%) et des cafés (-7,4%).

Le chiffre d'affaires en volume des agences de voyage affichait encore une croissance de 11,3% sur le 8 premiers mois de l'année, progression qui a baissé à 8,7% en incluant le mois de septembre (donc sur l'ensemble des 9 premiers mois).

²³ Source: Statnews n° 46/2001 du 19 novembre 2001, Statec.

²⁴ Source: Note de conjoncture 4/2001, Statec.

Corrigé des variations saisonnières, la baisse du chiffre d'affaires a été de 27,8% en septembre²⁵.

- La tendance générale enregistrée ces dernières années, selon laquelle les **évolutions divergent suivant la région du pays et suivant le mode d'hébergement** considérés, s'est poursuivie aussi en 2001.

D'après une enquête de l'Office National du Tourisme²⁶ (ONT), les hôtels avec plus de 50 chambres ont enregistré un recul plus important de l'activité que les établissements plus petits. Les événements du 11 septembre ont eu notamment des effets négatifs sur le tourisme d'affaires et sur les grands hôtels de la capitale. Une analyse régionale indique que les hôtels des régions du sud et du centre ont compté plus de clients en 2001, que la région de la Moselle a connu des résultats constants et que les régions des Ardennes et le Moellerdall ont enregistré une baisse du nombre de touristes.

Le séjour s'étend entre 1,9 et 3,8 jours selon les régions. Au niveau national, la durée de séjour moyenne se stabilise autour de 2 à 2,5 jours, selon l'ONT.

- Le critère qui reflète le mieux le bilan d'une saison touristique est le taux d'occupation des établissements d'hébergement toutes catégories confondues. D'une manière générale, les actions en vue de promouvoir le développement du tourisme doivent **viser un relèvement du taux d'occupation**. D'après les estimations de la fédération professionnelle Horesca²⁷, ce taux d'occupation s'est élevé en 2001 seulement à quelque 57% au centre du pays, à 52% à la Moselle (y compris Mondorf-les-Bains), à 32% au sud, à 28% dans les Ardennes et à 24% au Moellerdall.

Le CES continue à plaider pour une **promotion plus efficace du tourisme traditionnel et de qualité**. Il réitère ses regrets quant à l'absence d'un concept global et cohérent susceptible de promouvoir efficacement cette forme de tourisme au Luxembourg.

Cette promotion commence sur des foires ou salons touristiques. Ici, il s'agit d'évaluer l'opportunité de participer à une foire plutôt qu'à une autre et de réfléchir aux messages à faire passer. Une structure de promotion commune devrait défendre et représenter les intérêts des acteurs du tourisme du Grand-Duché aux foires promotionnelles retenues. Pour réaliser un marketing plus professionnel du tourisme, une telle structure unique doit être bien identifiable et doit pouvoir agir de façon décentralisée sur le terrain.

Par ailleurs, il faut constamment améliorer et adapter les outils de marketing (cf. brochures, publicités,...) aux demandes du public cible.

²⁵ L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) mise sur une reprise de l'activité touristique au deuxième semestre 2002, en jugeant que les voyageurs "*renoncent difficilement aux vacances*", perçues comme une nécessité plutôt qu'un luxe. Fin octobre, les réservations globales de voyages dans le monde étaient inférieures de 12 à 15% par rapport à la même époque de 2000, estime l'OMT.

²⁶ Source: Lettre marketing n° 37, décembre 2001, Office National du Tourisme.

²⁷ Source: Horesca, le magazine officiel des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg, décembre 2001, n° 12.

Afin de bien préparer les grands événements, qui sont annoncés longtemps d'avance, leur organisation doit démarrer aussi tôt que possible, en vue de permettre aux opérateurs touristiques de vendre des forfaits déjà à l'avance. Par exemple, la promotion à l'étranger du départ du Tour de France en juin 2002 au Grand-Duché s'est faite trop tardivement.

- Pour pouvoir définir une politique de marketing cohérente et efficace, il est indispensable de **disposer de données statistiques** fiables, complètes, détaillées et à jour. En effet, les actions de marketing touristique, pour être couronnées de succès, exigent au préalable une parfaite connaissance du marché du tourisme luxembourgeois.

Les déficiences actuelles en matière de statistiques sur le tourisme rendent difficiles l'identification de nouvelles tendances et une réaction rapide et appropriée des autorités et des acteurs concernés aux mutations afférentes. De même, le risque que les campagnes publicitaires et de promotion touristique vont dans la mauvaise direction ou n'atteignent pas la bonne cible est bien réel.

Le CES plaide pour une distinction, au niveau du recensement touristique, entre le tourisme d'affaires et le tourisme traditionnel. En outre, une adaptation de la méthodologie en matière des fiches d'hébergement s'impose. Par ailleurs, il faut davantage prendre en considération le critère du taux d'occupation, mentionné ci-dessus. Une solution pour faciliter la collecte de toutes ces informations est le recours accru aux nouvelles technologies.

- Le CES rappelle que le développement du secteur du tourisme nécessite des **investissements continus en infrastructures et en équipements** de haut niveau dans tous les domaines touristiques, que ce soit l'hébergement, les équipements sportifs et de loisirs (notamment indoor), la revalorisation du patrimoine historique, industriel et architectural et la création de structures d'accueil de congrès internationaux. De même, l'offre touristique, qu'il faut davantage diversifier et moderniser, doit se distinguer par sa qualité et des prix abordables. Cette offre doit être plus flexible, afin de mieux tenir compte des demandes et exigences variées des touristes.

A côté de l'élargissement de l'offre d'infrastructures touristiques attrayantes, le CES est d'avis que les infrastructures en amont ou en aval des activités touristiques doivent être adaptées en parallèle (cf. stations d'épuration des eaux usées, ...).

Il est nécessaire de prévoir aussi à l'avenir les moyens budgétaires permettant la réalisation des investissements qui s'imposent. Dans ce contexte, les programmes quinquennaux d'équipement de l'infrastructure touristique jouent un rôle décisif ²⁸.

Le CES invite les autorités à contacter plus tôt les acteurs du tourisme en vue de mettre en œuvre les programmes quinquennaux. En ce qui concerne le programme quinquennal couvrant la période 2003 à 2007, il faut absolument éviter

²⁸ La loi du 3 août 1998 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique accorde des subventions de 29,13 mio. EUR pendant la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2002.

un vote tardif de la loi afférente pour permettre une allocation judicieuse et un étalement approprié sur cinq ans des moyens budgétaires mis à disposition.

- En matière de soutien à l'investissement, le CES réitère sa demande aux autorités d'**éviter toute discrimination au niveau de l'octroi des aides et subventions** étatiques.

Pour l'instant, il est à relever que les investisseurs privés sont discriminés du fait que la subvention que ces derniers se voient octroyer à l'exécution de projets d'aménagement, de modernisation et d'extension d'établissements est de loin inférieure à celle à laquelle peuvent prétendre les communes, les syndicats d'initiatives, les ententes et les autres associations sans but lucratif, en l'occurrence 50% du montant de l'investissement.

- Le CES peut approuver les mesures en matière de tourisme prévues par le **plan d'action actualisée en faveur des PME**, dont la révision du statut de l'hôtellerie, la poursuite des efforts de coordination dans la promotion du Luxembourg comme destination touristique et le développement de créneaux spécifiques (tourisme de congrès, valorisation de l'environnement naturel et culturel) par le biais d'une meilleure collaboration des acteurs du secteur du tourisme. Ces mesures doivent être mises en œuvre rapidement, en concertation avec les acteurs impliqués.

2342 Les aspects sociaux

Au 31 mars 2001, sur un total de 10.668 salariés du secteur horeca²⁹, la part des femmes y représentait 50,6%. Les données de l'emploi suivant le statut font état de 86,5% d'ouvriers et 13,5% d'employés.

Le développement du tourisme et la réduction du **manque de main-d'œuvre qualifiée** dans le secteur passent par la revalorisation des métiers du tourisme et de l'hôtellerie. A cet effet, l'instauration d'un dialogue social sectoriel autour de ce thème pourrait être un moyen utile. Le projet de loi sur la durée et l'organisation du temps de travail dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration devrait contribuer à atteindre cet objectif.

Par ailleurs, il y a lieu de continuer à améliorer la formation professionnelle des acteurs concernés, ce qui devrait contribuer en même temps à réduire le nombre de faillites dans le secteur.

235 Les transports

La Commission européenne a publié en septembre 2001 son Livre blanc sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010. Le Livre blanc procède d'abord à une analyse de l'évolution du marché des transports pour proposer ensuite une soixantaine de mesures permettant de rééquilibrer les modes de transport, de supprimer les goulots d'étranglement et de maîtriser les effets négatifs de la mondialisation des transports, tout en plaçant les usagers au cœur de la politique des transports.

²⁹ Données basées sur la classe Nace 55.

Le CES approuve l'idée directrice du Livre blanc qui défend la création d'un système de transport économiquement, socialement et écologiquement durable et l'intention de la Commission, qui va de pair, d'accroître la part des transports qui revient aux modes respectueux de l'environnement. Le CES est d'avis que l'approche du Livre blanc de s'acheminer vers une considération plus intermodale et complémentaire des mesures à prendre en matière de politique des transports est nécessaire depuis longtemps.

Le CES accepte le diagnostic et avec lui la décision de la Commission de trouver la réponse adéquate à la hausse de la demande de transport. Même si l'on peut reprocher au Livre blanc de ne pas faire d'analyse, ni quantitative, ni qualitative de l'accroissement des besoins, les chiffres avancés par la Commission paraissent réalistes. La hausse globale de 38% dans le secteur des marchandises et de 24% pour les services de transport de personnes en Europe, durant la décennie à venir, montre que des décisions sont indispensables pour préserver la mobilité des personnes et les besoins de l'économie.

Compte tenu des multiples facettes du transport, d'une part, et étant donné l'orientation d'abord européenne du Livre blanc, d'autre part, le CES n'a pas voulu, dans le cadre des travaux du présent avis, commenter le Livre blanc dans tous ses détails et ainsi tirer des conclusions pour la politique future des transports au Luxembourg.

Le CES doit cependant constater que personne n'avait réellement prévu cette évolution massive du trafic et que pour éviter l'asphyxie, il y a urgence d'agir. Le fait que la politique n'a pas pris les décisions qui auraient pu anticiper les conséquences de cette évolution, démontre que pendant la dernière décennie au moins, la politique n'a pas suffisamment tenu compte du rôle et de l'importance des transports. Le CES sollicite par ailleurs une analyse objective et scientifique des problèmes, afin de retenir des solutions réalistes et durables.

2351 Les transports routiers

23511 Les aspects économiques

Depuis des années, le secteur des transports de marchandises par route se plaint d'une érosion des prix de transports, une tendance que les entreprises ont pu compenser - du moins partiellement - par une amélioration de leur productivité et par le développement d'activités parallèles directement liées au transport, telle que par exemple la gestion complète de la chaîne d'approvisionnement d'entreprises commerciales ou industrielles.

S'y ajoute que le ralentissement de l'activité industrielle en 2001 a conduit à des surcapacités dans le secteur, ce qui stimule encore davantage la concurrence et exerce une pression encore plus forte sur les prix.

Sans nier les effets utiles de la concurrence sur l'efficacité, notamment par le recours aux meilleures pratiques et la rationalisation des coûts, il faut cependant reconnaître qu'elle peut également être contre-productive. La réduction de la marge d'investissement des entreprises a des répercussions sur la qualité de la

prestation, une évolution dangereuse, étant donné que la qualité est toujours l'une des principales forces des entreprises luxembourgeoises.

Le CES est d'avis que le Gouvernement devrait profiter de l'affaire "Kralowetz" pour faire l'inventaire de toutes les formes de concurrence déloyale existant dans le secteur des transports routiers.

Le Livre blanc reconnaît à juste titre que

" le secteur des transports de marchandises par route joue un rôle irremplaçable mais qu'il est économiquement plus fragile qu'il ne paraît. Pour renforcer la qualité du transport routier tout en empêchant le dumping social, la Commission proposera une réglementation permettant d'harmoniser les clauses contractuelles afin de protéger les transporteurs vis-à-vis des chargeurs pour qu'ils puissent réviser leurs tarifs en cas de hausse brutale des prix des carburants".

Le CES estime cependant que la Commission est seulement à moitié décidée de protéger les opérateurs contre la pression de certains chargeurs. Il faut en effet reconnaître, qu'en réalité, ce sont les chargeurs qui fixent les prix et les conditions du transport. S'il est vrai que les pratiques de négociation et de fixation des prix entre professionnels doivent en principe rester libres, il n'en reste pas moins que dans certains cas, la position dominante du chargeur peut conduire à des effets pervers. Dans tel cas, le CES pense qu'une intervention du législateur est justifiée.

Le manque de conducteurs risque de s'amplifier sous peu en raison de l'attitude des autorités fiscales allemandes vis-à-vis des conducteurs résidant en Allemagne et employés par une entreprise ayant son siège au Luxembourg. En effet, le fisc allemand veut soumettre ces salariés à une imposition forfaitaire en Allemagne. Cette politique est orchestrée par le Ministère des Finances du "Bund" et menée par les bureaux des contributions allemands régionaux.

23512 Les aspects sociaux

- Au 31 mars 2001, sur un total de 13.442 salariés du secteur des transports terrestres et des services auxiliaires de transport³⁰, la part des femmes dans l'emploi représentait 11,9%. Les données de l'emploi suivant le statut font état de 55,8% d'ouvriers, 19,8% d'employés et 24,4% de fonctionnaires.
- La réforme de la loi sur le droit d'établissement des transporteurs devrait aider les autorités à venir à bout du problème des entreprises "boîtes aux lettres". A cet effet le CES estime que les notions concernant l'établissement stable et l'infrastructure opérationnelle sont à préciser. Le CES doit cependant souligner que la réforme de la loi sur le droit d'établissement n'empêche pas l'emploi d'une main-d'œuvre illégale à Luxembourg ou à l'étranger, par des transporteurs établis au Luxembourg. Ces pratiques doivent être combattues par d'autres instruments.

Pour aider les entreprises à faire face à la pénurie chronique de personnel de conduite tout en empêchant l'emploi de conducteurs à des conditions irrégulières, le CES approuve la décision du Gouvernement d'introduire un nouveau type de

³⁰ Données basées sur les classes 60 et 63.

permis de travail "E" spécifique pour le secteur des transports. Cette mesure doit être complétée par d'autres initiatives ayant pour effet de rendre la profession de chauffeur professionnel plus attrayante. Il s'agit notamment d'anticiper la transposition de la directive sur la formation professionnelle des conducteurs.

Si le manque de candidats disponibles sur le marché de travail était limité au personnel de conduite, cette pénurie commence à se manifester également dans les carrières des employés de bureau spécialisés dans les affaires des transports et de la logistique.

La directive sur l'harmonisation des temps de travail dans le secteur des transports routiers sera publiée dans le Journal Officiel très prochainement. Dans le cadre de la transposition de cette directive, des règles précises doivent être déterminées pour éviter que d'aucuns profitent de la clause d'exemption prévue transitoirement en faveur des indépendants pour instaurer un système de "*faux indépendants*".

2352 Les chemins de fer

23521 Les aspects économiques

Si l'on peut constater que l'activité voyageurs, tant nationale que régionale, poursuit sa lancée favorable en 2001, amorcée au cours des exercices précédents, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'évolution dans le domaine du transport de fret où une régression sensible, se situant aux environs de 6% au niveau du tonnage transporté, se fait sentir. Face aux résultats exceptionnels affichés en 2000 dans cette activité avec un tonnage transporté avoisinant les 20 mio., de plus en plus de facteurs défavorables à un développement propice, pourtant indispensable pour équilibrer les résultats de l'entreprise, apparaissent.

Parmi les facteurs exerçant une influence freinante sur cette activité, il convient de citer la concurrence acharnée du transport par route, la taille exiguë du réseau luxembourgeois, les coûts élevés des opérations terminaux et les moyens d'ingérence très réduits des CFL sur le trafic de transit.

S'y ajoute que la Commission européenne a accentué ses efforts en vue de libéraliser davantage le transport fret par rail au niveau européen tout en l'ouvrant de plus en plus à des opérateurs nouveaux non issus des entreprises ferroviaires classiques. C'est ainsi qu'une première étape sera franchie le 15 mars 2003. A partir de cette date, le transport international de fret ferroviaire sera partiellement libéralisé au sein de l'Union européenne. Seules les grandes lignes internationales qui forment les "*corridors européens*" sont concernées. La libéralisation totale du fret ferroviaire, initialement prévue pour 2008, sera avancée selon les dernières propositions de la Commission européenne à 2006.

Pour affronter ce défi, les responsables des CFL devraient adopter une stratégie à moyen et long termes susceptible de stabiliser l'environnement économique du fret ferroviaire. Dans ce contexte, le CES est d'avis qu'une action commune des entreprises ferroviaires européennes auprès des instances communautaires, plaidant pour une harmonisation transparente des conditions de concurrence de

tous les moyens de transport ainsi que pour une mise en compte objective des coûts externes aux différents acteurs y opérant, pourrait aboutir, le cas échéant, à instaurer les conditions indispensables permettant la survie du transport de fret par rail. Une récente étude INFRAS/IWW³¹ démontre que les coûts externes supportés par la collectivité et liés aux accidents, à la pollution atmosphérique, au changement climatique et au bruit représentent 7,8% du PIB des 15 pays de l'UE ainsi que de la Suisse et de la Norvège.

Afin de garantir la mobilité des personnes et d'assurer le transport de marchandises d'une façon durable, les projets du Ministère des Transports prévoient des investissements substantiels dans le développement et la modernisation de l'infrastructure ferroviaire nationale.

Parmi les projets d'envergure, il convient de citer la mise à double voie intégrale de la ligne Pétange-Luxembourg, la prolongation de l'antenne Bettembourg-Dudelange jusqu'à Volmerange-les-Mines, l'agrandissement de la capacité de la sortie nord de la gare de Luxembourg moyennant la construction d'un 2^e pont à 2 voies au lieu dit "*Pulvermühle*", le raccordement au rail de l'aéroport et du plateau du Kirchberg, la construction d'une ligne nouvelle Luxembourg-Esch/Alzette, la mise à 3 voies entre Berchem et Luxembourg-Sud et la mise en place d'une nouvelle ligne Luxembourg-Bettembourg.

Le CES se félicite de ce programme ambitieux, qui devra être réalisé sans tarder et qui doit mener vers un concept global de l'organisation des transports publics. Ceci permettra sans aucun doute à désamorcer la situation déplorable au niveau de la circulation routière, tout en permettant de se rapprocher d'un modal split visé de 25/75 transport public/individuel.

En présence de la renaissance récente du projet BTB, sous la dénomination "*mobilité.lu*", et de l'acquisition d'un premier lot de matériel hybride du type train-tram, le CES tient à souligner une nouvelle fois l'importance pour les CFL de disposer d'installations appropriées pour assurer le remisage et la maintenance de ce matériel roulant moderne.

A cet effet, il lance un nouvel appel à la SNCFL d'intensifier les travaux de réalisation de ce projet indispensable au fonctionnement d'un transport public de qualité.

Le CES apprécie l'évolution favorable du projet de raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV-Est, déplore cependant l'avancement hésitant des négociations avec les réseaux limitrophes en vue d'améliorer la qualité et les performances des relations internationales existantes.

Dans l'optique d'améliorer notablement, en termes de qualité du service offert et de temps de parcours, l'axe Strasbourg-Luxembourg-Bruxelles, villes reconnues officiellement comme sièges d'institutions européennes lors du Sommet des Chefs d'Etat à Edimbourg, cette ligne devrait être intégrée dans le réseau à grande

³¹ INFRAS/IWW: External Costs of Transport (accident, environmental and congestion costs) in Western Europe, 2000. L'INFRAS est un organisme suisse d'étude des politiques publiques, l'IWW (Institut für Wirtschaftspolitik und Wirtschaftsforschung) un organisme allemand. Cette étude a été réalisée pour l'Union internationale des chemins de fer.

vitesse. En ce qui concerne la ligne Luxembourg-Liège, le Gouvernement devrait prévoir dans son programme d'investissement l'augmentation des capacités sur le tronçon luxembourgeois et insister auprès du Gouvernement belge sur le relèvement de la vitesse sur le tronçon belge, afin que cette ligne puisse répondre aux exigences d'un service public de qualité et servir comme liaison confortable et rapide vers les Pays-Bas et l'Allemagne du Nord.

Au-delà des problèmes infrastructurels s'ajoute le fait que le trafic international s'effectue pour les entreprises ferroviaires sous leur propre autonomie commerciale ce qui génère pour le Luxembourg de plus en plus le risque que certaines relations non-rentables pourraient être supprimées d'un jour à l'autre. Afin d'éviter un isolement du Grand-Duché de Luxembourg au niveau ferroviaire avec les capitales européennes, il appartient, de l'avis du CES, aux instances gouvernementales de chaperonner les négociations afférentes tout en y attribuant les moyens financiers adéquats pour financer la desserte de ces relations.

23522 Les aspects sociaux

- L'ouverture progressive des réseaux ferroviaires pour le trafic marchandises, rend nécessaire la définition de normes sociales afin de préserver la sécurité ferroviaire et d'éviter le dumping social. Il s'agit, entre autres, de fixer des normes de formation et de qualification, d'aptitudes physiques et psychiques ainsi que des conditions de travail minimales.

La situation sociale chez les CFL se caractérise notamment par un manque chronique de personnel. Ainsi, les seuls conducteurs de locomotives accusent un retard de quelques 13.800 jours de repos, sujets à récupération par quelques 300 mécaniciens. Des efforts accrus en matière d'embauchage et de la formation s'avèrent nécessaires pour remédier à cette situation intolérable.

- L'évolution du personnel des CFL depuis 1970 à 2000 a été la suivante:

Tableau 8: Emploi selon le statut et le sexe

| Effectif du personnel des CFL ¹ | | | | | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Spécification | 1970 | 1980 | 1990 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
| Personnel actif | 4.438 | 4.254 | 3.571 | 3.237 | 3.183 | 3.097 | 3.050 | 3.031 | 3.083 |
| - Agents et employés privés | 4.259 | 4.120 | 3.490 | 3.171 | 3.120 | 3.045 | 3.014 | 2.998 | 3.054 |
| Hommes | 4.190 | 3.973 | 3.373 | 3.046 | 2.979 | 2.898 | 2.858 | 2.834 | 2.874 |
| Femmes | 69 | 147 | 117 | 125 | 141 | 147 | 156 | 164 | 180 |
| - Ouvriers | 179 | 134 | 81 | 66 | 63 | 52 | 36 | 33 | 29 |
| Hommes | 83 | 68 | 39 | 35 | 33 | 24 | 10 | 11 | 8 |
| Femmes | 96 | 66 | 42 | 31 | 30 | 28 | 26 | 22 | 21 |

Source: Statec - Annuaire statistique 2001

¹ Moyenne des 12 mois.

A noter que la part des femmes dans l'effectif du personnel des CFL représente 6,5% en 2000.

- La stratégie que les CFL sont en train d'élaborer, devra se fonder sur un capital humain bien formé et expérimenté. La motivation du personnel a été mise à rude épreuve par des restructurations dont les agents sur le terrain n'apercevaient pas le bon sens. Afin d'éviter les erreurs du passé, une consultation permanente du personnel et de ses délégués est indispensable.

Les cheminots sont disposés à œuvrer en faveur d'une société des chemins de fer, capable d'affronter les défis d'une mobilité croissante et d'une concurrence de plus en plus acharnée dans le domaine du transport des marchandises. Ils attendent cependant que l'unicité de leur entreprise soit maintenue et que le statut du personnel soit respecté.

2353 Le transport fluvial

23531 Les aspects économiques

- En 2001, le volume du trafic global des ports fluviaux (Mertert et Bech-Kleinmacher) a légèrement baissé (-1,8%) par rapport à l'année 2000. La réduction sensible des exportations de clinker de ciment n'a pas pu être compensée par le développement des activités d'importation de produits pétroliers. Les produits sidérurgiques qui constituent le principal poste au niveau du trafic global ont légèrement reculé à cause de la disparition, en fin d'année, des importations de produits finis et demi-produits.

Au niveau des investissements, il faut relever la mise en exploitation, en septembre 2001, d'un nouveau hangar climatisé de 4.800m² permettant un stockage impeccable des produits sensibles à haute valeur ajoutée, tels que les coils d'acier plat traités.

De nouvelles implantations et l'extension d'installations existantes dans le complexe portuaire, liées à une extension des quais, ainsi qu'une amélioration des infrastructures d'accès, sont à l'étude. Leur réalisation aurait un impact positif sur le futur développement du port et du trafic fluvial qui constitue un moyen de transport et une infrastructure de stockage intéressants, surtout pour les grands volumes transportés en vrac.

- Une étude récente sur le pavillon maritime montre que les retombées économiques de ce secteur sont faibles. Les auteurs de l'étude concluent qu'il existe encore un potentiel de développement qui pourrait être exploité sous condition que tous les acteurs luxembourgeois impliqués conviennent d'une politique cohérente et volontariste en la matière.

23532 Les aspects sociaux

Jusqu'en 1990 les bateliers luxembourgeois étaient avant tout des particuliers (artisans indépendants), qui naviguaient principalement sur le Rhin. Suite à la libéralisation des marchés et de son emploi, beaucoup d'équipages de sociétés étrangères sont venus renflouer les effectifs de la navigation intérieure luxembourgeoise. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la libéralisation de la navigation intérieure est effective, alors que l'harmonisation sociale fait toujours défaut.

Pour faire face à une concurrence de plus en plus acharnée, les entreprises réduisent les équipages, emploient une main-d'œuvre peu rémunérée et profitent de la libre circulation des services pour enregistrer leurs équipages au Luxembourg. Entretemps, environ 1000 marins, appartenant à des sociétés de navigation intérieure, sont enregistrés auprès de notre sécurité sociale. Comme ces équipages ne travaillent pratiquement jamais au Luxembourg, la surveillance du respect des règles de santé et de sécurité, de sécurité sociale et de temps de travail est difficilement réalisable. En concertation avec les partenaires sociaux, le Gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures qui rendent possible le contrôle de la législation sociale et des prescriptions de sécurité. En plus des initiatives législatives s'imposent, afin de faire cesser les délocalisations vers notre pays.

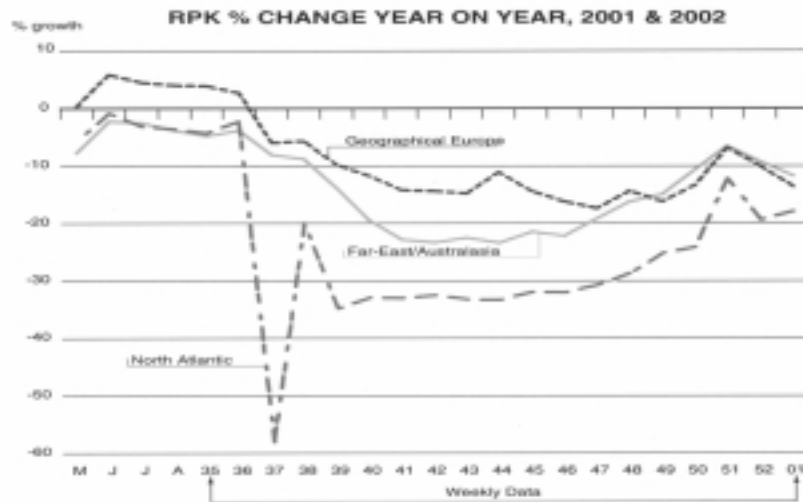
Sur le plan européen, l'établissement des normes minimales concernant les équipages, le temps de conduite et de repos devient de plus en plus nécessaire. Des inspections transfrontalières systématiques doivent veiller à l'application de ces normes et rendre l'emploi illégal impossible.

2354 Le transport aérien

- Sur **le plan mondial**, l'année 2001 a été particulièrement turbulente pour le secteur de l'aviation civile. L'effondrement (temporaire) de l'activité passager suite aux attentats terroristes du 11 septembre est venu s'ajouter à une situation déjà peu favorable en raison du ralentissement économique généralisé, enregistré bien avant ces événements tragiques. Le trafic passagers a diminué de plus de 4% pour les principales compagnies aériennes européennes, affiliées à l'AEA (Association of european airlines).

Le graphique ci-après, publié par l'AEA, illustre l'évolution de l'indicateur d'activité RPK (revenue-passenger-kms) pour ses membres durant les trois derniers trimestres de l'année.

Graphique 2: Evolution de l'indicateur d'activité du transport aérien



Source: Association of european airlines

L'évolution décrite ci-dessus a amplifié les problèmes structurels que le secteur connaît depuis longtemps et a favorisé un processus de "*nettoyage*" du marché. Ce processus est malheureusement biaisé par les divergences dans les mesures de soutien que les différents Etats ou régions octroient directement ou indirectement à leurs compagnies aériennes.

Quant à l'évolution des coûts, le secteur a enregistré avec satisfaction l'accalmie au niveau des cotations du pétrole. Par contre, les compagnies aériennes ont été confrontées à une explosion des coûts d'assurances résultant du risque de guerre accru après les attentats du 11 septembre 2001. Presque tous les pays européens ont réagi à cette problématique en offrant une garantie d'Etat à leurs compagnies. Tel n'est plus le cas pour le Luxembourg, où les coûts d'assurances restent par conséquence élevés.

- Le secteur des **transports aériens au Luxembourg** n'est pas resté à l'abri de la crise que connaît l'aviation civile depuis l'année passée. Toutefois, les opérateurs luxembourgeois ont été moins touchés que dans la plupart des autres pays européens. Ainsi, les deux principaux opérateurs luxembourgeois prévoient des résultats positifs pour l'exercice révolu.

Le nombre de **passagers** sur l'aéroport du Findel a régressé de 2,5%, malgré une forte croissance au début de l'année.

Dans ce contexte difficile, Luxair a réussi à augmenter le nombre de passagers de 2% et l'indicateur RPK de 5,6% à lignes constantes. Cette croissance a pu être réalisée grâce à une meilleure occupation des sièges et à une augmentation des fréquences sur des lignes existantes.

La part de marché de Luxair sur l'aéroport luxembourgeois est ainsi passée de 65,6% en 2000 à 68,5% en 2001.

Conformément à sa stratégie, l'opérateur national a progressé dans ses efforts visant à rendre tous les départements d'activités profitables. Il s'agit là d'un pas important pour pouvoir relever le défi de la libéralisation dans le secteur.

A l'avenir, Luxair voudrait attirer un nombre accru de passagers sur ses lignes existantes, notamment par une meilleure promotion autour des "*aéroports de destination*". Une autre idée consiste à organiser des vols en "*W*" en passant aussi par des aéroports de la Grande Région au lieu d'utiliser le seul aéroport de Luxembourg comme point de départ et d'arrivée de simples vols aller-retour. Une extension de la flotte d'avions n'est pas prévue.

Il ne faut pas perdre de vue que l'encadrement actuel n'est pas nécessairement favorable au développement du secteur passager au Luxembourg.

Citons, en premier lieu, l'état lamentable des infrastructures d'accueil des passagers, comparé aux principaux aéroports concurrents et la lenteur avec laquelle on essaie de réagir à cette situation depuis des années. Une longue phase de chantier avec une quasi-absence de parkings et autres inconvénients aggravera temporairement cette situation. Des aéroports comme Sarrebruck (réalisée endéans 16 mois après la prise de décision), Metz/Nancy, Liège ou autres Hahn et Charleroi n'attendent qu'à accueillir les clients qui passent actuellement par le Luxembourg. S'y ajoute la concurrence des compagnies "low price" à proximité du Luxembourg.

La clientèle actuelle est loin d'être captive. Ainsi, 56% du chiffre d'affaires de Luxairtours sont actuellement réalisés avec des clients non-résidents.

A terme, une perte importante de clients vers des aéroports concurrents, fortement soutenus par les autorités locales respectives, pourrait compromettre la rentabilité de plusieurs vols à partir du Luxembourg. Leur abandon nuirait certainement à l'attrait de notre pays comme pôle de développement économique dans la région.

Dans le domaine du **fret**, l'aéroport de Luxembourg accuse une diminution de 3% du tonnage par rapport à l'année record 2000.

Luxair CargoCenter a traité 525.000 tonnes, contre 511.000 en 2000, ce qui représente une hausse de 2%. Avec 35.000 tonnes en 2001, l'activité du deuxième opérateur, CS-Lux (Cargo Service Luxembourg S.A.), a régressé de 45%, notamment à cause de la perte d'un client important. Suite à cette évolution, les effectifs de CS-Lux ont dû être réduits de 120 à 35 travailleurs.

Avec la mise en exploitation du nouveau centre de fret en décembre 2001, la capacité de Luxair CargoCenter est passée de 500.000 tonnes à 750.000 tonnes par an. La capacité totale de l'aéroport se chiffre à environ 850.000 tonnes.

Après plusieurs années de forte croissance Cargolux a connu une stagnation de son activité en 2001. Cette stagnation doit être mise en relation avec une baisse de l'ordre de 5% pour les compagnies européennes. L'activité a connu une évolution négative durant les deuxième et troisième trimestres de l'année. En fin d'année Cargolux a légèrement profité de la baisse de la capacité de fret résultant

de l'arrêt d'un grand nombre de lignes pour passagers. Plus de la moitié du tonnage de fret est transporté sur des vols passagers.

La compagnie luxembourgeoise, qui a acquis un 11^e avion en octobre 2001, a développé de nouveaux marchés surtout grâce à une augmentation des escales sur les trajets existants. Avec le soutien des autorités luxembourgeoises, Cargolux a développé les marchés appartenant à la catégorie de la "*cinquième liberté*" qui permet de charger et décharger des marchandises en dehors du pays d'origine. Ces efforts seront poursuivis en mettant l'accent sur la connexion des centres high-tech à travers le monde. De nouveaux droits d'atterrissage, notamment sur le marché asiatique, favoriseront le développement futur de Cargolux qui a décidé l'acquisition d'un nouvel avion pour septembre 2002.

D'un point de vue politique et administratif, il faut relever plusieurs évolutions importantes.

D'abord le projet de loi N°4767 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare. Ce projet de loi, déposé le 13 février 2001, vise à doter l'Etat luxembourgeois du cadre légal requis pour le financement et la construction d'une nouvelle aérogare et de ses dépendances ainsi que pour la réorganisation de la gestion du terminal passager et de l'exploitation de l'aéroport en général. Il prévoit entre autres la possibilité de confier diverses missions importantes en rapport avec la construction et l'exploitation de l'aéroport à un organisme de droit privé ou public.

La constitution, en février 2001, de la société de l'aéroport constitue un premier pas dans cette direction. Cet organisme permettra par ailleurs de mieux gérer les prochaines étapes de libéralisation des services aéroportuaires.

La constitution d'une commission consultative aéroportuaire en février 2001 a pour objet de nouer le dialogue entre administrations, riverains et professionnels de l'aéroport.

Les différends entre riverains et associations écologiques, d'une part, et les promoteurs de l'aéroport, d'autre part, ont mené à un jugement du tribunal administratif qui oblige l'Etat à recourir à une procédure *commodo incommodo* pour l'ensemble du complexe aéroportuaire, ce qui bloque pour l'instant tout projet d'extension de l'infrastructure.

Le CES espère que les nombreuses initiatives lancées par les responsables politiques en 2001 puissent rapidement aboutir à un concept cohérent de développement pouvant répondre dans des délais raisonnables aux contraintes de suffisance et de modernité des infrastructures dans le souci de préserver la compétitivité de l'aéroport du Luxembourg vis-à-vis d'une concurrence accrue dans les régions limitrophes.

Au delà des questions d'infrastructures, le CES demande une position non équivoque des responsables politiques quant au futur développement des activités de l'aéroport.

Le CES estime que le développement du domaine passager constitue une voie incontournable à suivre pour maintenir un préalable essentiel au futur

développement économique de notre pays. Ce développement ne saura se faire sans la présence d'une compagnie nationale performante.

Quant au domaine du fret, le CES peut approuver la décision du Gouvernement de limiter l'accès aux avions modernes et de limiter dans la mesure du possible les vols de nuits. Il rend attentif au fait qu'une limitation trop forte des activités de fret pourra, à terme, mener à une délocalisation complète de certaines activités ce qui ne resterait pas sans impact sur l'emploi et les recettes du pays. Une délocalisation de ce type pourrait être favorisée par une future libéralisation en matière de droits d'atterrissage, projetée par l'OCDE. Un rétrécissement, voire une disparition des activités fret devrait renchérir certains coûts à l'aéroport, étant donné que les infrastructures engendrent surtout des frais fixes.

236 Le secteur des médias et des services de la société de l'information

2361 Le constat

23611 Le cadre économique général

- Il y a deux ans à peine que l'Europe admettait un net retard en matière d'Internet et du changement de paradigme qu'induit le web au niveau de l'organisation des entreprises et de la société, notamment par rapport aux Etats-Unis. Au mois de mars 2000, le Sommet européen de Lisbonne répondait à ce constat et fixait un nouvel objectif stratégique à l'Union européenne pour la prochaine décennie: **"devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde"**. Les dirigeants européens ont demandé à la Commission de préparer un plan d'action eEurope. Ce plan d'action a été approuvé sans réserve par le Sommet de Feira au mois de juin 2000. A son tour, chaque pays membre décline à l'heure actuelle ses stratégies retenues dans un plan d'action national pluriannuel (eLuxembourg), géré, au Luxembourg, par un comité interministériel, le CNSI (Comité national pour la société de l'information).

Il faudrait éviter que chaque pays protège son savoir-faire. Bien au contraire, il faudrait que chaque pays puisse profiter des réalisations de ses voisins et qu'un jour le Luxembourg, à son tour, fasse profiter ses partenaires de ses réalisations, avec à la clé un potentiel non négligeable pour les entreprises du secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication).

Depuis mi-2001, la *"nouvelle économie"* est rattrapée par une réalité qui a engendré une phase de consolidation. Toutefois, il ne faut pas oublier le facteur temps nécessaire à l'apprentissage des nouvelles méthodes et technologies auprès du grand public, des sociétés et des administrations.

L'établissement d'une vision globale sur la société de l'information devra rassembler tous les acteurs concernés, l'Etat, les communes, le secteur privé, les syndicats, les partis politiques, les associations intéressées.

En regardant l'image des adresses du web, il y a lieu de s'interroger si l'on veut faire un *"eLuxembourg.lu"* s'adressant au marché local ou un *"eLuxembourg.com"* se tournant vers le marché européen. Le Luxembourg, vu sa taille réduite, doit adopter une double stratégie. En effet, développer une image internationale sans disposer d'un marché national composé de consommateurs, de fournisseurs et d'une industrie de services sera insatisfaisant et ne pourra que reposer sur des atouts éphémères. D'un autre côté, croire que notre industrie de services pourra durablement se développer et prospérer sur base d'une clientèle locale sans se profiler en dehors de nos frontières et sans se mesurer face à une concurrence devenue virtuelle, risque d'être périlleux à la longue. Pour le marché local, nous devons donc développer nos commerces, industries et banques en vue de la société de l'information, à l'aide d'une industrie de services grandissante, et au niveau du marché international, nous devons attirer des acteurs étrangers au Luxembourg pour y loger leurs filiales européennes.

- Outre les grands thèmes précités, quelles sont les actions que notre pays doit amorcer sans attendre?

Au plan national d'abord, pour disposer de statistiques fiables et comparables et pour reconnaître les tendances, nous devrions continuer à renforcer l'utilisation de **mesures objectives**, régulièrement établies sur une base scientifique et indépendante.

Le Gouvernement devrait publier un **plan d'action pluriannuel** et sensiblement augmenter les budgets consacrés au développement de la société de l'information.

L'Etat et le secteur privé devraient davantage agir comme partenaires, développant un **modèle d'affaires commun**.

Les autorités fiscales devraient instaurer un climat fiscal qui encourage les investissements des entreprises du secteur privé dans des projets de la société de l'information. Le CES rend toutefois attentif au fait qu'une politique d'incitation fiscale dans ces domaines d'activités comporte des risques financiers élevés et peut avoir des conséquences économiques et sociales considérables.

L'attrait de **l'accès au web** devrait significativement s'améliorer, notamment par une augmentation de la qualité et de la rapidité de connexion et de transmission, associée à une diminution des prix.

La **formation hors école**, tant pour les jeunes que pour les adultes, devrait être renforcée et l'accès au web dans les lieux publics devra être disponible.

Pour développer le commerce sur le réseau, sécurisé par des contrats virtuels signés électroniquement, le pays devrait doter tous ses ressortissants de **passesports électroniques** répondant aux besoins du secteur public et du secteur privé, évitant la prolifération des supports d'identité électronique.

Le secteur privé, aussi bien que le secteur public, devraient se donner une **charte de déontologie** professionnelle, voire un **label national de qualité**, garantissant un maximum de transparence dans les procédures "*électroniques*".

23612 L'Etat dans la société de l'information

Dans le cadre du plan d'action eLuxembourg, 54 projets ont été retenus et s'articulent autour des huit défis du programme d'action eEurope adopté par le Conseil européen de Feira les 19 et 20 juin 2000. Environ un tiers des projets concernent l'eGovernment (l'administration publique en ligne), qui vise, dans une première phase, à développer et harmoniser l'offre existante d'informations en ligne et de formulaires téléchargeables. Dans une deuxième phase, l'échange de formulaires sera entièrement informatisé.

Afin de quantifier la progression du projet eLuxembourg et d'ajuster, le cas échéant, les priorités de sa politique, le Gouvernement a mis en place un tableau de bord d'indicateurs statistiques de la société de l'information dont une évaluation a lieu tous les six mois. Le CES constate avec satisfaction qu'une méthodologie

proche de celle adoptée par la Commission européenne a été retenue pour faciliter la comparaison avec les autres Etats membres.

Le CES regrette cependant que le l'Etat luxembourgeois accuse déjà un retard considérable en ce qui concerne les services publics disponibles en ligne, comme le confirme un premier rapport de la Commission européenne paru en octobre 2001³². Cette étude, qui est un exercice d'étalonnage pour les 15 pays membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande et la Norvège, compare l'offre en ligne de services publics élémentaires dans ces 17 pays. Parmi les 20 indicateurs retenus, 12 se rapportent à des services publics à destination des citoyens contre 8 à destination des entreprises. L'étude montre que l'Etat luxembourgeois est le moins bien préparé de tous les pays de l'UE et occupe 10 fois sur 20 la dernière place.

Le retard de l'Etat luxembourgeois dans ce domaine est également confirmé par des sondages récents³³ qui révèlent que 74% des personnes interrogées ignorent que le Gouvernement possède un site Internet (54% chez les internautes réguliers). La population est cependant favorable à l'utilisation d'Internet pour réaliser des démarches administratives, 38% jugeant cela très utile (47% chez les internautes). Les tranches de la population réticentes à l'administration en ligne sont celles qui sont les moins connectées et donc peu intéressées par le support Internet en tant que tel.

Le CES note avec satisfaction que le Gouvernement entend se donner les moyens de sa politique ambitieuse et a mis en place un cadre budgétaire approprié mais regrette que le retard accumulé soit déjà considérable.

Ceci est d'autant plus regrettable que le retard aurait très bien pu être évité. En effet, le programme d'action eLuxembourg s'inscrit dans la continuité d'initiatives politiques sur la société de l'information déjà engagées à partir de 1995. Le Comité Info 2000, créé en 1995, avait formulé dès novembre 1996 des recommandations très concrètes dans son rapport intitulé "*Le rôle de l'Etat dans la société de l'information*", qui n'ont malheureusement pas été mises en pratique.

Par ailleurs, le CES estime que la mise en oeuvre des nombreux projets en cours doit nécessairement être accompagnée d'une réflexion sur les structures internes et les pratiques administratives et nécessite l'implication de tous les services administratifs (front office et back office) qui devraient adopter davantage une approche qualifiée de "*client-oriented*". Aussi l'administration en ligne devrait-elle conduire, à terme, à un processus de rationalisation au sein des différentes administrations et à une efficacité accrue des services publics en général et, dès lors, à une réduction des coûts de gestion de l'appareil étatique.

2362 Les télécommunications

23621 L'évolution du marché des télécommunications

Selon les chiffres de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), il y avait, fin 2001, 30 sociétés qui étaient en possession d'une licence pour l'exploitation d'un

³² "Web-based Survey on Electronic Public Services " réalisé par Cap Gemini Ernst & Young.

³³ Source: www.eluxembourg.lu "Internet au Luxembourg - Chiffres clés" (situation au 12.03.2002).

réseau de télécommunications et/ou de services de téléphonie. Par rapport à l'année 2000, seules deux licences supplémentaires ont été accordées en 2001, ce qui correspond à une croissance de quelque 7%.

Lorsqu'on y ajoute les opérateurs qui ne disposent pas de licences, mais qui doivent déclarer leurs services offerts, on arrive à 76 entreprises actives dans le domaine des télécommunications contre 70 en 2000.

Les nouveaux acteurs sur le marché luxembourgeois de la téléphonie ont pu atteindre une part de marché de 26% des communications téléphoniques internationales et de 7% des communications locales/nationales. La compétition accrue sur le marché des communications internationales a entraîné une importante baisse des tarifs.

Les produits de télécommunications de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, affichent une croissance de 3,4% par rapport au résultat semestriel 2000. L'évolution favorable des services LUXGSM et INTERNET et l'augmentation en volume de l'interconnexion compensent en partie les moins-values réalisées au niveau des recettes téléphoniques internationales suite à l'importante baisse des prix et la perte de certaines parts de marché dans le téléphone fixe.

Concernant le marché de la téléphonie mobile on constate une nouvelle croissance (+15,6%) du nombre d'abonnés pour les réseaux LUXGSM (P&T) et Tango (SEC). Fin 2001, le marché luxembourgeois comptait quelque 411.500 abonnés (cartes prépayées incluses), 246.500 pour le réseau LUXGSM (60%) et 165.000 pour Tango(40%).

Afin d'accroître considérablement l'offre de services et de capacités en matière de la mobilophonie, le Ministre délégué aux Communications vient de lancer un appel à candidatures en vue de l'établissement et l'exploitation, sur le territoire du Grand-Duché, de réseaux mobiles de troisième génération UMTS (Universal Mobile Telecommunication Services).

Il importe de souligner qu'afin de promouvoir la mise en place d'infrastructures de communication mobile modernes, le Gouvernement doit permettre aux opérateurs intéressés d'installer leurs réseaux à des coûts compétitifs et dans des délais raisonnables, car dans la pratique, on constate que des difficultés énormes pèsent d'ores et déjà sur les opérateurs actuellement établis au Luxembourg pour exploiter et développer leur réseau mobile de deuxième génération (GSM). Ces difficultés sont particulièrement liées à l'octroi des autorisations nécessaires pour l'installation des antennes et stations de base.

En effet, de plus en plus d'administrations communales refusent tout simplement les autorisations de construire de nouveaux sites en se référant à la législation actuelle. De plus, la politique environnementale, à travers la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et la réglementation d'exécution afférente, prévoit des valeurs limites du champ électromagnétique très sévères par rapport aux autres pays européens ainsi que des procédures administratives démesurément compliquées et coûteuses.

Sachant que la mise en place du réseau de mobilophonie de troisième génération nécessitera un accroissement sensible du nombre des antennes et stations de base, de sérieux efforts doivent être faits au niveau législatif en ce qui concerne l'octroi des autorisations afin de ne pas compromettre la modernisation des infrastructures de communication mobile au Grand-Duché.

En ce qui concerne l'utilisation d'Internet, 50% des ménages et 80% des entreprises au Luxembourg sont connectés au "*world wide web*". L'accès au réseau Internet est offert par plusieurs opérateurs. Au courant de 2001, on constate une croissance de la demande pour un accès rapide à Internet ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line). Le coût d'installation et de connexion (flat rate) reste cependant élevé.

Au niveau mondial, en l'année 2001, les opérateurs Telecom ont dû faire face au dégonflement de la bulle spéculative Internet et à une crise financière consécutive aux enchères des licences UMTS. Les réajustements inévitables pour revenir à des objectifs crédibles de dépenses opérationnelles et de rentabilité du capital investi ont amené de très nombreux, si ce n'est la totalité des opérateurs de l'hémisphère Nord, à adopter des mesures de restructuration sévères. Les divisions européennes des opérateurs mondiaux et les opérateurs européens se sont alors concentrés sur leurs marchés nationaux et surtout sur les marchés phares que sont la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Ces opérateurs que sont la France, l'Allemagne et l'Angleterre ont pris pour hypothèse que les "*pays plus petits*" aligneront inéluctablement leurs choix sur les grands.

Pour le Luxembourg, les conséquences au niveau du marché Télécom ont été moins sévères. Néanmoins quelques opérateurs parmi les 76 entreprises actives dans le secteur des télécommunications ont fermé leur centre logistique au Luxembourg ou ont décidé de maintenir un point de présence purement technique tout en rapatriant la vente et le marketing auprès de la maison-mère.

Il convient d'ajouter que la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes constitue également un frein au développement du marché du GPRS (General Packet Radio Services) et de l'UMTS. Pour y remédier, le CES se prononce en faveur de l'élaboration de plans d'aménagement directeurs régionaux et sectoriels (cf. articles 8 et 9 de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire), en vue d'assurer une couverture adéquate du territoire.

Passons en revue l'offre des produits offerts:

1. Voix: La concurrence amenée par d'autres opérateurs a permis de diminuer progressivement les prix des communications internationales. En plus, le service national des télécommunications a fait l'objet d'une ouverture à la concurrence par le biais du dégroupage de l'accès aux boucles locales de l'opérateur établi. Les pouvoirs de l'ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation) ont par ailleurs été renforcés.

2. Internet: L'accès Internet au marché résidentiel et aux PME par l'intermédiaire de l'ADSL connaît un fort potentiel de croissance. Quelque 15 prestataires de services Internet (Internet Service Provider) sont actifs au Luxembourg. Le

dégrouper de la boucle locale est opérationnel et un premier contrat a été signé avec un opérateur alternatif, ce qui contribue au développement de la concurrence dans le domaine de l'Internet large bande.

En parallèle, il est probable que les câblo-opérateurs TV vont, dans un proche avenir, élargir l'offre Internet à la clientèle luxembourgeoise. Il faut cependant craindre une segmentation des réseaux TV gérés directement et localement par des groupements intercommunaux. Le plus souvent ils ne disposent ni des compétences, ni des capitaux, pour faire évoluer leurs réseaux.

Force est de constater que les câblo-opérateurs ont installé un réseau dense en fibres optiques qu'ils ont ouvert aux opérateurs alternatifs qui utilisent, dès à présent, ce réseau pour proposer une offre complète de services de télécommunications. Les réseaux des câblo-opérateurs constituent ainsi une réelle alternative à l'infrastructure de l'Entreprise des P&T.

Le Luxembourg peut, en effet, se prévaloir d'un excellent réseau en fibres optiques qui ouvre des perspectives qualitatives et de croissance de la bande passante, indispensables pour le développement économique du pays.

23622 La transmission par satellite

SES GLOBAL, qui est issue de la fusion entre SES et GE AMERICOM, s'attend à devenir le premier fournisseur de services par satellite sur bande large, avec une flotte satellitaire combinée composée de 29 satellites détenus en pleine propriété et 13 autres satellites dans lesquels elle possède des participations. L'opération combinera les ressources de SES AMERICOM et de SES ASTRA, ainsi que de leurs investissements stratégiques en Asie, en Amérique du Sud et en Europe.

SES GLOBAL a cherché à tirer parti des avantages intrinsèques de la transmission par satellite par rapport aux technologies concurrentes, pour distribuer rapidement et de manière rentable du contenu multimédia et vidéo diversifié sur une large zone géographique.

Au premier semestre 2001 le chiffre d'affaires du groupe SES, par rapport au premier semestre 2000, était en hausse de 11,5% et le bénéfice net du Groupe a progressé de 30,2%. A noter que ces résultats ne reflètent pas l'impact de l'acquisition de GE American Communications Inc. (Americom) qui n'interviendra qu'après la conclusion définitive du contrat.

La renégociation de l'accord de concession avec le Gouvernement luxembourgeois s'inscrit parmi les évolutions les plus marquantes du premier semestre qu'auront des implications positives à une longue durée. SES a ainsi obtenu le droit d'utiliser les positions orbitales luxembourgeoises du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2021 pour un montant de 550 mio. EUR.

La demande croissante pour des services de radiodiffusion et des services à bande large a continué de stimuler le nombre de foyers ASTRA au cours du premier semestre et, dès lors, a contribué à renforcer la position de leader que la société occupe sur le marché européen des satellites. Actuellement, ASTRA assure des services analogiques et numériques à quelque 91 mio. de foyers (dont

33,7 mio. sont desservis en réception directe et 57,7 mio. par le câble) dans 30 pays européens. Actuellement, ASTRA transmet plus de 1.100 services TV et radio en analogique et en numérique de par l'Europe.

Au cours du premier semestre de l'exercice, le groupe SES s'est attaché à poursuivre l'extension et le développement de son système de satellites ASTRA. ASTRA 2D, lancé le 19 décembre 2000, est entré en service actif sur la position orbitale 28,2° Est le 1^{er} février 2001. Le 16 août 2001, ASTRA 2C, lancé deux mois plus tôt, est entré en service opérationnel sur la position 19,2° Est, où il assure des capacités de réserve dans le cadre du système de protection intersatellitaire d'ASTRA. En conséquence de quoi ASTRA 1A, qui approche du terme de sa vie opérationnelle, a quitté la position orbitale qu'il occupait à 19,2° Est pour être désormais utilisé en orbite inclinée sur une autre position orbitale. Deux satellites supplémentaires sont en construction et seront lancés courant 2002.

SES continue d'enregistrer une importante demande en termes de capacité de transmission numérique sur la position 28,2° Est. Sur la position 19,2° Est, la capacité de répéteurs analogique, précédemment utilisée par les diffuseurs britanniques et aujourd'hui rétrocedée, a été partiellement reprise par des diffuseurs germanophones et autres, qui émettent en direction de l'Europe continentale.

Au cours de l'année 2001, SES a également continué d'élargir son portefeuille de services dans les domaines du multimédia à bande large et des services basés sur l'IP (Internet Protocol). SES Multimedia, la filiale de SES spécialisée dans le multimédia, a conclu un accord de partenariat avec IBM, dans le cadre duquel les deux sociétés se sont engagées à développer des solutions conjointes qui utiliseront le protocole IP pour le marché de la radiodiffusion et du multicasting.

2363 Le secteur de l'informatique

L'informatique constitue un **élément-clé dans le développement de la société de l'information**. Dans sa définition large (équipement, logiciel), l'informatique intervient tant au niveau de l'organisation (société privée, administration publique) qui délivre une information ou un service qu'au niveau de celle qui en utilise la valeur ajoutée (organisation, individu). Durant les 20 dernières années, les différents acteurs de l'économie luxembourgeoise ont consacré des investissements considérables dans une informatique leur assurant une plus grande efficacité interne de fonctionnement. Aujourd'hui cette efficacité interne doit se prolonger à l'extérieur de ces mêmes entreprises et organismes publics; l'objectif étant d'améliorer l'efficacité interactive des acteurs entre eux, tant au niveau des organisations économiques et sociales que du citoyen. Ce n'est qu'à ce moment que l'on évoluera d'une informatique de sociétés à une véritable société de l'information avec l'informatique comme socle.

En 2001, eLuxembourg a lancé divers projets d'informatisation de la société (ex: accès Internet des communes, équipement du Lycée Aline Mayrisch e.a.). Le secteur informatique a bénéficié de ces projets, mais timidement – ajoutons à cela la conjoncture économique difficile dont le secteur informatique est directement victime. En termes sportifs, 2001 fut l'année de l'échauffement, ou le premier

round d'observation. 2002 doit être l'année des premières courses de demi-fond, avant la vitesse de croisière (ou le marathon) de 2003. En raison de l'omniprésence de l'informatique dans le développement de la société de l'information, en 2002 davantage encore qu'en 2001, le CES se félicite de la proposition des professionnels du secteur informatique de supporter activement le Gouvernement dans sa démarche d'évangélisation et de concrétisation de ces projets d'intérêt économique, social et politique. Ils insistent sur les réalisations concrètes des fondements de la société de l'information et proposent des actions fortes dans les domaines suivants:

- la formation des étudiants et la mise à disposition des étudiants de matériel informatique;
- l'information ciblée des ménages non encore connectés à Internet;
- la mise sur pied de groupes de travail avec des représentants des PME en vue d'une réflexion des besoins et opportunités réelles pour ce segment du marché;
- une table ronde entre les professionnels de la société de l'information et le CNSI en vue d'une concertation autour des priorités de eLuxembourg;
- la poussée proactive des services en ligne de l'administration vers le citoyen;
- l'ouverture sécurisée et sécurisante des moyens de paiement électronique (avec e-signature).

Grâce à leurs ressources internes, les grandes entreprises luxembourgeoises maîtrisent, bénéficient et sont souvent un moteur de la société de l'information. N'oublions pas les citoyens, ainsi que les petites et moyennes entreprises, encore trop faiblement impliqués dans la société de l'information d'aujourd'hui et qui risquent de lâcher prise avec les évolutions rapides de la société de l'information de demain.

2364 Le secteur de l' "e-business"

L' "e-business" au Grand-Duché est en pleine effervescence. De plus en plus d'entreprises prennent conscience des nouvelles opportunités que présente un engagement conséquent dans le domaine de l'e-business. Cependant, dans les PME, il existe encore des réticences à l'exploitation de toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Ces réserves sont certainement dues à un **déficit d'information et de compréhension** concernant autant les opportunités commerciales engendrées par un site d'e-commerce que la compréhension des enjeux organisationnels liés à la mise en place d'un tel site et de son fonctionnement au jour le jour.

L'Internet représente pour la plupart des PME, à Luxembourg comme dans toute l'Europe, une technologie très intéressante à plus d'un titre. Il convient cependant pour chaque décideur concerné de réfléchir sérieusement à l'utilisation de l'Internet pour son entreprise, notamment en termes de valeur ajoutée, avant de se lancer dans la création d'un site web. Il faudrait préconiser de procéder prioritairement, avec un partenaire spécialisé, à une étude préalable qui mettra en lumière les enjeux et les contraintes financiers et organisationnels particuliers liés à l'utilisation du web notamment en matière de commerce électronique. Cette démarche permet en effet d'opérer les choix les plus réalistes en matière d'infrastructure logicielle et matérielle ainsi que du partenaire TIC. Les implications

relatives aux besoins d'intégration des systèmes ERP (entreprise ressource planning) et back-office en place sont trop souvent négligées. Aujourd'hui, avec plus de deux ans de recul, il est possible de tirer avantageusement les leçons de nombreuses expériences, positives ou négatives, et ce dans pratiquement tous les secteurs, y compris au Grand-Duché.

Actuellement, il est clair que les possibilités offertes par le réseau Internet sont encore largement sous-utilisées, en particulier dans le secteur des PME. Pour celles-ci, l'exploitation de cette technologie devra se faire par l'utilisation de portails professionnels, de places du marché verticales dans un souci de rentabilisation mesurable. Une enquête du Statec sur l'année 2001 montre qu'une entreprise sur dix vend des produits en ligne (B2C) et une sur cinq fait des achats en ligne (B2B).

En conclusion, nous assistons à une phase d'assainissement salubre. En matière d' "e-business", l'Internet est considéré aujourd'hui comme un canal de distribution comme les autres, en voie de standardisation.

2365 Le secteur des services financiers

Le secteur des "services financiers" attend le suivi du programme "eLuxembourg" du Gouvernement et notamment ses répercussions sur l'industrie financière. Les projets les plus importants à suivre étaient, d'une part, la mise en œuvre du cadre réglementaire accessoire à la loi du 14.8.2000 sur les signatures digitales ainsi que la mise sur pied des différentes instances d'agrégation prévues par les lois et règlements et, d'autre part, l'étude des synergies éventuelles entre les secteurs public et privés - et notamment financier - dans la mise en œuvre d'une autorité de certification au service de l'économie nationale et/ou régionale. Malheureusement "eLuxembourg" a pris du retard et peu de décisions débouchant sur des réalisations concrètes ont été prises.

Malgré les affirmations officielles, le droit européen n'est pas un encouragement au commerce électronique. Le cadre juridique est en train de se segmenter et de cloisonner. Le principe du pays d'origine, défendu par le Gouvernement luxembourgeois, est primordial pour le développement du commerce électronique. Inégalités transfrontalières, inégalités selon les produits et services en cause, intersections dans les champs d'application de règles différentes, absence de pérennité des textes légaux sont autant d'obstacles à la sécurité des relations entre consommateurs et professionnels.

Initialement le législateur européen a tenté un grand pas en avant par la directive 2000/31 du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques du commerce électronique. Par son approche horizontale, cette directive devait donner le moyen aux entreprises de pénétrer l'ensemble du marché unique sans s'embarrasser excessivement de la notion d'intérêt général qui est constamment utilisée par les Etats membres pour protéger leur marché national. Depuis lors, les autres Etats membres tentent par tous les moyens de revenir en arrière, soit en définissant le plus généralement possible leurs réserves d'intérêt général, soit en utilisant les directives spécifiques pour enlever aux nouvelles libertés en matière de commerce électronique tout leur sens. Ce sera notamment le cas de la future directive sur la commercialisation à distance des services financiers.

En rendant applicable aux contrats transfrontaliers la loi du pays d'accueil et en amplifiant sans cesse les différences sensibles entre législations nationales, le droit - européen et national confondus - est aujourd'hui un frein majeur au libre développement du commerce électronique. En d'autres termes, contrairement à ses ambitions, l'Europe risque de reculer en ce domaine.

A noter toutefois que le secteur bancaire s'est lancé très tôt dans un projet de centre de certification de signature électronique (PKI=Public Key Infrastructures) et a réalisé des avancées concrètes au niveau de l'institution d'un Trust Center luxembourgeois ("*LuxTrust*"), projets auxquels le Gouvernement s'est engagé à s'associer au sein d'un groupement d'intérêt économique commun.

Le CES salue la concrétisation d'un centre de certification qui s'est fixée des objectifs d'interopérabilité et de rentabilité financière à moyen terme par le choix d'un PKI partagé par un ensemble d'acteurs (entreprises, banques, administrations publiques, commerçants, consommateurs).

Par ailleurs, **l'évaluation systématique du potentiel "*business*" des nouvelles e-technologies pour les métiers financiers**, notamment la mise à disposition de nouveaux services (ASP-application service provider, hosting, housing...), et ceci en tenant compte des circulaires et autres règlements et recommandations de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF/BCL), n'a pas encore été faite. Il convient dans ce contexte de noter que la CSSF vient de publier une étude assortie de conclusions et surtout de recommandations en matière de prestations de services financiers via Internet (www.cssf.lu).

Finalement et dans le contexte du commerce électronique, il est primordial que les systèmes de paiement électronique - notamment par cartes (physiques ou virtuelles) soient promus. Dans ce secteur, le secteur financier luxembourgeois est obligé de suivre les **standards de paiement internationaux** décidés par les systèmes de paiement Visa International, Mastercard International, Europay International, Amexco, Diners e.a. Malheureusement jusqu'à présent, aucun standard n'a pu s'imposer, ce qui rend les solutions à mettre en œuvre coûteuses pour les établissements financiers et les commerçants, sans pour autant apporter un gain de convivialité et de sécurité pour l'internaute.

Il reste à noter dans ce contexte que le Gouvernement a présenté un projet de loi en vue de transposer la directive européenne relative aux établissements de monnaie électronique.

2366 Le secteur des médias électroniques

Malgré les investissements considérables de la part du Gouvernement luxembourgeois dans les projets de développement électronique, nous constatons aujourd'hui un manque total de notoriété des sites institutionnels luxembourgeois (voir étude Mindforest/Ilres). A ce jour, les plans médias online et/ou offline pour informer, sensibiliser et inciter les citoyens à utiliser les outils online, sont inexistantes. Alors que la communication constitue un des facteurs importants pour la réussite du plan eLuxembourg, une **concertation de tous les acteurs**

concernés s'impose d'urgence, afin de mettre en œuvre un plan de communication cohérent.

L'évolution des différents types de sites luxembourgeois (institutionnels, d'information ou commerciaux) serait propulsée par des outils de mesure d'audience. Il s'avère dès lors prioritaire de mettre en place une **gestion de mesure d'audience unique** pour tous les sites luxembourgeois. Cet outil serait adapté aux besoins spécifiques des sites nationaux, accessible à tout acteur du web, et permettrait de rentabiliser les activités de tous les acteurs (institutionnels, commerciaux e.a.).

Le CES attend la publication de l'étude sur la gestion des droits intellectuels, notamment digitaux, au départ du Luxembourg pour le marché européen.

2367 Le secteur des conseils

L'évolution du secteur du conseil est étroitement liée à l'évolution de l'économie nationale. Depuis les événements de septembre 2001, **le secteur du conseil a enregistré une baisse de l'activité et bascule dans la tourmente.**

Le ralentissement économique a comme conséquence que les entreprises ou administrations ont annulé ou repoussé des missions. Les cabinets de consultance ont cherché à anticiper l'évolution, en se réorganisant, notamment sous la pression de la SEC (US securities and exchange commission), en analysant les impacts et en cherchant à assurer un degré d'activité constant dans l'attente d'une reprise prochaine.

Les sondages d'Outre-Atlantique indiquent que les indicateurs de la reprise aux Etats-Unis sont positifs depuis le début de l'année 2002, ce qui devrait mener à terme à une évolution analogue en Europe.

En ce qui concerne plus particulièrement le **conseil en nouvelles technologies**, la plupart des cabinets d'études prédisent un rebond du marché pour le quatrième trimestre 2002. En attendant, le **conseil en infogérance** peut être vu comme le secteur avec le plus de potentiel pour 2002.

2368 L'audiovisuel et les activités connexes

23681 La télédiffusion

- La télévision est le premier média au Luxembourg puisque 95% des ménages sont aujourd'hui câblés et seulement 1% ne possède pas de téléviseur. En 2001, le téléspectateur luxembourgeois captait 4 chaînes nationales: RTL Télé Lëtzebuerg, Nordlicht TV, Uelzechtkanal et De Kueb TV. Avec près de 130.000 spectateurs par jour moyen, RTL Télé Lëtzebuerg reste la première chaîne du Luxembourg.

Le 2 février 2002, le Groupe Tele2 AB a lancé une cinquième chaîne: Tango TV. Cette nouvelle chaîne luxembourgeoise est destinée aux jeunes de 15 à 29 ans et propose un choix de programmes composé notamment de clips vidéo, de comédies et de séries télévisées, et ceci 24 heures sur 24. Une sixième chaîne

luxembourgeoise vient s'ajouter: Chamber TV qui transmet en direct les séances publiques de la Chambre des Députés.

La société Aurora Media Services S.A. qui a lancé un important service de télévision numérique par câble au Luxembourg, sous le nom de SelecTV, a mis en arrière ses projets d'expansion vers des réseaux câblés intéressés, au Benelux, en Allemagne et dans d'autres pays à haute pénétration du câble. Dû à la situation difficile du secteur, la société a décidé de se concentrer en priorité sur le marché luxembourgeois. L'entreprise compte actuellement quelque 2.250 abonnés.

La société italienne Sitcom, présente au Luxembourg depuis l'été 2000, avait annoncé un investissement de 20 mio. EUR et la création de 70 emplois au Luxembourg dans le domaine de la production de chaînes thématiques. Suite à la mauvaise situation sur le marché publicitaire et l'effondrement des marchés financiers, la société a décidé de reporter son projet d'investissement.

Le groupe AB, principal actionnaire de RTL 9, prévoit la diffusion prochaine par le bouquet numérique Canal Satellite de six chaînes consacrées au cinéma, éditées par le groupe AB et émises depuis le Luxembourg.

Broadcasting Center Europe (BCE), l'un des principaux fournisseurs de services audiovisuels en Europe, fournit des services de diffusion centralisés à plusieurs chaînes de télévisions RTL (RTL 4 & 5, RTL-TVI & Club RTL, RTL 7, RTL 9) ainsi qu'à des clients extérieurs (p.ex. Canal+). Suite à un ralentissement des activités en 2001, le BCE a réduit son effectif d'environ 10%.

- RTL Group, le leader européen de la télévision, de la radio et des programmes, est actuellement présent dans 23 télévisions, et 14 stations de radio réparties dans neuf pays européens, et pour ce qui concerne la production audiovisuelle dans une trentaine de pays dans le monde, notamment les Etats-Unis, l'Australie et l'Afrique du Sud. Le Groupe occupe quelque 8.000 personnes dont environ 500 au Luxembourg.

Fin 2001, le groupe allemand Bertelsmann a racheté au Groupe britannique, *Pearson*, les 22% que ce dernier détenait dans RTL Group pour 1,5 mia. EUR. Bertelsmann détient désormais 89% de RTL Group et a annoncé son intention d'acquérir les 11% encore sur le marché. Pour le Groupe allemand, cette opération vise à dynamiser le secteur télévisuel de ses activités et à constituer un groupe de médias et de divertissement s'appuyant essentiellement sur la télévision et Internet.

Avec le contrôle total de RTL Group par Bertelsmann, on peut se poser la question si les responsables du Groupe vont maintenir leurs activités opérationnelles (+/- 500 emplois) et leur quartier général à Luxembourg. Aussi l'avenir du Broadcasting Center Europe est-il fort dépendant des activités futures du groupe RTL.

Force est de constater que le lien entre le RTL Group et le Luxembourg est plus artificiel que jamais. En effet, la présence et l'influence luxembourgeoise dans le Conseil d'administration et dans la direction est en évanescence.

Le seul moyen de contrôle du Gouvernement luxembourgeois sur RTL Group est le contrat de concession signé par les deux parties. La dernière version date de janvier 1995 et vient à échéance en 2010. Le contrat retient, entre autres, que le siège du Groupe doit rester au Luxembourg, le Président de son Conseil d'administration doit être Luxembourgeois et son Directeur Général devrait être domicilié au Luxembourg.

RTL Group a réussi, malgré la régression du marché publicitaire, à augmenter sa part des principaux marchés européens. RTL Group a réalisé au cours de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires de 4,054 mia. EUR (10 mio. EUR de plus que l'année précédente). En 2001, RTL Group a poursuivi l'assainissement de son portefeuille de participations. Les sociétés déficitaires ou les activités marginales comme la participation résiduelle de 5% dans la chaîne de télévision à péage allemande Premiere, les participations dans la chaîne polonaise RTL7 et dans des stations de radio anglaise et suédoises ont été vendues. Le secteur "*Télévision*" reste de loin l'activité la plus importante du groupe avec un chiffre d'affaires de 2,499 mia. EUR. L'activité de contenu (production audiovisuelle) de RTL Group a vu son chiffre d'affaires augmenter de 5,3% à 1,148 mia. EUR. Le chiffre d'affaires du secteur "*radio*" a baissé à 213 mio. EUR.

Les bénéfices clairement en baisse de RTL Group en 2001 reflètent la faiblesse des marchés publicitaires européens et les effets des restructurations internes de RTL Group, ainsi que les investissements accrus dans de nouveaux programmes TV et de nouvelles activités. RTL Group a enregistré en 2001 un bénéfice brut d'exploitation de 361 mio. EUR, en recul de 35% par rapport à l'année record 2000. Le déficit annuel a atteint 2,5 mia. EUR. Hors amortissement exceptionnel, le bénéfice net aurait atteint 63 mio. EUR, ce qui correspond à une baisse de 6% par rapport à l'exercice 2000.

Une des priorités de la direction du groupe est l'amélioration de la rentabilité des activités, en augmentant la créativité dans la production internationale.

- Dans le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications, la présence des entreprises SES Global et RTL Group au Luxembourg, a souvent été considérée comme point d'attrait pour de nouvelles activités dans ce domaine ainsi que dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cependant, il faut constater que tel n'est pas le cas et que très peu d'entreprises de ce secteur sont venues s'établir au Luxembourg.

L'avenir du secteur audiovisuel luxembourgeois n'est pas assuré. Le Gouvernement devra tout entreprendre pour éviter le départ des activités existantes dans ce domaine, afin de garantir le maintien des quelque 750 emplois au Luxembourg, mais aussi pour assurer l'information via les chaînes luxembourgeoises.

23682 La production audiovisuelle

Le fonds national de soutien à la production, qui est placé sous la tutelle conjointe des Ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi, il est en charge notamment de la gestion des aides

financières sélectives, du régime des certificats d'investissement audiovisuel, des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que p.ex. la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres etc..

En 2001, le nombre des demandes d'aides introduites est comparable à celui de l'année précédente, soit 54 par rapport à 57 en 2000. La même constance peut être relevée au niveau du volume financier : le total des budgets des productions retenues s'élève à 72 mio. EUR, dont 48 mio. EUR (28%) représentant le total des parts de financement des sociétés de production luxembourgeoises.

14 projets ont trouvé auprès du fonds un complément de financement par l'intermédiaire du mécanisme des aides financières sélectives (avances sur recettes) pour un montant total de 2,3 mio. EUR, ce qui, par rapport à l'année 2000, représente une augmentation de plus de 31%. 112.544 EUR ont été destinés au développement de projets (aides à l'écriture et au développement), 2,2 mio. EUR ont été alloués à la production d'œuvres audiovisuelles (soit une augmentation de 33% par rapport à 2000). Une production cinématographique a bénéficié d'une aide à la distribution internationale à hauteur de 16.850 EUR.

D'autre part, 12 demandes d'aides à la promotion nationale et internationale (subsides non-remboursables) ont pu être satisfaites pour un montant total de 39.700 EUR.

En ce qui concerne les aides financières sélectives attribuées en 2001, 94% concernaient la production, 5% le développement et 1% la distribution. Au niveau de la production, 80% des œuvres produites étaient des long-métrages, 16% des court-métrages et 4% des documentaires.

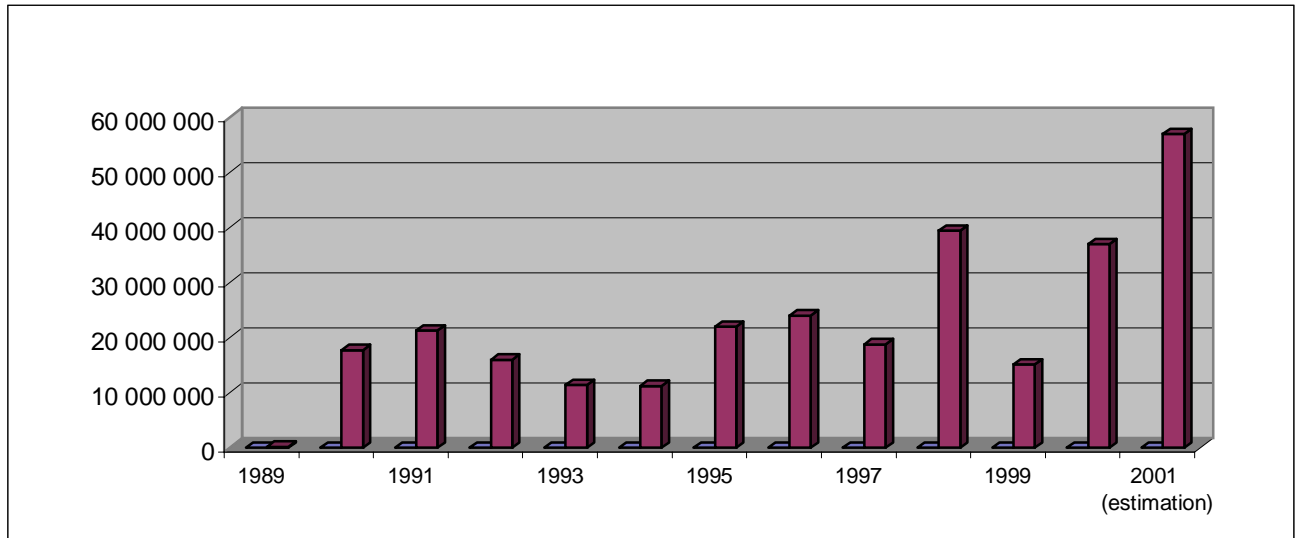
En ce qui concerne l'accès au régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), 16 sociétés de production sont agréées à ce jour (contre 15 en 2000). Les 31 projets d'œuvres audiovisuelles déposés auprès du fonds en vue de l'obtention du bénéfice du régime fiscal temporaire spécial ont tous été déclarés éligibles.

Eu égard au fait qu'au moment de la rédaction du présent avis annuel, les décomptes relatifs aux œuvres sollicitant le bénéfice du régime des certificats d'investissement audiovisuel n'étant pas encore tous clôturés, le montant des certificats pour l'année 2001 a dû être estimé. Il s'agit toutefois d'un montant maximum!

Comparé à l'année précédente, le total de la valeur faciale des certificats d'investissement audiovisuel émis dans le courant de l'année a progressé de 54% à environ 57 mio. EUR (estimation). Il s'agit du chiffre le plus élevé depuis 1989, année de création de la loi sur les certificats d'investissement audiovisuel.

Graphique 3: Valeur faciale des CIAV émis: 1989 - 2001

unité en EUR



Source: Service des médias et de la communication

Il est à noter que 90% des CIAV émis en 2001 se rapportaient au cinéma, 6% à l'animation et 4% à la postproduction.

2369 La presse écrite

Le paysage de la presse écrite a considérablement changé depuis plusieurs mois avec l'avènement de deux nouveaux quotidiens francophones, à savoir la Voix du Luxembourg, qui n'est plus un simple supplément du Wort, mais un journal à part entière et le Quotidien, qui est le nouveau produit lancé par Editpress et le Républicain Lorrain.

La croissance continue, et de la population francophone au Luxembourg et du nombre de frontaliers francophones travaillant au Luxembourg, était certainement le facteur déterminant ayant amené les maisons de presse respectives à se lancer sur cette nouvelle voie.

D'autre part, le marché publicitaire, qui est estimé à près de 90 mio. EUR tous médias confondus, est particulièrement convoité. Actuellement, la part de la presse écrite dépasse les 70% sur le marché publicitaire mais l'extension possible des programmes d'RTL Télé-Lëtzebuerg sur 18 heures quotidiennes pourrait augmenter la part de marché de la télévision, actuellement en dessous des 10%, au détriment des autres médias. L'enjeu est de taille et selon les prévisions, une telle extension des programmes, qui suppose au préalable une levée des restrictions actuellement en vigueur, pourrait rapporter 6 mio. EUR supplémentaires à la chaîne de télévision.

L'aide à la presse s'est élevée à 4,3 mio. EUR pour 2001 - le montant annuel de référence ayant été relevé de 328.087 EUR à 349.281 EUR - et l'aide indirecte, représentant notamment la prise en charge par l'Etat d'une partie des frais de distribution, est estimée à quelque 7,5 mio. EUR. L'on peut noter ici que les deux nouveaux quotidiens pourront bénéficier de cette aide à la presse à partir de la deuxième année d'activité, ce qui porterait le nombre total des bénéficiaires à 11,

alors que le Républicain lorrain - édition du Luxembourg ne figurait pas parmi les organes éligibles du fait que cette édition était imprimée à Metz.

Chapitre II

L'EVOLUTION SOCIALE

- 1 LE MARCHE DE L'EMPLOI AU LUXEMBOURG**
- 2 L'APPRECIATION GLOBALE DES COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE**

1 LE MARCHE DE L'EMPLOI AU LUXEMBOURG

11 L'évolution de l'emploi salarié

Tableau 9: Evolution de l'emploi salarié

| | 1990-1999 | 2000 | 2001 | 2001 |
|---|------------------------|------|------|---------------------------------|
| | Taux de croissance (%) | | | Niveau (1000 pers) ¹ |
| Emploi salarié intérieur | 3,4 | 5,6 | 5,5 | 259,0 |
| dont frontaliers | 9,8 | 11,5 | 12,0 | 97,8 |
| Part des frontaliers dans les nouveaux emplois ² | 77,1 | 69,0 | 77,1 | ... |
| Emploi total intérieur | 3,2 | 5,3 | 5,2 | 276,0 |
| Emploi national | 1,1 | 2,8 | 2,7 | 188,2 |

Source: Stateg (Note de conjoncture 4-01)

1 taux moyens ou moyennes annuelles ;

2 sur les créations nettes, c'est-à-dire par rapport aux stocks respectifs.

- Dans le sillage de la très forte croissance économique de 1995 à 2000 (croissance moyenne du PIB de l'ordre de 6,4%), le marché du travail au Luxembourg a connu un dynamisme extraordinaire. L'augmentation de l'emploi salarié au cours des années 1999 et 2000 est exceptionnelle. Les taux de croissance ont atteint respectivement 5,3% et 5,6%.

L'année 2001 marque un revirement de la situation, même s'il n'apparaît pas clairement dans les statistiques annuelles. La plupart des indicateurs conjoncturels mensuels au Luxembourg, tout en se situant encore à un haut niveau au début de l'année, annoncent un ralentissement de l'activité économique. Cette décélération de l'économie n'a pas arrêté le processus de la création nette d'emplois, mais a toutefois affecté, avec un certain retard, l'évolution expansive de l'emploi.

Le rythme de croissance de l'emploi salarié intérieur passe de 6,8% au début à environ 5% en fin d'année. Le taux de variation annuel pourrait atteindre 5,5%.

Le taux d'emploi continue de progresser. Il est de 63,7% en 2001 après 62,7% en 2000. Le taux est globalement très proche de celui de l'UE15 dans son ensemble (63,1% en 2000); il dépasse les taux de la Belgique (60,9%) et de la France (61,7%) mais est inférieur à celui de l'Allemagne (65,3%). Le Luxembourg accuse un retard en ce qui concerne le taux d'emploi féminin, qui est inférieur à la moyenne européenne (50,1% contre 53,8%).

- Le tableau suivant donne l'aperçu de l'emploi salarié ventilé par sexe et statut au 31 mars 2001.

Tableau 10: Emploi par sexe et statut en % de l'emploi salarié total

| | Femmes | % | Hommes | % | Total | % |
|----------------|--------|------|---------|------|----------------|--------------|
| Ouvriers | 32.658 | 12,7 | 81.179 | 31,6 | 113.837 | 44,3 |
| Employés | 56.481 | 22,0 | 64.428 | 25,1 | 120.909 | 47,1 |
| Fonctionnaires | 6.313 | 2,5 | 15.815 | 6,2 | 22.128 | 8,6 |
| Total | 95.452 | 37,2 | 161.422 | 62,8 | 256.874 | 100,0 |

En 2001, 15,5% des salariés touchaient un salaire horaire se situant entre le salaire social minimum et 130% de ce même salaire. Parmi ces salariés, on retrouve 48,9% de femmes et 51,1% d'hommes. A noter que 13% des hommes salariés et 20% des femmes salariées sont rémunérés au salaire social minimum.

12 Les travailleurs frontaliers au sein du marché régional de l'emploi

Le travail frontalier constitue une composante très spécifique et très importante du marché du travail national. La mobilité des travailleurs est une réalité historique qui se caractérise par des flux transfrontaliers impressionnants, inégaux ailleurs en Europe.

Dans les régions de l'espace frontalier Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine et Wallonie, les taux de chômage de décembre 2001 vont de 7,1% en Rhénanie-Palatinat à 15,4% en Wallonie. L'effectif des chômeurs est estimé à un demi-mio. et la population totale est de l'ordre de 11 mio..

Le recours à ces réservoirs importants de main-d'œuvre a permis de répondre largement à la demande supplémentaire de travail.

En 2001, la population des salariés frontaliers a augmenté d'environ 10.500 personnes, soit 12% (11,5% en 2000).

Ainsi, en cette fin d'année 2001, l'effectif des salariés résidant dans les régions limitrophes et ayant un emploi au Grand-Duché dépasse le nombre impressionnant de 100.000 unités. Le taux de participation des non-résidents à l'emploi salarié intérieur atteint 38% contre 36% il y a un an, dépassant ainsi, pour la première fois, la proportion des salariés de nationalité luxembourgeoise (36%).

Il faut souligner qu'environ 75% des nouveaux emplois continuent d'être occupés par les travailleurs frontaliers. 53% viennent de France, 28% de Belgique et 19% d'Allemagne. Les flux en sens inverses sont moins bien connus et peu importants: environ 700 travailleurs résidant au Luxembourg vont vers l'Allemagne, la Belgique ou en direction de la France.

A noter encore qu'actuellement, les travailleurs non luxembourgeois constituent environ 64% de la main-d'œuvre occupée sur le territoire national.

Un rôle important dans la promotion de la mobilité des travailleurs et l'échange d'informations sur le marché du travail tant au niveau européen que transfrontalier revient au réseau EURES (European Employment Services) auquel participent l'ADEM, la FEDIL, l'OGB-L et le LCGB.

On citera entre autres:

- la pratique de recrutements communs avec les Services Publiques de l'Emploi (SPE) des régions voisines;
- les échanges d'informations et la collaboration entre les Conseillers EURES de l'ADEM et leurs homologues frontaliers et européens;
- la participation au programme SPEED (SPE - Echange de données) auquel collaborent l'ADEM, le FOREM de Wallonie et l'ANPE de Lorraine; ce programme poursuit notamment la réalisation de films "Web TV" sur les métiers qui offrent de réelles possibilités d'embauche dans le bassin d'emploi transfrontalier;
- la participation aux travaux préparatoires à la création d'un Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi, décidée par les chefs des exécutifs de la Grande Région en novembre 2002.

13 L'évolution du chômage

Tableau 11: Evolution du chômage: 1990 - 2001

| Année | Demandeurs d'emploi ¹ (moyenne) | Variation par rapport à l'année précédente | Taux de chômage ² |
|-------------------|---|---|---------------------------------|
| 1990 | 2.060 | - 9,0 % | |
| 1991 | 2.298 | + 11,6 % | |
| 1992 | 2.734 | + 19,0 % | |
| 1993 | 3.526 | + 29,0 % | |
| 1994 | 4.643 | + 31,7 % | |
| 1995 | 5.130 | + 10,5 % | |
| 1996 | 5.643 | + 10,0 % | |
| 1997 ³ | 5.861 | + 11,9 % | |
| 1998 | 5.534 | - 5,6 % | 3,1 % |
| 1999 | 5.351 | - 3,3 % | 2,9 % |
| 2000 | 4.964 | - 7,2 % | 2,6 % |
| 2001 | 4.927 | - 0,7 % | 2,6 % |

Sources:1. ADEM 2001- Demandeurs d'emploi: personnes sans emploi, disponibles pour le marché du travail, résidant sur le territoire national, à la recherche d'un emploi approprié, indemnisées ou non indemnisées et ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM (stocks à la fin de mois).

2. Statec

3. Trait horizontal: changement méthodologique. A partir de 1997, les personnes bénéficiaires d'une mesure ne figurent plus sur la liste des demandeurs d'emploi. Antérieurement à 1997, environ un tiers des personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi étaient comptées parmi les demandeurs d'emploi. Ainsi, en 1996, l'effectif des bénéficiaires de mesure répertoriés comme demandeurs d'emploi était de l'ordre de 200 à 250 unités.

- En 2001, la baisse de l'effectif moyen des demandeurs d'emploi enregistrés à l'ADEM est insignifiante (-0,7% ou -37 personnes). D'ailleurs, le taux de chômage reste stable à 2,6% pour les deux dernières années.

L'impact du ralentissement de l'activité économique sur le marché de l'emploi s'est annoncé dès la fin du 1^{er} trimestre 2001. Les baisses des effectifs inscrits à l'Administration sont de moindre envergure et à partir du mois de juillet, le nombre des demandeurs d'emploi atteint des niveaux supérieurs à ceux des périodes

correspondantes de 2000, voire 1999. Une telle évolution n'a pas été observée depuis 1997. Le nombre moyen des inscrits au cours du 2^e semestre de 2001 est de 3,7% supérieur à l'effectif moyen du 2^e semestre de 2000.

- Le tableau suivant porte sur l'évolution du chômage indemnisé.

Tableau 12: Chômage indemnisé: 1998 - 2001

| Moyenne annuelle | Demandeurs d'emploi indemnisés ⁽¹⁾ | | | | Dont personnes en mesure |
|------------------|---|--------|-------|---------------|--------------------------|
| | Hommes | Femmes | Total | Evolution (%) | |
| 1998 | 1.306 | 1.145 | 2.450 | RS | 286 |
| 1999 | 1.144 | 1.078 | 2.222 | -9,3 | 266 |
| 2000 | 1.014 | 1.011 | 2.025 | -8,9 | 231 |
| 2001 | 1.083 | 997 | 2.080 | 2,7 | 262 |

Source: ADEM

- (1) **Demandeurs d'emploi indemnisés** – Demandeurs d'emploi admis au bénéfice de l'indemnité de chômage complet prévue par la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds pour l'emploi; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet

RS - rupture de série

D'une manière générale, l'importance de la population des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'indemnité de chômage tout en n'étant pas affectés à une mesure pour l'emploi n'a pas varié au cours des trois dernières années. Entre 36,1% et 36,9% des demandeurs d'emploi inscrits sont indemnisés.

- Les activités de l'ADEM **ont évolué comme suit:**

Tableau 13: Activités de l'ADEM: 1997-2001, moyennes mensuelles

| Moyennes mensuelles | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| (1) inscriptions | 1.600 | 1.408 | 1.288 | 1.131 | 1.177 |
| (2) assignations | 4.100 | 4.409 | 4.283 | 4.270 | 3.839 |
| (3) offres d'emploi | 1.302 | 1.542 | 1.625 | 1.620 | 1.330 |
| (*) | (629) | (687) | (730) | (705) | (582) |

Source: ADEM

- (1) Inscriptions: effectifs des personnes à la recherche d'un emploi qui se sont inscrites auprès des bureaux de placement au cours d'un mois.
- (2) Assignations: total des propositions d'emploi transmises aux demandeurs d'emploi au cours d'un mois
Changement méthodologique: à partir de 1999, les convocations de recrutements indirects ne figurent plus sur la liste des assignations (ex. convocations à des séminaires ou des ateliers "*stratégies de recherche d'emploi*").
- (3) Offres d'emplois: postes vacants déclarés à l'ADEM par les employeurs au cours d'un mois.
- (*) chiffres entre parenthèses: entreprises différentes ayant déclaré une ou plusieurs offres d'emploi à l'ADEM au cours d'un mois.

Le ralentissement de la conjoncture économique a marqué le niveau des activités de l'ADEM.

De 1997 à 2000, on retient une diminution constante des inscriptions auprès des services de placement (-470 enregistrements en moyenne mensuelle par mois, soit -30%). Pour 2001, par contre, on note une légère augmentation (46 inscriptions supplémentaires en moyenne).

Le volume des assignations, assez stable entre 1997 et 2000, a diminué, en moyenne, de plus de 10% en 2001, soit quelque 430 tentatives de placement de moins en moyenne mensuelle par mois. Le nombre d'assignations moins élevé est à mettre en relation avec le recul marqué du volume des offres d'emploi déclarées par les entreprises. A noter toutefois, que le nombre de convocations de recrutements indirects (ex.: séminaires, ateliers de motivation) a augmenté et se chiffre à près de 14.500 opérations pour l'année 2001 (11.200 activités en 2000).

En 2001, la diminution du nombre de postes vacants proposés à l'ADEM est de presque 18% (-290 emplois) comparée à 2000. Cette baisse se chiffre à 500 postes en moyenne mensuelle (soit - 33%) pour le 2^e semestre 2001 par rapport à la même période de l'année 2000. Le recul est également lié au nombre moins important d'entreprises proposant des emplois.

La proportion moyenne d'offres par entreprise est par contre assez semblable à celle des autres années et s'élève à 2,3 postes par entreprise.

131 Les personnes bénéficiant d'une mesure* pour l'emploi

Tableau 14: Personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi :1997 - 2001

| Moyenne annuelle | CAT PR | moyenne annuelle | | | | | | | | | | |
|------------------|--------|------------------|--------|---------|-----|---------|-----|-------|----|-----|-----|-------|
| | | dont SI | CAT PU | dont DA | SIE | dont SP | SRP | FORMA | PA | MS | MT | TOT |
| 1997 | - | 123 | - | 519 | - | 94 | - | 335 | 30 | 55 | 161 | 1.317 |
| 1998 | - | 245 | - | 660 | - | 183 | - | 279 | 85 | 74 | 193 | 1.718 |
| 1999 | 343 | 157 | 672 | 353 | 99 | 67 | 46 | 256 | 85 | 114 | 174 | 1.751 |
| 2000 | 306 | 3 | 668 | 10 | 87 | 1 | 60 | 362 | 94 | 200 | 145 | 1.922 |
| 2001 | 277 | 0 | 710 | 0 | 118 | 0 | 87 | 423 | 98 | 345 | 153 | 2.210 |

Source: ADEM

Le tableau ci-avant ne renseigne pas sur les nombreuses activités d'encadrement et de suivi des demandeurs d'emploi, telles que les ateliers de conseils et d'orientation, ainsi que sur les cours d'initiation et de perfectionnement organisés par diverses institutions.

Depuis 1997, le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi est en augmentation continue. Cette évolution est très marquée pour l'année 2001. Le nombre mensuel moyen de personnes affectées à une mesure s'élève à 2.210 et dépasse ainsi de 15% l'effectif moyen de 2000.

* **CAT PR** (Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur privé) - pour demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans recevant, dans une entreprise privée pendant les heures de travail, une initiation pratique rémunérée facilitant la transition entre enseignement reçu et insertion dans la vie active (inclus Contrat de Stage-Initiation (SI)).

CAT PU (Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur public) - pour demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans recevant, dans le secteur public pendant les heures de travail, une initiation pratique rémunérée facilitant la transition entre enseignement reçu et insertion dans la vie active (inclus la Division d'Auxiliaire temporaire (DAT)).

SIE (Stage d'insertion en Entreprise) - pour demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans recevant une formation théorique et pratique dans le cadre d'un placement en stage indemnisé auprès d'un employeur (inclus Stage de Préparation en entreprise (SP)).

SRP (Stage de Réinsertion Professionnelle) - pour demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans recevant une formation théorique et pratique dans le cadre d'un placement en stage indemnisé auprès d'un employeur.

FORMA - mesures de formation réalisées afin de permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi sur le marché de l'emploi (inclus Apprentissage des adultes).

PA (Pool des Assistants) - pool de personnes rémunérées, chargées d'assister les directeurs des établissements post primaires dans la surveillance et dans les domaines périscolaire et administratif.

MS (Mesures Spéciales) - mesures pour demandeurs d'emploi non-indemnisés par l'ADEM ; ces mesures regroupent toutes les initiatives syndicales et communales dans le cadre de l'Objectif Plein Emploi, Forum pour l'emploi et Pro-Actif.

MT (Mises au Travail) - occupation à des travaux d'utilité publique de demandeurs d'emploi indemnisés.

132 La structure du chômage

La structure du chômage varie peu mensuellement. Les observations sont celles qui sont en date du 31 décembre 2001.

– Nationalité

Tableau 15: Nationalité des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000

| | 31.12.2001 | | 31.12.2000 | |
|-------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| UNION EUROPEENNE | 4.698 | 88,3% | 4.501 | 90,8 % |
| Luxembourg | 2.095 | 39,4% | 2.102 | 42,4 % |
| Portugal | 1.104 | 20,7% | 1.148 | 23,2 % |
| France | 516 | 9,7% | 442 | 8,9 % |
| Italie | 316 | 5,9% | 304 | 6,1 % |
| Belgique | 287 | 5,4% | 218 | 4,4 % |
| Allemagne | 143 | 2,7% | 140 | 2,8 % |
| Autres | 237 | 5,5% | 147 | 3,0 % |
| EUROPE HORS UE | 320 | 6,0% | 245 | 5,0 % |
| Yougoslavie | 260 | 4,9% | 205 | 4,1 % |
| Autres | 60 | 1,1% | 40 | 0,8 % |
| NON EUROPE | 305 | 5,7% | 210 | 4,2 % |
| TOTAL | 5.323 | 100% | 4.956 | 100 % |

Source: ADEM

La part des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et provenant de l'Union européenne est en baisse de 2,5 points de % entre 2000 et 2001. Cette diminution est surtout due à la baisse de la proportion des inscrits luxembourgeois et portugais (-3 et -2,5 points de %). Par contre, les parts d'inscrits belges et français sont en légère augmentation (environ + 1 point de %).

On retiendra encore que, si l'effectif des inscrits européens, hors Union européenne, est en hausse de 1 point de % entre 2000 et 2001, cette tendance est également marquée pour les ressortissants originaires d'un pays non-européen (+1,5 point de %).

– Sexe

Tableau 16: Sexe des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000

| | 31.12.2001 | | 31.12.2000 | |
|--------|------------|--------|------------|--------|
| | Hommes | 2.884 | 54,2 % | 2.665 |
| Femmes | 2.439 | 45,8 % | 2.291 | 46,2 % |
| Total | 5.323 | 100 % | 4.956 | 100 % |

Source: ADEM

La répartition des chômeurs selon le sexe inscrits fin décembre 2001 est similaire à celle observée au cours de l'année.

Les femmes représentent 45,8% des demandeurs d'emploi, alors que, dans l'emploi salarié national, elles représentent environ 40%.

– Etat civil

Tableau 17: Etat civil des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000

| | 31.12.2001 | | | | | | 31.12.2000 | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Hommes | | Femmes | | Total | | Total | |
| marié | 1.248 | 43,3 % | 1.174 | 48,1 % | 2.422 | 45,5 % | 2.310 | 46,6 % |
| célibataire | 1.288 | 44,7 % | 837 | 34,3 % | 2.125 | 39,9 % | 1.900 | 38,3 % |
| divorcé | 302 | 10,5 % | 343 | 14,1 % | 645 | 12,1 % | 651 | 13,1 % |
| séparé | 14 | 0,5 % | 26 | 1,1 % | 40 | 0,8 % | 22 | 0,4 % |
| autre | 32 | 1,0 % | 59 | 2,4 % | 91 | 1,7 % | 73 | 1,5 % |
| Total | 2.884 | 100 % | 2.439 | 100 % | 5.323 | 100 % | 4.956 | 100 % |

Source: ADEM

Près de 46% des demandeurs d'emploi sont mariés et environ 40% sont célibataires. Cette répartition des demandeurs d'emploi a peu varié au cours des dernières années.

Si les chômeurs mariés et divorcés sont proportionnellement plus nombreux parmi les femmes, l'inverse, de façon plus marquée, s'observe pour les célibataires.

– Age

Tableau 18: Age des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000

| | 31.12.2001 | | | | | | 31.12.2000 | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Hommes | | Femmes | | Total | | Total | |
| < 26 ans | 493 | 17,1 % | 504 | 20,7 % | 997 | 18,7 % | 923 | 18,6 % |
| 26-30 ans | 332 | 11,5 % | 367 | 15,0 % | 699 | 13,1 % | 591 | 11,9 % |
| 31-40 ans | 849 | 29,5 % | 688 | 28,2 % | 1.537 | 28,9 % | 1.445 | 29,2 % |
| 41-50 ans | 752 | 26,1 % | 602 | 24,7 % | 1.354 | 25,5 % | 1.314 | 26,5 % |
| 51-60 ans | 434 | 15,0 % | 263 | 10,8 % | 697 | 13,1 % | 653 | 13,2 % |
| > 60 ans | 24 | 0,8 % | 15 | 0,6 % | 39 | 0,7 % | 30 | 0,6 % |
| Total | 2.884 | 100 % | 2.439 | 100 % | 5.323 | 100 % | 4.956 | 100 % |

Source: ADEM

La proportion des demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans est restée stable entre 2000 et 2001.

L'importance relative des demandeurs d'emploi de la tranche d'âge "26 à 30 ans" est en légère augmentation par rapport à 2000 (+1,2 points de %). L'inverse s'observe pour les personnes sans emploi, âgées de 41 à 50 ans.

De même que pour les années précédentes, les femmes à la recherche d'un emploi ayant un âge inférieur à 31 ans sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (respectivement 35,7 et 28,6%).

– Durée d'inscription

Tableau 19: Durée d'inscription des demandeurs d'emploi: 31.12.2001 - 31.12.2000

| | 31.12.2001 | | | | | | | 31.12.2000 | | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|
| | Hommes | | Femmes | | Total | | Σ % | Total | | Σ % |
| < 1 mois | 494 | 17,2 % | 394 | 16,2 % | 888 | 16,7 % | 16,7 | 843 | 17,0 % | 17,0 |
| 1-2 mois | 408 | 14,1 % | 378 | 15,5 % | 786 | 14,7 % | 31,4 | 701 | 14,2 % | 31,2 |
| 2-3 mois | 327 | 11,3 % | 329 | 13,5 % | 656 | 12,3 % | 43,7 | 497 | 10,0 % | 41,2 |
| 3-6 mois | 457 | 13,7 % | 404 | 16,6 % | 861 | 16,2 % | 59,9 | 763 | 15,4 % | 56,6 |
| 6-9 mois | 266 | 8,9 % | 270 | 11,1 % | 536 | 10,1 % | 70,0 | 468 | 9,4 % | 66,0 |
| 9-12 mois | 186 | 6,7 % | 154 | 6,3 % | 340 | 6,4 % | 76,4 | 367 | 7,4 % | 73,4 |
| > 12 mois | 746 | 29,6 % | 510 | 20,8 % | 1.256 | 23,6 % | 100,0 | 1.317 | 26,6 % | 100,0 |
| Total | 2.884 | 100 % | 2.439 | 100 % | 5.323 | 100 % | | 4.956 | 100 % | |

Source: ADEM

Près de 17% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis moins d'un mois. Cette répartition est quasiment la même pour 2001 et ceci aussi bien pour les hommes que les femmes. La durée de chômage est relativement courte, puisque près de 44% des chômeurs ont une ancienneté d'inscription inférieure à un trimestre. Environ 60% des chômeurs sont sans activité depuis moins de 6 mois. Ainsi, un nombre élevé de chômeurs réintègre le marché du travail après une période de chômage relativement courte. Ces variations en valeurs relatives sont

pratiquement les mêmes que celles observées en 2000. Les demandeurs d'emploi de longue durée restent, en termes relatifs, la catégorie de chômeurs la plus importante (1.256 personnes, 23,6%) mais ils sont moins en nombre qu'en décembre 2000 (-3 points de %). Il y a lieu de rappeler que la part des chômeurs de longue durée était de 22,2% (1.182 personnes) en 1999 et de 26,6% (1.317 personnes) en 2000.

– Durée d'inscription et état civil

Tableau 20: Durée d'inscription et état civil des demandeurs d'emploi: 31.12.2001

| % | <1 mois | 1-3 mois | 3-6 mois | 6-9 mois | 9-12 mois | >12 mois | TOTAL |
|-------------|---------|----------|----------|----------|-----------|----------|-------------|
| marié | 13,5 | 25,6 | 17,6 | 11,8 | 7,3 | 24,2 | 100 (2.422) |
| célibataire | 21,6 | 30,7 | 14,9 | 7,7 | 5,4 | 19,7 | 100 (2.125) |
| divorcé | 11,0 | 21,1 | 16,0 | 11,8 | 5,6 | 34,6 | 100 (645) |
| autre | 22,1 | 25,2 | 11,4 | 9,2 | 9,2 | 22,9 | 100 (131) |

Source: ADEM

Près de 53% des célibataires sont inscrits depuis moins de trois mois, alors que la proportion de mariés et de divorcés est moins importante dans cette même catégorie de durée d'inscription (respectivement 39% et 32%). Les demandeurs d'emploi célibataires sont les moins représentés parmi les chômeurs de longue durée (20%). Cette proportion est de 35% pour les chômeurs divorcés.

– Durée d'inscription et âge

Tableau 21: Durée d'inscription et âge des demandeurs d'emploi: 31.12.2001

| % | <1 mois | 1-3 mois | 3-6 mois | 6-9 mois | 9-12 mois | >12 mois | TOTAL |
|-----------|---------|----------|----------|----------|-----------|----------|-------------|
| <26 ans | 30,7 | 37,5 | 11,8 | 5,5 | 2,9 | 11,5 | 100 (997) |
| 26-30 ans | 21,0 | 32,3 | 19,0 | 8,7 | 6,3 | 12,6 | 100 (699) |
| 31-40 ans | 15,4 | 29,1 | 18,4 | 11,2 | 6,6 | 19,2 | 100 (1.537) |
| 41-50 ans | 10,3 | 22,1 | 17,0 | 11,1 | 6,9 | 32,6 | 100 (1.354) |
| >51 ans | 7,9 | 12,9 | 13,2 | 13,3 | 9,8 | 42,9 | 100 (736) |

Source: ADEM

La relation entre l'âge des demandeurs d'emploi et leur durée d'inscription à l'ADEM est apparente: la durée de chômage est plus longue pour les personnes plus âgées et les jeunes ont plus de facilité à réussir leur insertion ou réinsertion dans la vie active dans des délais plus rapprochés.

Le taux de personnes inscrites depuis moins d'un mois passe de 31% à 8% en fonction de l'âge de celles-ci. Il en est de même pour les inscriptions de 1 à 3 mois (de 38% à 13%). L'inverse exactement s'observe pour les durées d'inscription supérieures à 1 an. Les proportions sont près de 12% pour les plus jeunes et de

43% pour les plus âgés. Comparée à 2000, la baisse générale de la part de demandeurs d'emploi de longue durée touche toutes les catégories d'âge.

– Niveau de formation scolaire

Tableau 22: Niveau de formation scolaire des demandeurs d'emploi:
31.12.2001 - 31.12.2000

| | 31.12.2001 | | | | | | 31.12.2000 | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Hommes | | Femmes | | Total | | Total | |
| 1. Niv. Inf. | 1.345 | 46,6 % | 1.188 | 48,7 % | 2.533 | 47,6 % | 2.654 | 53,6 % |
| 2. Niv. Moy. | 1.095 | 38,0 % | 892 | 36,6 % | 1.987 | 37,3 % | 1.759 | 35,4 % |
| 3. Niv. Sup. | 436 | 15,1 % | 355 | 14,6 % | 791 | 14,9 % | 528 | 10,7 % |
| 4. Non préc. | 8 | 0,3 % | 4 | 0,1 % | 12 | 0,2 % | 15 | 0,3 % |
| Total | 2.884 | 100 % | 2.439 | 100 % | 5.323 | 100 % | 4.956 | 100 % |

Source: ADEM

Formation de type:

- 1.niveau inférieur: scolarité obligatoire (9 années d'études)
- 2.niveau moyen: 10ème à 13ème de l'Enseignement Secondaire Technique
4ème à 1ère de l'Enseignement Secondaire Général
- 3.niveau supérieur: enseignement post-secondaire
- 4.non précisé : sans indication pour les diplômés éventuellement acquis

Près de 48% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation faible et environ 15% des inscrits peuvent se prévaloir d'un niveau supérieur de formation.

Ces observations sont différentes de celles faites les années précédentes. En effet, par rapport à 2000, on relève, aussi bien en valeurs absolues qu'en valeurs relatives, une diminution du groupe des personnes les moins scolarisées (-6 points de %) et une augmentation de la population des chômeurs ayant atteint un niveau scolaire plus élevé (+2 points de % pour le niveau moyen et 4 points de % pour le niveau supérieur).

L'augmentation de l'effectif des demandeurs d'emploi enregistrés à l'ADEM est essentiellement due à une inscription plus importante de personnes ayant une formation initiale plus élevée.

A noter qu'il n'existe pratiquement pas de différence de formation entre les hommes et les femmes demandeurs d'emploi.

– Niveau de formation et âge

Tableau 23: Ventilation des tranches d'âge des demandeurs d'emploi suivant le niveau de formation: 31.12.2001

| % | <26 ans | 26-30 ans | 31-40 ans | 41-50 ans | >51 ans |
|--------------|---------|-----------|-----------|-----------|---------|
| 1. Niv.inf. | 41,8 | 39,5 | 47,2 | 53,0 | 53,9 |
| 2. Niv.moy. | 50,6 | 37,8 | 33,6 | 33,6 | 33,6 |
| 3. Niv.sup. | 7,5 | 22,6 | 18,9 | 13,2 | 12,0 |
| 4. Non préc. | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,5 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| | (997) | (699) | (1.537) | (1.354) | (736) |

Source: ADEM

A l'exception de la catégorie des "*moins de 26 ans*", on constate pour chaque classe d'âge, que les personnes ayant un niveau faible de formation représentent le groupe de demandeurs d'emploi le plus important. Leur proportion augmente avec l'âge des personnes (+14,4 points de % entre les chômeurs âgés d'au moins 26 ans et les plus âgés). Ceci n'empêche pas que pour chaque catégorie d'âge, les parts de demandeurs d'emploi de faible niveau scolaire ont diminué par rapport au mois de décembre de l'année dernière (-7 points de % en moyenne pour les moins de 40 ans et -4 points de % pour les plus âgés).

Cette baisse est notamment compensée par une augmentation des proportions de demandeurs d'emploi ayant suivi des études supérieures ainsi que par un accroissement de 5 points de % de la catégorie des jeunes ayant un niveau de formation moyen.

A noter encore que les proportions de personnes ayant une formation supérieure sont plus importantes parmi les demandeurs d'emploi âgés de 26 à 40 ans.

– Niveau de formation et nationalité

Tableau 24: Niveau de formation et nationalité des demandeurs d'emploi: 31.12.2001

| % | Lux. | Port. | Franc. | Ital. | Belg. | All. | autre CEE | non CEE |
|--------------|---------|---------|--------|-------|-------|-------|-----------|---------|
| 1. Niv.inf. | 46,8 | 80,4 | 17,2 | 54,4 | 19,2 | 22,4 | 17,2 | 43,6 |
| 2. Niv.moy. | 45,0 | 17,0 | 53,1 | 34,2 | 37,3 | 51,7 | 40,5 | 31,7 |
| 3. Niv.sup. | 8,2 | 1,8 | 29,5 | 11,1 | 43,6 | 25,9 | 42,3 | 24,4 |
| 4. Non préc. | 0,0 | 0,7 | 0,2 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| | (2.095) | (1.104) | (516) | (316) | (287) | (143) | (227) | (635) |

Source: ADEM

Les niveaux de formation sont très différents selon les nationalités. Les demandeurs d'emploi portugais sont proportionnellement plus nombreux à avoir

un niveau faible de formation. Inversement, les parts des chômeurs d'origine belge (44%) et des personnes originaires d'un autre Etat membre de l'Union européenne (42%) ayant suivi une formation post-secondaire sont importantes. Les proportions ont augmenté d'environ 10 points de % entre 2000 et 2001.

Les Luxembourgeois se partagent à parts égales entre les deux premières catégories de formation initiale; à préciser que le groupe des moins qualifiés a diminué de 6 points par rapport à décembre 2000.

– Niveau de formation et durée d'inscription

Tableau 25: Niveau de formation et durée d'inscription des demandeurs d'emploi:
31.12.2001

| % | <1 mois | 1-3 mois | 3-6 mois | 6-9 mois | 9-12 mois | >12 mois | TOTAL |
|--------------|---------|----------|----------|----------|-----------|----------|-------------|
| 1. Niv.inf. | 13,5 | 24,9 | 15,1 | 9,2 | 6,4 | 30,9 | 100 (2.533) |
| 2. Niv.moy. | 19,5 | 29,3 | 15,3 | 10,5 | 6,6 | 18,7 | 100 (1.987) |
| 3. Niv.sup. | 19,1 | 28,6 | 22,0 | 11,9 | 5,9 | 12,5 | 100 (791) |
| 4. Non préc. | 50,0 | 25,0 | 0,0 | 8,3 | 0,0 | 16,7 | 100 (12) |

Source: ADEM

La relation entre niveau de formation et durée d'inscription est apparente. Les demandeurs d'emploi pouvant se prévaloir d'un niveau de formation élevé sont proportionnellement plus nombreux à avoir des durées d'inscription plus courtes.

14 Les implications du congé parental sur la création d'emploi

Le Gouvernement a confié à un consultant la mission d'évaluer l'impact du congé parental sur l'emploi, sur l'égalité des chances, ainsi que sur les intérêts de l'enfant et plus largement de la famille.

Cette mission sera réalisée principalement sur base d'un questionnaire que les concernés sont invités à remplir. L'impact du congé parental doit encore être déterminé.

Toutefois, la CNPF³⁴ a fourni certaines données permettant d'avoir une idée de l'importance du congé parental.

Ainsi, en janvier 2001, le nombre total de congés parentaux accordés (depuis son introduction) s'élevait à 9.138. Dans 8.083 cas, la mère en était le bénéficiaire et dans 1.055 cas, ce fût le père.

Le tableau suivant donne un bref aperçu du comportement des chefs d'entreprise lorsqu'un employé bénéficie du congé de maternité.

³⁴ Caisse nationale des prestations familiales.

Tableau 26: Remplacements de postes notifiés à l'ADEM suite à un congé parental
(situation au 14.02.2002)

| | | |
|---|--------------|-------------|
| Postes remplacés | 3.843 | 61% |
| dont - recours à des sources internes | 1.064 | 17% |
| - recours à des sources externes (nouveaux engagements) | 2.779 | 44% |
| dont · remplacement dès le congé de maternité | 2.102 | 33% |
| · engagement pour le seul congé parental* | 677 | 11% |
| Pas de remplacement | 2.494 | 39% |
| Total des réponses reçues | 6.337 | 100% |

Source: ADEM

* y compris les engagements déjà effectués avant l'envoi du bulletin réponse; 368 engagements ont été effectués avec l'intervention de l'ADEM.

15 Les conclusions

Le CEPS/Instead ³⁵a procédé à une analyse des déterminants de la durée du chômage à travers l'observation de 594 périodes de chômage de demandeurs d'emplois résidant au Luxembourg entre 1994 et 1998.

Parmi les conclusions encore provisoires de l'étude, à laquelle le CES se propose de revenir ultérieurement, il convient de relever, à ce stade, plusieurs points:

- la probabilité de recevoir une offre diminue avec l'âge du demandeur - la durée de chômage d'une personne de 41 ans ou plus est de 1,86 fois plus longue que celle des personnes âgées de moins de 25 ans;
- une formation secondaire ou supérieure réduit la durée du chômage de 25%, respectivement de 40%, par rapport aux qualifications les plus faibles;
- les demandeurs d'emploi à la recherche d'un travail dans le secteur secondaire ont des périodes de chômage de 30% inférieures à celles des personnes recherchant un travail dans le secteur tertiaire;
- aucune discrimination ne semble être faite par rapport à la nationalité, au sexe, à l'état civil et au fait d'avoir ou non des enfants.

Le CES encourage le CEPS/Instead à approfondir ses analyses.

Il est indéniable que le ralentissement économique s'est répercuté sur l'emploi en général. Ainsi, le nombre d'offres d'emploi a régressé, notamment au cours du 2^e trimestre 2001. Au niveau de la demande d'emploi, il est à noter que le nombre total de demandeurs d'emploi a augmenté, surtout au niveau de la catégorie des qualifications élevées.

Les mesures pour l'emploi prises par l'ADEM ont permis de baisser le chômage de longue durée, aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. Les activités d'encadrement individuel et de suivi personnalisé proposées par l'ADEM ont permis de mieux connaître les chômeurs de longue durée et de conclure que dans

³⁵ Document PSELL no 126, décembre 2001.

3/4 des cas, les chômeurs de longue durée connaissent des problèmes personnels de tous genres, rendant une intégration dans le marché de travail très difficile.

Le CES rappelle, par ailleurs, qu'il est important de faire le suivi de toutes les mesures mises en œuvre par l'ADEM, afin d'en augmenter la transparence et de procéder, le cas échéant, aux ajustements qui s'imposent.

2 L'APPRECIATION DES COMPTES GLOBAUX DE LA PROTECTION SOCIALE

21 Les comptes globaux

Les comptes globaux de la protection sociale comprennent sept branches: maladie; invalidité³⁶ et infirmité; accidents de travail; vieillesse et survie; maternité et famille; chômage et placement; logement et divers.

Grâce à l'évolution favorable de l'emploi en 2000 et au relèvement des taux de cotisation, ainsi que de la contribution de l'Etat à l'assurance maladie, les recettes globales de la protection sociale ont atteint 4.902,14 mio. EUR. Les dépenses se sont élevées à 4.366,45 mio. EUR.

Un solde positif de 535,7 mio. EUR a été ainsi atteint en 2000.

Tableau 27: Comptes globaux de la protection sociale: 1985 - 2000

| Année | Dépenses | | Recettes | | Excédent en mio. EUR |
|-------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------------------|
| | en mio. EUR | En % du PIB* | en mio. EUR | En % du PIB* | |
| 1985 | 1.356,40 | 19,7 | 1.502,66 | 21,8 | 146,26 |
| 1990 | 2.011,56 | 20,7 | 2.307,10 | 23,7 | 295,54 |
| 1995 | 3.197,80 | 24,0 | 3.451,60 | 25,9 | 253,79 |
| 1999 | 4.063,74 | 22,4 | 4.412,13 | 24,3 | 348,39 |
| 2000 | 4.366,45 | 21,3 | 4.902,14 | 23,9 | 535,70 |

*PIB version nationale

Source : IGSS sans transferts

211 Les dépenses

L'évolution de la répartition des prestations de la protection sociale est la suivante:

Tableau 28: Dépenses de la protection sociale: 1985 - 2000 en % du PIB, version nationale

| Branche | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Maladie | 4,5 | 4,8 | 5,5 | 4,8 |
| Invalidité, infirmité | 2,6 | 2,4 | 2,6 | 2,5 |
| Accidents de travail | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,7 |
| Vieillesse, survie | 9,1 | 9,5 | 10,8 | 8,5 |
| Maternité, famille | 1,7 | 2,2 | 3,1 | 3,5 |
| Chômage, placement | 0,3 | 0,2 | 0,5 | 0,5 |
| Logement, divers | 0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,1 |
| Total | 19,0 | 20,0 | 23,1 | 20,5 |

Source : IGSS - Rapport général 2000

Suite à la politique poursuivie par le Gouvernement, l'évolution la plus marquée est constatée au niveau de la branche maternité et famille, qui, de 1,7% en 1985 est passée à 3,5% en 2000.

³⁶ Y compris la branche assurance dépendance, pour laquelle il est impossible, à l'heure actuelle, de faire une différenciation à cause du manque de statistiques.

Tableau 29: Dépenses de la protection sociale en % du total des prestations

| Branche | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|
| Maladie | 23,3 | 24,0 | 23,6 | 23,6 |
| Invalidité, infirmité | 13,6 | 12,3 | 11,3 | 12,0 |
| Accidents de travail | 3,8 | 3,1 | 2,9 | 3,2 |
| Vieillesse, survie | 47,9 | 47,5 | 46,6 | 41,6 |
| Maternité, famille | 9,1 | 10,9 | 13,3 | 16,9 |
| Chômage, placement | 1,4 | 0,9 | 2,2 | 2,3 |
| Logement, divers | 0,8 | 1,3 | 0,1 | 0,3 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source: IGSS - Rapport général 2000

212 Les recettes

La structure des recettes ressort du tableau ci-après:

Tableau 30: Structure des recettes de la protection sociale en % du total des recettes: 1985 - 2000

| | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Cotisations dont notamment | 54,9 | 51,5 | 48,8 | 49,4 |
| - salariés et indépendants | 20,1 | 19,4 | 19,9 | 21,7 |
| - entreprises effectives | 19,1 | 18,6 | 16,8 | 17,7 |
| - adm. Publiques effectives | 3,4 | 2,9 | 3,0 | 2,7 |
| - cotisations fictives de l'Etat ³⁷ | 12,3 | 10,6 | 9,1 | 7,3 |
| Contributions publiques | 38,6 | 40,6 | 46,1 | 46,2 |
| Revenus des capitaux, autres | 6,5 | 7,9 | 5,1 | 4,4 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : IGSS³⁸ - Rapport général 2000

La part des salariés et des indépendants est en hausse par rapport à 1985, alors que la part des cotisations effectives des employeurs accuse une régression constante sur la même période. L'explication réside, d'une part, dans la prise en charge des cotisations des employeurs dans la caisse d'allocations familiales depuis 1994 par l'Etat et, d'autre part, dans la diminution du taux de cotisation à l'assurance accidents. Toutefois, il est à noter que le taux moyen de l'assurance accidents est à la hausse pour l'année 2002, parce que les taux de certaines classes de risque ont été relevés.

³⁷ Cotisations fictives=financement du régime de pension statutaire de la fonction publique.

³⁸ Voir méthodologie dans le rapport de l'IGSS 2000, pages 9 et 10.

Tableau 31: Contributions publiques totales à la protection sociale: 1985 - 2000

unité: mio. EUR

| Année | Total | Dont régimes statutaires | En % des recettes courantes | En % du PIB | En % du budget ordinaire de l'Etat |
|-------|---------|--------------------------|-----------------------------|-------------|------------------------------------|
| 1985 | 679,2 | 99,3 | 45,2 | 9,9 | 43,2 |
| 1990 | 1.066,4 | 129,2 | 46,2 | 11,0 | 45,5 |
| 1995 | 1.750,4 | 159,1 | 50,7 | 13,1 | 52,5 |
| 2000 | 2.436,0 | 171,6 | 49,7 | 11,9 | 57,5 |

Source : IGSS - Rapport général 2000

Les contributions totales de l'Etat à la protection sociale sont en régression par rapport aux recettes courantes et au PIB, alors qu'elles sont en progression par rapport au budget ordinaire de l'Etat.

213 La comparaison internationale

Le tableau ci-après reprend les données des prestations de la protection sociale par pays en % du PIB.

Tableau 32: Les dépenses de protection sociale par pays en % du PIB (version SEC): 1990 - 1999

| Pays | 1990 | 1993 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Irlande | 18,4 | 20,2 | 17,8 | 16,7 | 15,5 | 14,7 |
| Espagne | 19,9 | 24,0 | 21,8 | 21,1 | 20,6 | 20,0 |
| Luxembourg | 22,1 | 23,9 | 24,0 | 22,9 | 22,4 | 21,9 |
| Portugal | 15,2 | 20,7 | 21,3 | 21,6 | 22,4 | 22,9 |
| Italie | 24,7 | 26,4 | 24,8 | 25,5 | 25,0 | 25,3 |
| Grèce | 22,9 | 22,0 | 22,9 | 23,3 | 24,3 | 25,5 |
| Finlande | 25,1 | 34,6 | 31,6 | 29,3 | 27,3 | 26,7 |
| Royaume-Uni | 23,0 | 29,1 | 28,3 | 27,7 | 27,2 | 26,9 |
| EUR 15 | 25,5 | 28,8 | 28,5 | 28,0 | 27,6 | 27,6 |
| Pays-Bas | 32,5 | 33,6 | 30,1 | 29,4 | 28,5 | 28,1 |
| Belgique | 26,4 | 29,5 | 28,7 | 28,1 | 28,2 | 28,2 |
| Autriche | 26,7 | 28,9 | 29,6 | 28,8 | 28,3 | 28,6 |
| Danemark | 28,7 | 31,9 | 31,4 | 30,4 | 29,9 | 29,4 |
| Allemagne | 25,4 | 28,4 | 30,0 | 29,5 | 29,3 | 29,6 |
| France | 27,9 | 30,7 | 31,0 | 30,8 | 30,5 | 30,3 |
| Suède | 33,1 | 38,6 | 34,5 | 33,6 | 33,2 | 32,9 |

Source : Eurostat - Statistiques en bref 1/2002

Le tableau ci-avant fait ressortir que le poids de la protection sociale au Luxembourg est moins élevé qu'en Belgique, en France et en Allemagne et se situe également en-dessous de la moyenne de EUR-15. Le poids de la protection sociale en moyenne de l'EUR-15 est en régression depuis 1993.

Tableau 33: Les dépenses de protection sociale par habitant à prix constants: (indice 1990 = 100)

| Pays | 1993 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 1999 en SPA ³⁹ (EUR) |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------------|
| Pays-Bas | 104 | 102 | 103 | 103 | 105 | 6.902 |
| Suède | 108 | 106 | 106 | 110 | 113 | 7.116 |
| Italie | 108 | 108 | 113 | 113 | 116 | 5.507 |
| Allemagne | 104 | 114 | 112 | 114 | 117 | 6.633 |
| Finlande | 116 | 122 | 120 | 120 | 120 | 5.722 |
| France | 110 | 114 | 115 | 118 | 120 | 6.385 |
| Danemark | 113 | 122 | 121 | 122 | 123 | 7.440 |
| EUR 15 | 113 | 118 | 119 | 121 | 124 | 5.793 |
| Belgique | 115 | 117 | 118 | 122 | 125 | 6.573 |
| Autriche | 110 | 118 | 118 | 120 | 125 | 6.716 |
| Espagne | 124 | 122 | 123 | 125 | 127 | 3.416 |
| Grèce | 96 | 104 | 111 | 120 | 130 | 3.648 |
| Royaume-Uni | 129 | 136 | 136 | 136 | 139 | 5.872 |
| Luxembourg | 120 | 135 | 138 | 141 | 149 | 8.479 |
| Irlande | 119 | 130 | 137 | 142 | 150 | 3.512 |
| Portugal | 144 | 163 | 174 | 189 | 201 | 3.588 |

Source : Eurostat - Statistiques en bref 1/2002

Pour notre pays, cette comparaison des montants par habitant doit être corrigée vers le bas, étant donné que les travailleurs frontaliers et leurs familles ne sont pas repris dans le total des habitants, mais bénéficient des prestations de protection sociale.

22 Les différentes branches de la sécurité sociale

221 L'assurance pension

2211 Le régime général

Le niveau des réserves de l'assurance pension du secteur privé est largement supérieur (2,85) au seuil minimal prévu de 1,5 fois le montant des prestations annuelles et il continue de progresser.

³⁹ SPA: standards de pouvoir d'achat.

Tableau 34: Principaux indicateurs du régime de l'assurance pension: 1985 - 2000

unité: mio. EUR

| Année | Recettes courantes en mio. EUR | Dépenses courantes en mio. EUR | Excédent en mio. EUR | Réserve au 31.12 en mio. EUR | Rapport rés./prest. | Prime de répartition pure |
|-------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------|---------------------------|
| 1985 | 618,7 | 517,3 | 101,4 | 1.016,17 | 2,19 | 22,6 |
| 1990 | 993,3 | 781,9 | 211,4 | 1.783,32 | 2,58 | 22,7 |
| 1991 | 1.089,4 | 910,8 | 178,6 | 1.960,84 | 2,35 | 23,7 |
| 1992 | 1.211,7 | 976,7 | 235,0 | 2.196,34 | 2,45 | 22,8 |
| 1993 | 1.312,9 | 1.084,9 | 228,0 | 2.424,39 | 2,43 | 23,3 |
| 1994 | 1.377,0 | 1.176,8 | 200,2 | 2.625,19 | 2,42 | 23,7 |
| 1995 | 1.450,0 | 1.265,7 | 184,3 | 2.808,63 | 2,40 | 23,9 |
| 1996 | 1.482,6 | 1.309,4 | 173,2 | 2.982,16 | 2,46 | 24,1 |
| 1997 | 1.586,4 | 1.411,9 | 174,5 | 3.155,68 | 2,41 | 24,1 |
| 1998 | 1.686,6 | 1.443,6 | 243,0 | 3.398,62 | 2,55 | 23,2 |
| 1999 | 1.798,6 | 1.509,8 | 288,8 | 3.688,65 | 2,64 | 22,4 |
| 2000 | 2.028,3 | 1.567,8 | 460,5 | 4.149,25 | 2,85 | 20,8 |

Source: IGSS - Rapport général 2000

A noter cependant que la prime de répartition pure revient à 20,8 et le coefficient de charge est de 43,2 en 2000 contre 49,7 en 1985.

Tableau 35: Nombre moyen d'assurés par caisse: 1995 - 2000

| Caisse | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | Taux de variation 99/00 |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| AVI | 98.453 | 100.222 | 102.487 | 105.519 | 109.047 | 113.768 | +4,3% |
| CPEP | 88.899 | 93.036 | 98.071 | 104.958 | 113.034 | 122.569 | +8,4% |
| CPACI | 9.465 | 9.440 | 9.460 | 9.428 | 9.388 | 9.321 | -0,7% |
| CPA | 3.870 | 3.729 | 3.575 | 3.482 | 3.394 | 3.343 | -1,5% |
| Total | 200.687 | 206.427 | 213.593 | 223.387 | 223.863 | 249.001 | +6,0% |

Source IGSS - Rapport général 2000

Selon la répartition socio-professionnelle, c'est la catégorie des employés privés qui accuse la plus forte progression en 2000 et l'on peut noter qu'en 1999 le nombre d'assurés de la CPEP a pour la première fois dépassé le nombre d'assurés de l'AVI.

Tableau 36: Nombre de pensions par caisse: 1990 - 2000

| Caisse | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | Variation moy. 99/00 |
|--------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|
| AVI | 64.576 | 66.694 | 68.326 | 69.353 | 70.363 | 71.232 | 1,2% |
| CPEP | 18.063 | 18.947 | 19.744 | 20.493 | 21.316 | 22.101 | 3,7% |
| CPACI | 8.279 | 8.393 | 8.396 | 8.355 | 8.346 | 8.376 | 0,4% |
| CPA | 7.226 | 7.131 | 7.042 | 6.907 | 6.787 | 6.621 | -2,4% |
| Total | 98.144 | 101.165 | 103.508 | 105.108 | 106.812 | 108.330 | 1,4% |

Source: IGSS - Rapport général 2000

Il ressort des deux tableaux ci-dessus que le taux de croissance des pensions (1,4%) est relativement faible en 2000 et reste bien inférieur au taux de croissance du nombre des assurés cotisants (6%).

2212 La situation patrimoniale de l'assurance pension

Le CES renvoie à son analyse et à ses conclusions antérieures⁴⁰ en la matière. Il se limitera, dans le présent avis, à reprendre l'évolution du taux de rendement.

Parmi les diverses sources de revenus, l'on peut noter que les revenus bruts de la fortune (revenus sur immobilisations, bénéfiques de réalisation sur titres et sur immeubles, produits financiers) atteignent 159,7 mio. EUR en 2000 et progressent de 29,7% par rapport à 1999. La raison de cette progression trouve son explication essentiellement dans l'augmentation des revenus placés. En tenant compte des intérêts de retard sur cotisations de 1,6 mio. EUR, frais de gestion du patrimoine et des pertes diverses de 4,3 mio. EUR, les revenus nets s'élèvent à 157 mio. EUR. Le taux de rendement moyen calculé par rapport à la réserve globale de compensation est de 4,09%. Le taux de rendement réel (n.i.100) passe à 1,34%.

Selon l'IGSS, il faut rappeler que le taux de rendement est dans une certaine mesure sous-évalué puisque la réserve de compensation contient une partie non négligeable de recettes dues, mais non encore encaissées (débiteurs de cotisations, solde de la contribution de l'Etat).

Tableau 37: Rendement moyen des réserves (assurance pension):
1985 - 2000

| Année | Taux nominal de rendement moyen annuel |
|-------|--|
| 1985 | 6,87% |
| 1990 | 7,83% |
| 1995 | 5,11% |
| 1996 | 4,42% |
| 1997 | 4,03% |
| 1998 | 4,07% |
| 1999 | 3,48% |
| 2000 | 4,09% |

Source: IGSS - Rapport général 2000

2213 Les conclusions du "*Rentendesch*"

- Il s'avère que le "*Rentendesch*" a proposé, à la majorité et contre la voix des représentants patronaux, en juillet 2001, différentes mesures à la suite de deux études portant sur:
 - l'évaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension;
 - la politique de placement du régime général d'assurance pension⁴¹.

⁴⁰ Avis annuel du CES sur l'évolution économique, financière et sociale du pays de 1999.

– Entretemps ces mesures, font l'objet d'un projet de loi. Elles portent sur les axes suivants:

· convergence des régimes de pension:

Les majorations forfaitaires connaîtront une augmentation de 11,9%.

Il sera alloué un complément de fin d'année de 12,88 EUR par année de carrière. Le complément est lié à l'indice des prix à la consommation et sera ajusté.

Les majorations proportionnelles subiront une augmentation de 3,9%.

Par ailleurs, une augmentation échelonnée en fonction de l'âge et de la carrière du bénéficiaire devrait inciter les assurés à prolonger leur vie active.

Le CES se doit de constater que cette mesure n'a qu'un effet partiel du fait qu'elle ne s'applique qu'aux personnes ayant commencé leur carrière professionnelle à un âge jeune. Celles et ceux qui n'entrent dans la vie active qu'à la fin d'une scolarisation plus longue ne peuvent en bénéficier que dans une mesure très réduite. Il en est de même pour les personnes qui ont connu des interruptions de carrière. En effet, elles ne peuvent pratiquement pas satisfaire à la condition requise de 38 années effectivement prestées et cotisées.

Par ailleurs, le CES estime que l'abolition de la possibilité pour les salariés du secteur privé de pouvoir continuer leur travail jusqu'à 68 ans n'est pas de mise, surtout eu égard au fait que le Gouvernement se propose d'étendre cette opportunité pour les fonctionnaires de l'Etat aux termes du nouvel accord salarial;

· mesures en faveur des bénéficiaires de pension à faible revenu:

Les discussions menées dans le cadre du "*Rentendesch*" ont montré que les pensions de faible niveau, aussi bien en ce qui concerne les personnes qui ont effectivement accompli un stage de 40 ans, que celles qui n'ont pas réussi à avoir un stage de cette durée, constituent un réel enjeu de société, auquel il s'agit de faire face par les moyens appropriés suivants:

.. en ce qui concerne la pension minimum, le relèvement du montant de référence est de 4,8%, ce qui va permettre d'ajuster la pension au niveau du salaire social minimum en valeur semi-nette. Par conséquent, le montant annuel passera de 1.989,35 EUR à 2.084,78 EUR n.i.100/base 84. Seront concernées les pensions inférieures à 1.161,26 EUR par mois;

.. en ce qui concerne les pensions dites de "*misère*" provenant du fait que la durée de cotisation des assurés était inférieure à 40 ans, le "*Rentendesch*" se rallie aux mesures proposées par la Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse consistant à augmenter le niveau du revenu minimum garanti au profit des personnes actives et pensionnées moyennant un relèvement du taux d'immunisation à 30%. Le montant de l'immunisation de l'actif de la succession du bénéficiaire décédé sera relevé à 178.483,33 EUR.

⁴¹ A discuter dans le Groupe de travail "*Sources de financement*".

Ces mesures profiteront surtout aux femmes ayant des carrières d'assurance tronquées;

- .. en ce qui concerne cette fois les pensions de survie, la pension du conjoint ne sera plus réduite dans le cas où le conjoint décédé aurait touché ou aurait eu droit à une pension minimum, tout en restant dans le domaine des pensions minima;
- .. les dispositions anti-cumul en faveur des survivants en cas de concours d'une pension de conjoint survivant avec des pensions d'orphelin seront abolies;
- mesures en faveur des femmes se consacrant à l'éducation de leurs enfants:

Le "*Rentendesch*" a déclaré pouvoir se rallier aux mesures proposées suivantes, sous condition qu'elles soient assumées par le budget de l'Etat:

- extension des "*baby years*" pour les naissances antérieures au 1^{er} janvier 1988;
 - introduction d'un forfait d'éducation d'un ordre de grandeur de 74,37 EUR par mois et par enfant, accordé aux femmes qui n'ont pu bénéficier des "*baby years*".
- Le tableau suivant résume l'augmentation des dépenses du régime général en année pleine, ainsi que les augmentations en 2002. En effet, les différentes mesures sont entrées en vigueur au 1^{er} avril 2002, à l'exception des mesures concernant l'introduction du forfait d'éducation, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2002. Pour cette raison, l'augmentation des dépenses est répartie sur deux années.

Tableau 38: Augmentation des dépenses du régime général suite au "*Rentendösch*"
unité: mio. EUR

| Mesures : | Année pleine | 2002 |
|---|--------------|--------------|
| - Nombre d'indice | 603,15 | 603,15 |
| - Relèvement du taux des majorations proportionnelles et des majorations proportionnelles spéciales de 1,78 à 1,85 | 48,9 | 36,7 |
| - Relèvement du taux des majorations proportionnelles si à la date du début de la pension l'assuré a accompli l'âge de 55 ans et s'il justifie de 38 années de cotisations effectives | 2,6 | 2,0 |
| - Relèvement des majorations forfaitaires et des majorations forfaitaires spéciales | 33,4 | 25,1 |
| - Relèvement des pensions minima de 4,8% | 5,1 | 3,9 |
| - Allocation de fin d'année | 33,4 | 25,1 |
| - Allègement des dispositions anti-cumul pour les survivants | 10,3 | 7,7 |
| - Mise en compte de forfaits d'éducation pour les pensions échues avant le 1 ^{er} juillet 2002 et de périodes baby years pour les enfants nés avant le 1 ^{er} janvier 1988 pour les pensions échues après le 1 ^{er} avril 2002 | 29,9 | 15,0 |
| Total | 163,6 | 115,5 |
| Total des prestations avant la réforme | 1.645,8 | 1.645,8 |
| Augmentation des dépenses de prestations en % | +9,9% | +7,0% |

Source: IGSS - Rapport général 2000

– Les mesures suivantes seront encore discutées:

- l'individualisation des droits à pension:

Le "*Rentendösch*" a estimé que les implications des mesures proposées auraient une incidence significative sur les structures et le financement des pensions. Il est d'avis qu'un examen approfondi des questions nécessite l'institution d'un groupe de travail ad hoc;

- les carrières dynamiques:

Le modèle de la surprime dégressive proposée pour répondre aux situations des carrières dynamiques n'est pas dénué d'intérêt. Pour cette raison, il a été proposé que ce sujet fasse l'objet d'une réflexion plus approfondie;

- les pensions complémentaires et la prévoyance personnelle (2^e et 3^e piliers):

Le CES est d'avis que le régime légal (1^{er} pilier) devrait rester le pilier fondamental de l'assurance pension, garantissant un niveau de vie adéquat. Néanmoins, la discussion sur les rôles respectifs des différents piliers et l'implication plus accentuée du 2^e pilier (régime complémentaire) et du 3^e pilier (prévoyance personnelle) sera poursuivie;

A noter qu'entretiens un renforcement de substance du 3^e pilier a été réalisé.

- les sources de financement:

Le "*Rentendesch*" est d'avis qu'il y a lieu:

- .. d'examiner le recours à des sources de financement alternatives ou complémentaires pour le financement des pensions;
- .. de mettre en oeuvre une politique plus active dans le domaine du placement des réserves.

Le CES prend acte que deux groupes de travail viennent d'entamer leurs travaux, alors que d'autres groupes de travail ne l'ont toujours pas fait.

Le CES propose également qu'un groupe de travail soit chargé d'élaborer des indicateurs de soutenabilité financière du régime de pension. Ces indicateurs sont exigés par la Commission européenne et le Conseil dans le cadre, entre autres, des plans de stabilité des finances publiques.

Par ailleurs, l'outil de simulation mis au point par le BIT dans le cadre de son étude devra être adapté et développé afin de permettre d'évaluer l'impact des nouvelles mesures décidées par le "*Rentendesch*". Cet outil de simulation devrait être développé au Luxembourg au sein d'un CRP et accompagné par les partenaires sociaux.

2214 La nouvelle procédure d'attribution de la pension d'invalidité

Le dossier sur la nouvelle procédure d'attribution de la pension se présente dans les grandes lignes comme suit:

- le nouveau rôle du contrôle médical:

Après 3 mois d'absence du travail pour raison de maladie, l'assuré est convoqué au Contrôle Médical de la Sécurité sociale (CMSS) pour examen. Suite à cet examen le CMSS peut arriver à trois conclusions:

- si le CMSS est d'avis qu'une guérison prochaine est envisageable, la procédure du congé de maladie est continuée;
- par contre si l'état de santé de l'assuré est tel qu'une reprise du travail s'avère être impossible, la mise en invalidité sera envisagée à condition de remplir les conditions d'attribution;
- mais si le CMSS arrive à la conclusion que l'état de santé du salarié lui permet encore de travailler, mais ce à un autre poste, il proposera, suite à une concertation préalable avec le médecin du travail, un reclassement interne ou externe à l'entreprise. Cette proposition sera soumise à une commission mixte qui sera créée auprès de l'ADEM;

– la commission mixte se compose de:

- 2 représentants des assurés,
- 2 représentants des employeurs,
- 1 délégué CMSS,
- 1 délégué de la division de la Santé au travail,
- 1 délégué du Ministre du Travail,
- 1 délégué de l'ADEM.

Cette commission prend les décisions en matière de reclassement. Contre ces décisions, un recours est possible mais suivant le cas, une procédure accélérée est possible;

– le reclassement:

Le reclassement interne dans l'entreprise du travailleur est obligatoire si l'entreprise occupe plus de 25 salariés. Cette obligation ne joue pas si le quota "*travailleurs handicapés*" est atteint par l'employeur ou si l'entreprise ne peut reclasser le salarié. Les motifs doivent cependant recevoir l'acceptation de la commission mixte.

Pour les entreprises qui occupent moins de 25 salariés, il n'y pas d'obligation de reclassement et on envisage alors un reclassement externe.

Si un employeur a l'obligation de reclasser mais qu'il refuse, il sera frappé d'une amende de 50% du SSM à payer par l'employeur pendant 24 mois.

Suite à une proposition de reclassement par le CMSS, il y a une interdiction de licenciement. Le salarié est inscrit comme demandeur d'emploi dans un service spécial de l'ADEM. En attendant un reclassement, le salarié touche une indemnité de chômage à laquelle les dispositions anti-cumul ne s'appliquent pas. Si le reclassement comporte une diminution de la rémunération, le salarié a droit à une indemnité compensatoire qui représente la différence entre la nouvelle et l'ancienne rémunération. Si la durée du chômage est épuisée et que le salarié n'est pas reclassé, il touche une indemnité d'attente équivalente à la pension d'invalidité;

– le recours:

Le recours contre la décision de la Caisse de Maladie doit être formé devant le Conseil Arbitral des Assurances Sociales dans un délai de 15 jours à partir de la date de la notification de la décision attaquée.

Le Conseil Arbitral des Assurances Sociales statue dans les 30 jours. Il y a possibilité d'appel contre cette décision devant le Conseil Supérieur des Assurances Sociales dans les 15 jours de la date de la notification de la décision du Conseil Arbitral.

222 L'assurance maladie

Tableau 39: Evolution des dépenses de l'assurance maladie-maternité: 1985 - 2002

unité: mio. EUR

| Année | DEPENSES | | | | | |
|--------|-----------------------|----------|------------------------|----------|---------|----------|
| | Prestations en nature | | Prestations en espèces | | Total | |
| | Montant | Var.en % | Montant | Var.en % | Montant | Var.en % |
| 1985 | 239,09 | | 51,49 | | 290,58 | |
| 1986 | 263,66 | 10,3 | 55,88 | 8,5 | 319,53 | 10,0 |
| 1987 | 293,75 | 11,4 | 60,71 | 8,7 | 354,46 | 10,9 |
| 1988 | 320,72 | 9,2 | 63,41 | 4,5 | 384,14 | 8,4 |
| 1989 | 359,99 | 12,2 | 68,05 | 7,3 | 428,04 | 11,4 |
| 1990 | 385,03 | 7,0 | 74,86 | 10,0 | 459,89 | 7,4 |
| 1991 | 421,91 | 9,6 | 83,07 | 11,0 | 504,98 | 9,8 |
| 1992 | 480,54 | 13,9 | 94,27 | 13,5 | 574,82 | 13,8 |
| 1993 | 534,71 | 11,3 | 102,68 | 8,9 | 637,38 | 10,9 |
| 1994 | 564,55 | 5,6 | 100,55 | -2,1 | 665,10 | 4,3 |
| 1995 | 616,78 | 9,3 | 106,89 | 6,3 | 723,68 | 8,8 |
| 1996 | 685,80 | 11,2 | 115,62 | 8,1 | 801,41 | 10,7 |
| 1997 | 711,11 | 3,7 | 118,57 | 2,5 | 829,67 | 3,4 |
| 1998 | 721,79 | 1,5 | 125,86 | 6,1 | 847,65 | 2,2 |
| 1999 | 797,97 | 10,5 | 141,84 | 12,7 | 939,81 | 10,8 |
| 2000 | 803,00 | 5,6 | 158,18 | 11,5 | 961,18 | 2,3 |
| *2001 | 977,32 | 6,3 | 179,30 | 9,6 | 1156,62 | 20,2 |
| **2002 | 1018,07 | 4,2 | 195,71 | 9,1 | 1213,79 | 4,8 |

Source : UCM

* décompte prévisionnel

** budget

Tableau 40: Evolution des recettes de l'assurance maladie-maternité: 1985 - 2002

unité: mio. EUR

| | RECETTES | | | | |
|---------------------|----------|--------|---------|----------|---------|
| | 1985 | 1995 | 2000 | 2001 | 2002* |
| Total global | 311,82 | 805,03 | 1.129,8 | 1.275,03 | 1.303,8 |

Source: IGSS - Rapport général 2000

* estimation

- Comme le niveau du fonds de roulement doit évoluer entre 10% et 20% du montant annuel des dépenses (cf. article 28.1 CAS), les taux de cotisation doivent obligatoirement être refixés (article 30 CAS) dès que ces limites sont dépassées. A noter que l'Etat a couvert un manque de liquidités dans le fonds de roulement à hauteur de 19,3 mio. EUR en 1995 et de 16,5 mio. EUR en 1997.

On doit relever aujourd'hui la bonne situation de l'assurance maladie. Pour mettre le budget de l'exercice 1999 en équilibre, la résorption du déficit a été réalisée principalement par des mesures prises contre l'avis du Groupe salarial.

La première mesure était une légère augmentation des cotisations. Cette mesure faisait participer, à parts égales, tant l'employeur que le salarié au redressement de la situation financière.

La seconde mesure portait sur l'augmentation des participations de l'assuré. Cette mesure était à charge exclusive du malade et l'obligeait à supporter un réel coût supplémentaire, ce qui pour les moins bien lotis rendait les soins de santé relativement chers.

Il faut encore souligner que l'Etat a fixé sa participation à 37% des dépenses pour les prestations en nature.

– Vu la bonne situation financière de l'UCM, l'Assemblée générale du mois de novembre 2001 a annulé ou allégé certaines participations. Ainsi, le projet de budget 2002 tient compte des différentes modifications proposées, notamment les réductions:

- de la participation des assurés sur les actes médicaux effectués en ambulatoire;
- de la participation des assurés sur les actes médico-dentaires (sauf prothèse);
- de la participation des assurés sur les médicaments à taux de remboursement normal;
- de la participation des assurés dans le forfait journalier d'hospitalisation;
- du taux de cotisation pour les prestations en nature;
- du taux de cotisation pour les prestations en espèces des employés.

En outre, l'Assemblée générale de l'UCM a pris une résolution concernant différents sujets. Nous reprenons ci-après les points de la résolution:

" Quant à la médecine dentaire, les partenaires sociaux souhaitent charger un expert indépendant étranger d'une analyse exhaustive de la nomenclature et du catalogue de prestations inscrites aux statuts de l'UCM en matière de médecine dentaire. L'expertise permettra auxdits partenaires de définir leur politique future en la matière et d'ajuster, le cas échéant, les instruments légaux à leur disposition.

A cette fin, l'expertise comprendra:

- *une évaluation de la nomenclature et des statuts tant au niveau des prix qu'à celui des prestations couvertes;*
- *une comparaison du niveau technologique des actes de la nomenclature et des actes facturés (DSD);*
- *une évaluation du coût réel des actes "DSD";*
- *une comparaison internationale des prestations luxembourgeoises;*
- *une évaluation de la différence entre les prestations prises en charge et le coût réel.*

Quant à la médecine préventive, les partenaires sociaux conviennent:

- *de passer sous examen les priorités actuelles et futures en matière de médecine préventive ou de détection précoce en vue d'une amélioration de l'état de santé de la population couverte afin de proposer au Ministère de la Santé, le cas échéant, des programmes de médecine préventive ou de détection précoce;*

- de passer en revue toutes les positions de la nomenclature existante afin de visualiser les actes déjà utilisés aujourd'hui dans le domaine de la prévention et de la détection précoce non comprise dans des programmes préventifs officiels et d'améliorer l'information des assurés quant aux prestations prises en charge par l'assurance maladie.

Quant aux problèmes de dos, les partenaires sociaux demandent un examen des mesures de prévention, les moyens de diagnostic et les traitements existant en matière de problèmes du dos de la population assurée (écoles du dos, traitements par kiné etc.).

Quant aux prestations en espèces, les partenaires sociaux conviennent d'analyser l'évolution des prestations en espèces et de rechercher des moyens à pouvoir mieux gérer le problème de l'absentéisme sur base:

- des statistiques à livrer par le CCSS;
- de l'évolution de la réalité par rapport à la loi de 1992 (p.ex. art 16), en vue d'envisager toute mesure législative, statutaire ou autre qui s'imposerait au vu de cette analyse.

Quant à la psychothérapie, les partenaires conviennent de faire procéder à un inventaire de l'existant et à une étude sur l'ensemble des problèmes psychosomatiques aussi bien dans le domaine de la prévention, du traitement et de la prise en charge des assurés après le traitement et d'évaluer les retombées possibles de l'introduction de la psychothérapie dans les prestations prises en charge par l'assurance maladie".

- Les CES constate que les partenaires sociaux ont trouvé un accord lors de la dernière Assemblée générale de l'UCM pour procéder à une diminution de certaines participations et qu'ils se sont donnés un plan d'action pour l'avenir.

Le CES rappelle que le rôle de l'Etat⁴² est de consolider le système d'assurance maladie en veillant à garantir une médecine de qualité pour tous, ainsi qu'une offre efficace et en assurant la maîtrise des coûts.

Le principe d'une communauté des risques, reflet de la solidarité entre assurés, fondement du caractère obligatoire de l'assurance dans des domaines de risques de plus en plus nombreux, est à maintenir en tout état de cause.

- Un autre point qui mérite d'être revu se situe au niveau de la nomenclature déterminant les tarifs à payer par le client. En effet, de nombreuses interventions qui, du point de vue technique, pourraient sans problèmes être effectuées au cabinet du médecin ne le peuvent pas parce qu'elles ne figurent pas ou plus dans la nomenclature générale. De nouveau, l'hôpital doit accueillir ces personnes qui, du point de vue des soins à fournir, n'auraient en fait pas eu besoin de s'y rendre. Si le principe de subsidiarité pouvait être appliqué de façon systématique dans le secteur de la santé, de nombreux coûts inutiles pourraient être évités.
- Dans le but d'obtenir de plus amples renseignements de type épidémiologique, le CES suggère de procéder à une analyse systématique des certificats de maladie en prenant en compte et les milieux professionnels et les milieux scolaires, afin

⁴² Avis du CES sur le "Rôle de l'Etat" du 31 octobre 2001, page 125.

d'établir un diagnostic précis et de pouvoir détecter si dans certaines régions, certains milieux professionnels ou certaines entreprises, des maladies présentent des fréquences plus élevées que la normale. Il s'agit là certes d'un travail complexe et de longue haleine mais c'est peut-être le seul moyen d'établir une carte sanitaire du Luxembourg réellement utile dans la prévention des maladies.

Il faut relever ici qu'il existe déjà bon nombre d'études faites dans ce domaine mais pour des raisons inconnues elles ne sont pas rendues publiques et restent inutilisées et donc inutiles. Tel est le cas notamment au niveau de la médecine scolaire, où un certain nombre de scoliozes sont détectées chaque année avec une tendance à la hausse, mais ces chiffres ne sont ni publiés, ni discutés et partant les problèmes ne sont pas traités à la base. Il y a donc un manque réel de coordination entre les différents acteurs impliqués. De telles études pourraient donner naissance à une série d'indicateurs utiles permettant une réelle prévention en veillant à ce que les maladies détectées ne prennent une ampleur autrement plus dommageable.

Le CES est d'avis que lors d'une future réforme de l'assurance maladie, l'on pourrait étudier, entre autres, l'opportunité de l'introduction du tiers payant généralisé et obligatoire et la fusion de toutes les caisses de maladies.

223 L'assurance dépendance

La législation sur l'assurance dépendance est en vigueur depuis le 1.1.1999.

2231 Les demandes de prestations

22311 Les demandes en provenance des résidents au Grand-Duché de Luxembourg

- On peut classer les demandes de prestations en trois groupes:
 - le premier groupe comprend celles qui émanent de personnes demandant les prestations pour la première fois. Dans ce groupe, on trouve également les demandes en provenance de personnes qui ont reçu une première décision négative;
 - le second groupe comprend les demandes de personnes qui bénéficient de prestations et qui, en raison d'un changement dans l'état de dépendance ou dans l'organisation de la prise en charge, demandent une nouvelle évaluation de leur situation;
 - le troisième groupe comprend les demandes portant exclusivement sur des appareils. La loi sur l'assurance dépendance prévoit que, sur avis de la cellule d'évaluation et d'orientation, les appareils peuvent être mis à la disposition des personnes qui en présentent le besoin, sans quelles ne soient dépendantes au sens des articles 348 et 349 du CAS.

Même si le nombre de premières demandes a tendance à diminuer de façon très importante en établissement, on constate qu'il reste très élevé dans le cadre du maintien à domicile.

Malgré l'avancement des travaux d'évaluation, les demandes de réévaluation restent proportionnellement peu élevées. On constate néanmoins une augmentation progressive dans le cadre du maintien à domicile et une certaine stabilité dans le cadre des établissements.

Après trois ans de fonctionnement de l'assurance dépendance, on pourrait penser que le rythme d'introduction des demandes de prestations a trouvé un régime de croisière. Il n'en est rien. La moyenne des demandes était de 355 demandes par mois en l'an 2000 et de 371 demandes par mois pour le premier semestre de 2001. La nouveauté de l'assurance ne permet pas encore d'avoir le recul suffisant, notamment en ce qui concerne les demandes de réévaluation pour conclure définitivement que la moyenne en régime de croisière se situera entre 350 et 370 demandes par mois.

A noter que les demandes les plus nombreuses ont été présentées par des personnes entre 80 et 89 ans (près de 39%). Les demandes présentées par des femmes représentent 68% de l'ensemble des demandes.

La majorité des demandeurs de prestations (86,5%) appartiennent au troisième et même au quatrième âge: 52% des demandeurs ont 80 ans ou plus. Parmi ces derniers, 76% sont des femmes et 24% sont des hommes.

Les demandeurs de moins de soixante ans représentent moins de 13,5% de l'ensemble. En dessous de 60 ans, on trouve les demandeurs féminins et masculins à parts égales.

22312 Les demandes en provenance de l'étranger

Il convient de rappeler que toutes les personnes assurées dans le cadre de l'assurance maladie au Grand-Duché de Luxembourg sont également assurées à l'assurance dépendance.

Depuis le 1^{er} juillet 1998, 355 personnes affiliées à la Sécurité sociale luxembourgeoise et résidant à l'étranger ont introduit une demande de prestations.

Comme le montre le tableau 41 ci-après, il s'agit essentiellement de personnes résidant en Allemagne (58,6%). Les demandes émanant de personnes résidant en Belgique arrivent en seconde position (24,8%).

La majorité des demandes (57%) a été présentée par des personnes prises en charge à domicile. Les demandes en provenance de la Belgique font toujours exception. Ici, les demandes en provenance de personnes en établissement dépassent le nombre de demandes en provenance du domicile.

Pour les demandes en provenance de l'Allemagne, l'évaluation de la dépendance est réalisée par les différentes caisses de maladie. Un accord avec les instances locales compétentes a été trouvé pour l'évaluation des demandes en provenance de la Belgique et de l'Espagne. Le plan de prise en charge est établi par la cellule d'évaluation et d'orientation sur base des évaluations communiquées par les instances locales.

Les personnes qui le souhaitent peuvent être évaluées au Grand-Duché de Luxembourg dans l'une des antennes de la cellule d'évaluation.

Tableau 41: Les demandes en provenance de l'étranger par pays de résidence du demandeur et par type d'hébergement

| Pays de résidence du demandeur | Maintien à domicile | | Etablissement | | Total | |
|--------------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|------------|---------------|
| | Nombre | En % du total | Nombre | En % du total | Nombre | En % du total |
| Allemagne | 122 | 60,4 | 86 | 56,2 | 208 | 58,6 |
| Belgique | 30 | 14,8 | 58 | 37,9 | 88 | 24,8 |
| France | 31 | 15,3 | 9 | 5,9 | 40 | 11,3 |
| Espagne | 7 | 3,5 | - | - | 7 | 2,0 |
| Italie | 6 | 3,0 | - | - | 6 | 1,7 |
| Portugal | 5 | 2,5 | - | - | 5 | 1,4 |
| Autriche | 1 | 0,5 | - | - | 1 | 0,3 |
| TOTAL | 202 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 355 | 100,0 |

Source: IGSS-Rapport général 2000

2232 Les décisions

En 2001, 13.037 décisions ont été prises en ce qui concerne l'ensemble des prestations (sans les décisions pour appareils). 86% des décisions portent sur des premières demandes. Dans le cadre du maintien à domicile, les décisions pour une première demande représentent plus de la moitié des décisions (56%).

Les décisions portant sur des demandes de réévaluation augmentent progressivement. Au 30 juin 2001, elles représentent 14%.

Dans l'ensemble des décisions prises, les décisions d'octroi de prestations représentent 82%. Les décisions de refus représentent 18%, par rapport à 17%, l'année précédente.

Les refus de prestations concernent majoritairement des personnes présentant un besoin d'aide insuffisant pour les actes essentiels de la vie, à savoir inférieur au seuil de 3,5 heures par semaine. Peu de refus ont été motivés exclusivement par une absence de cause ou par une dépendance non installée pour une durée suffisante. Même si ces deux dernières motivations restent extrêmement marginales, il faut toutefois noter qu'elles ont été rencontrées à plusieurs reprises.

Les décisions de refus dans le cadre du maintien à domicile (19,3%) sont proportionnellement plus importantes que dans le cadre des établissements (15,9%).

2233 Les aspects financiers**22331 Le système de financement**

Pour faire face aux charges qui lui incombent, l'assurance dépendance applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure à dix pour cent, ni supérieure à vingt pour cent du montant annuel des dépenses courantes (Art. 375 alinéa 1 du CAS).

Le financement est assuré essentiellement par:

- une contribution de l'Etat équivalente à 45% des dépenses totales;
- une redevance assurance dépendance du secteur de l'énergie (électrique);
- une contribution dépendance dont l'assiette est constituée par les revenus professionnels, les revenus de remplacement et les revenus du patrimoine des ménages.

Le taux de la contribution dépendance est fixé à 1% du revenu brut.

22332 Les recettes courantes de l'assurance dépendance en 2002

En l'an 2002, la gestion de l'assurance dépendance présente un excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes de 22,9 mio. EUR, contre un solde excédentaire de 31 mio. EUR en 2001. La réserve globale augmentera de 89,1 mio. EUR en 2001 à 112 mio. EUR en 2002, ce qui représente 60,4% des dépenses courantes. Cette réserve se situe largement au dessus de la réserve maximale de 37,1 mio. EUR (= 20% des dépenses courantes) prévue par l'article 375 alinéa I du CAS. Comme le fonds de roulement minimum pour l'exercice 2002 se situe 9,6 mio. EUR en dessous de celui de l'exercice 2001, on procédera à un prélèvement dudit montant. Ainsi l'excédent de l'exercice s'élèvera à 32,6 mio. EUR. L'excédent cumulé progresse en conséquence de 60,9 mio. EUR en 2001 à 93,5 mio. EUR en 2002.

Tableau 42: Résultat global de l'assurance dépendance

unité: mio. EUR

| | 1999 | 2000 | 2001* | 2002* |
|--|--------|--------|--------|--------|
| Recettes courantes | 163,3 | 258,1 | 312,6 | 208,4 |
| Dépenses courantes | 140,2 | 223,1 | 281,7 | 185,5 |
| Solde des opérations courantes | 23,1 | 35,1 | 31,0 | 22,9 |
| Solde global cumulé | 23,1 | 58,1 | 89,1 | 112,0 |
| Fonds de roulement minimum | 14,0 | 22,3 | 28,2 | 18,5 |
| Dot. (+) / Prél. (-) au fds de roulement légal | 14,0 | 8,3 | 5,9 | -9,6 |
| Excédent (+) / Découvert (-) de l'exercice | 9,1 | | | |
| Excédent (+) / Découvert (-) cumulé | 9,1 | | | |
| Taux d'équilibre | 0,90 % | 0,73 % | 0,78 % | 0,73 % |

Source: Rapport UCM

* estimation

Chapitre III L'EVOLUTION FINANCIERE

- 1 LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES**
- 2 LES RECOMMANDATIONS DU CES EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES**
- 3 LE PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT 2001-2005**

1 LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

11 Le point de départ

- Le CES a fondé son analyse sur les données communiquées à la Commission européenne dans le cadre de la procédure de notification des déficits et de la dette publique⁴³.

En novembre 2001, le Luxembourg a présenté la troisième actualisation de son programme de stabilité, conformément aux dispositions du règlement du Conseil de l'Union 1466/97 établi pour la période 2000-2004.

Cette mouture a été conçue dans le même esprit que la précédente, concomitamment avec la préparation du projet de budget 2002, tout en tenant compte des remarques contenues dans les grandes orientations de politique économique (GOPE) 2001.

Le Gouvernement réitère dans l'élaboration de son projet de budget pour l'exercice 2002 que la prospérité du pays ne pourra être maintenue à long et moyen terme que si l'Etat réussit à garder les conditions d'équilibre actuelles des finances publiques qui continuent de constituer un fondement solide pour son action.

- Quant aux exercices 1998 et 1999, il y a lieu de relever les points suivants :

En 1998, le compte général clôturait avec un excédant de 50 mio. EUR, correspondant à une couverture de 101,1% des dépenses de l'Etat. Toutefois, les recettes générées ont dépassé le budget voté de quelque 505 mio. EUR, soit de plus de 10%.

La capacité de financement des administrations publiques passe de 562,7 mio. EUR à 535,7 mio. EUR, représentant 3,2% du PIB.

Pour ce qui est de l'exercice 1999, le compte général clôturait avec un excédent de 120,3 mio. EUR, autorisant une couverture des dépenses de près de 103%.

La capacité de financement des administrations publiques progresse de façon très importante d'un niveau de 535 mio. EUR à 693,4 mio. EUR, soit 3,8% du PIB.

Cette excellente performance est due aux excédents de l'administration centrale, qui à elle seule génère plus de 2% du total.

En 2000, année caractérisée par une croissance exceptionnelle du PIB, le budget définitif renseigne encore un léger déficit de l'ordre de 48,6 mio. EUR.

Toutefois, la capacité de financement atteint un sommet historique de 1.186,3 mio. EUR, soit 5,8% du PIB, chiffre, qui a largement dépassé les estimations effectuées lors de la dernière mise à jour du programme de stabilité.

⁴³ Art 4 (2), deuxième tiret du règlement du Conseil 3605/93.

Les recettes budgétaires ont atteint un niveau record de 9,2 mia. EUR, soit 44,9% du PIB et les dépenses ont atteint les 7,9 mia. EUR, contre 8,3 mia. EUR prévues.

A relever également que la capacité de financement du secteur de l'administration centrale atteint les 3% du PIB, niveau le plus élevé en termes de PIB depuis 1990.

Ce niveau très élevé a eu pour origine une croissance très importante des recettes.

A relever aussi que la capacité de financement des administrations locales s'est améliorée par rapport aux dernières estimations.

12 Le compte prévisionnel de l'exercice 2001

Le budget voté pour l'exercice 2001 renseigne un excédent de 1,3 mio. EUR .

Malgré une nette décélération de la croissance du PIB de 8,5% à quelque 5%, la capacité de financement du secteur publique reste encore très importante, à savoir 5,0% du PIB. Aussi la formation brute de capital fixe de l'ensemble du secteur public continue-t-elle sa progression. En 2001, elle s'est située à 4,6% du PIB.

Le niveau encore important de la capacité de financement est surtout dû à la capacité de financement de la sécurité sociale, qui atteint 2,8% du PIB.

Même si la capacité de financement de l'administration centrale est en recul par rapport à 2000, ceci ne peut être considéré que comme un retour à la moyenne annuelle depuis 1990, l'exercice 2000 ayant été à tous les égards exceptionnel.

13 Le budget pour 2002

Le budget voté en décembre 2001 se présente en équilibre quant aux dépenses et recettes inscrites (5.976 mio. EUR contre 5.977 mio. EUR).

Toutefois, la progression estimée du total des dépenses par rapport au budget voté de 2001 est de presque 9,6%.

Les recettes se maintiendront encore à un niveau très élevé, malgré l'importante réforme fiscale en deux volets conclue en 2002 et un niveau d'investissement relativement élevé.

Même si la croissance économique a dû être révisée à la baisse, le niveau élevé des recettes à percevoir en 2002 est dû largement aux exercices budgétaires 1999, 2000 et 2001 de sorte que le niveau élevé estimé semble à priori justifié.

Ainsi, la progression estimée des recettes du budget voté est de 9,7% en comparaison avec le budget 2001, ce qui reste encore exceptionnel.

Aussi faut-il relever, qu'à l'instar des exercices passés, le budget pour 2002 ne prévoit pas d'emprunt dans l'intérêt du financement des dépenses en capital inscrits au budget.

La capacité de financement de l'administration centrale devrait se dégrader rapidement pour passer de 509,6 mio. EUR à 0, due à une évaluation actualisée à la lumière de l'évolution conjoncturelle récente des recettes, notamment fiscales, et sous l'hypothèse que l'augmentation fort élevée des recettes soit maintenue.

La capacité de financement au sens maastrichtien diminue de 1.096,2 mio. EUR à 477,9 mio. EUR, à cause de la régression des capacités de financement des trois sous-entités, mais essentiellement de l'administration centrale. La capacité de financement des administrations publiques ne se situerait plus qu'à 2,1% par rapport au taux de 5% enregistré en 2001.

Même si cette performance peut encore être qualifiée de bonne, le FMI dans ses très récentes consultations de 2002 relatives à l'article IV, publiées le 13 mars 2002, note ce qui suit :

*" Il semble peu probable que les résultats extraordinaires des années 90 se reproduisent. En fait, la forte croissance moyenne observée entre 1995 et 2000 inclut une composante conjoncturelle substantielle et il ne faut pas la considérer comme représentative de la croissance à moyen terme....
.... Dans cet ordre d'idées, il est souhaitable d'en revenir à une politique budgétaire plus prudente, fondée sur des projections prudentes de la croissance tendancielle et axée sur le renforcement du système de sécurité sociale.
.... Le ralentissement du rythme des dépenses par rapport aux projets actuels constituerait la meilleure voie pour rééquilibrer le budget de l'administration centrale. Il s'agirait de maintenir la croissance des dépenses légèrement au-dessous de la croissance tendancielle du PIB et d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour mettre en place un volet capitalisation dans le régime de retraite. "*

Ces propos alarmants, dont le CES prend note à ce stade, sont en quelque sorte corroborés dans la récente communication ayant trait au déficit des administrations publiques, ci-dessus commentée.

En ce qui concerne l'évolution de la dette de l'administration centrale suivant l'optique Maastricht, le CES se félicite de ce que celle-ci diminue, en termes relatifs, et passe de 5,5% en 2001 à 5,1% en 2002 (par rapport au PIB).

2 LES RECOMMANDATIONS DU CES EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES

Le CES tient à rappeler un certain nombre de finalités et d'orientations en matière de finances publiques qui devraient servir à guider le Gouvernement dans le sens d'une plus grande sélectivité et efficacité pour ce qui est de son rôle de redistributeur de revenus.

- Quant aux dépenses budgétaires, le CES salue que leur part relative dans le PIB va en diminuant en passant de 29,8% par rapport au PIB en 1980 à moins de 25% en 2002.

Quant aux transferts de sécurité sociale, le CES constate que la bonne tenue de la conjoncture économique et, par conséquent, la croissance régulière de l'emploi actif ont permis d'éviter les problèmes de financement de la protection sociale qu'ont connus d'autres pays de l'UE. La contribution budgétaire dans le financement de la sécurité sociale s'est accrue de façon substantielle, en passant de 45% en 1990 à 57,7% en 2000 du budget ordinaire de l'Etat.

Toutefois, le CES voudrait aussi mettre en garde le Gouvernement qu'en 2002 et 2003, la croissance économique, et par conséquent les recettes fiscales pourraient ne plus croître à la même cadence que celle connue pendant les années 90 avec comme conséquence d'éventuelles pressions sur le système actuel des transferts de la sécurité sociale. (voir ci-avant citation FMI et communication sur le déficit public).

- Quant aux dépenses en capital, le CES tient à rappeler qu'une priorité devrait être accordée aux dépenses qui créent une valeur ajoutée économique et sociale, contribuant à consolider la base économique et de l'emploi du pays, tout en tenant compte des nouvelles priorités relatives à la société de l'information. Dans cet ordre d'idées, le CES propose de compléter chaque établissement d'un programme s'étalant sur plusieurs années par:
 - la réalisation obligatoire, dans un délai déterminé, d'une étude utilité/coût au sens large pour tout projet d'investissement d'envergure;
 - une meilleure coordination entre les différents niveaux administratifs (Etat, communes, parastataux);
 - l'élaboration d'un schéma directeur pour une comptabilité du patrimoine pouvant servir d'instrument de gestion des actifs immobiliers, notamment de l'Etat et des communes.

Le CES prend note qu'une comptabilité patrimoniale des avoirs de l'Etat va être disponible à terme, ce qui permettra de dégager une vue globale des actifs mobiliers et immobiliers de l'Etat.

- A titre de conclusion, le CES est en mesure d'avaliser la progression des dépenses publiques et estime qu'une réduction sélective de celles-ci reste faisable, sans remettre en cause le financement à moyen terme des besoins collectifs.

Toujours est-il que le Luxembourg a été mis en garde dans le cadre de l'évaluation des grandes orientations de politique économique arrêtées à Göteborg en juin 2001 de ne pas laisser filer les dépenses budgétaires. A rappeler que cette mise en garde est confirmée par le FMI dans ses conclusions citées ci-avant.

Cette remarque gagne encore en intérêt à la lumière d'un développement légèrement moins favorable des recettes fiscales escomptées à moyen terme, corroborée à la lecture de la communication sur le déficit public.

Aussi le CES voit-il avec intérêt que la circulaire budgétaire pour 2003 appelle les différents départements à veiller à ce que leurs demandes de crédits concernant les principales catégories de dépenses soient limitées à la couverture des seuls besoins inéluctables.

De façon plus générale, le CES tient à relever que les orientations budgétaires futures devront davantage s'inscrire dans le plan national de développement durable, tel que décrit par le CES dans son avis annuel de 1998. En effet, le développement durable, politique à caractère horizontal, doit laisser ses empreintes au niveau de toutes les politiques sectorielles, le budget de l'Etat et la programmation pluriannuelle étant des instruments de prédilection en vue de concilier les impératifs écologiques, économiques et sociaux, sans compromettre les possibilités de développement pour les générations futures.

Une informatisation plus poussée, surtout de l'Administration des Contributions directes, devrait permettre de gagner en transparence pour ce qui est des recettes fiscales de l'Etat.

En ce qui concerne la fraude fiscale, le CES invite le Gouvernement et les administrations à déployer tous les efforts pour lutter efficacement contre celle-ci. Dans ce contexte commun, il y a lieu de rappeler les conclusions du rapport Krecké, datant de 1997, qui n'ont malheureusement pas toutes débouchées sur des actions concrètes. Aussi le CES note-t-il avec intérêt qu'en février 2002, le tribunal d'arrondissement a statué avec rigueur à l'encontre d'un contribuable fraudeur.

3 LE PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT 2001-2005

Le CES salue l'existence d'une programmation pluriannuelle des dépenses en capital. Il constate que la version révisée du programme pluriannuel 2001-2005 semble suivre les orientations et les tendances retenues par le Gouvernement précédent dans le programme 1994-1998, approuvées par le CES.

De façon itérative, le CES déplore que le Gouvernement ne renseigne toujours pas sur le suivi des projets d'investissements réalisés au cours des exercices passés, ce qui permettrait de mieux apprécier la fiabilité des projections et l'exécution du programme pluriannuel actualisé. Une évaluation des frais de fonctionnement pourrait compléter utilement un tel exercice.

Le taux d'accroissement annuel du total des dépenses budgétaires et des dépenses des fonds spéciaux aux fins d'investissements se situe avec près de 9,5% à un niveau très élevé, non seulement en comparaison avec les autres Etats de l'Union européenne, mais aussi en valeur absolue.

Le CES tient à relever qu'en dépit des taux d'investissements élevés enregistrés ces dernières années, le Luxembourg accuse, du fait de la croissance économique et démographique exceptionnelle, des retards considérables au niveau des infrastructures scolaires et de transports.

Quant aux priorités retenues par le Gouvernement en matière de dépenses en capital, le CES approuve celles-ci de façon générale, mais surtout :

- les investissements visant à améliorer directement la productivité des activités économiques, à savoir les zones industrielles, commerciales et artisanales, les infrastructures en énergie et transport, soit 1,84 mia. EUR;
- les investissements visant à moderniser les infrastructures servant à des fins d'éducation et de formation professionnelle initiale et continue, soit 783 mio. EUR;
- les investissements à caractère social qui répondent aux nécessités de l'évolution démographique et notamment la construction de maisons de soins et l'adaptation sélective de l'infrastructure hospitalière dans le respect d'une planification adéquate à l'échelle nationale, voire dans le contexte de la Grande Région, soit 1,15 mia. EUR;
- les investissements en matière d'environnement, soit 381 mio. EUR;
- la construction de logements sociaux destinés essentiellement à la location, soit 209,5 mio. EUR.

A relever également que l'ensemble du programme pluriannuel comprend des dépenses d'investissements en équipement informatique de 57,18 mio. EUR.

Le total de ces cinq priorités se chiffre à 4,85 mia. EUR, soit 73% du total des dépenses d'investissement de la période sous revue.

Le CES se doit de constater que dans le plan quinquennal sous revue, la part des projets financés au moyen de la loi de garantie a encore été accrue. Bien que d'un point de vue économique, ce mode de financement ne diffère pas

fondamentalement d'un financement par voie d'emprunt et, d'un point de vue comptable, est moins transparent que celui de l'emprunt, la séparation du financement de l'ouvrage de sa réalisation est plus adaptée aux dimensions des entreprises luxembourgeoises de la construction.

Tableau 43: Dépenses d'investissement de l'Etat 2001 - 2005

Unite: mio EUR

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | Total |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Total des dépenses en capital | 808.5 | 845.3 | 990.5 | 1,109.4 | 1,157.7 | 4,911.4 |
| (y compris alimentation des fonds spéciaux) | | 4.6% | 17.2% | 12.0% | 4.4% | |
| Alimentation budgétaire des fonds spéciaux d'investissements APRES P.-V. (à déduire) : | | | | | | |
| Fonds des monuments historiques | 10.0 | 10.0 | 10.0 | 10.0 | 10.0 | 50.0 |
| Fonds pour les infrastr. socio-familiales | 55.0 | 55.0 | 59.0 | 70.0 | 70.0 | 309.0 |
| Fonds des investissements hospitaliers | 35.0 | 37.0 | 40.0 | 40.0 | 40.0 | 192.0 |
| Fonds pour la protection de l'environnement | 2.5 | 4.2 | 5.5 | 6.7 | 8.0 | 26.9 |
| Fonds pour la gestion de l'eau | 48.4 | 49.0 | 50.2 | 60.8 | 62.3 | 270.7 |
| Fonds d'orientation pour l'agriculture | 18.0 | 18.0 | 18.0 | 18.0 | 18.0 | 90.0 |
| Fonds de rail | 25.0 | 40.0 | 100.0 | 150.0 | 170.0 | 485.0 |
| Fonds des raccordements ferroviaires intern. | 10.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 70.0 |
| Fonds des routes | 86.0 | 87.0 | 95.0 | 100.0 | 100.0 | 468.0 |
| Fonds pour la loi de garantie (dont Centre de calcul Luxbg-Kirchberg, Cour de Justice UE) | 6.0 | 7.0 | 24.8 | 25.0 | 25.0 | 87.8 |
| Fonds d'investissements publics (dont Bâtiment Tour, Kirchberg, Abbaye Neumünster, écoles) | 130.2 | 122.0 | 160.0 | 185.0 | 210.0 | 807.2 |
| | | | | | | |
| Sous-total | 426.0 | 444.2 | 577.5 | 680.5 | 728.3 | 2,856.5 |
| | | | | | | |
| Total des dépenses hors alimentations budgétaires | 382.5 | 401.1 | 413.0 | 428.9 | 429.4 | 2054.9 |
| | | 4.9% | 3.0% | 3.8% | 0.1% | |
| Fonds des monuments historiques | 15.2 | 14.3 | 10.9 | 9.2 | 6.2 | 55.7 |
| Fonds pour les infrastr. socio-familiales | 81.1 | 92.8 | 94.2 | 81.9 | 66.2 | 416.2 |
| Fonds des investissements hospitaliers | 119.6 | 119.9 | 88.6 | 59.8 | 60.0 | 447.9 |
| Fonds pour la protection de l'environnement | 40.4 | 28.3 | 21.0 | 21.0 | 21.0 | 131.7 |
| Fonds pour la gestion de l'eau | 38.1 | 26.7 | 40.0 | 40.0 | 41.0 | 185.8 |
| Fonds d'orientation pour l'agriculture | 30.6 | 18.0 | 18.5 | 18.7 | 19.1 | 104.9 |
| Fonds du rail | 62.3 | 95.0 | 130.0 | 175.0 | 190.0 | 652.3 |
| Fonds des raccordements ferroviaires intern. | 4.5 | 34.1 | 39.1 | 27.6 | 16.6 | 121.8 |
| Fonds des routes | 142.6 | 167.7 | 135.5 | 122.6 | 110.1 | 678.6 |
| Fonds pour la loi de garantie | 51.2 | 51.2 | 57.9 | 57.1 | 93.4 | 310.8 |
| Fonds d'investissements publics | 149.9 | 266.3 | 343.0 | 351.5 | 302.1 | 1,412.9 |
| | | | | | | |
| Sous-total | 735.5 | 914.3 | 978.7 | 964.4 | 925.8 | 4,518.6 |
| | | 24,3% | 7.0% | -1,5% | -4.0% | |
| Total dépenses budgétaires + dépenses des fonds spéciaux | 1,117.9 | 1,315.4 | 1,391.7 | 1,393.3 | 1,355.2 | 6,573.5 |
| | | 17.7% | 5.8% | 0,1% | -2.7% | |

Source : IGF février 2002

Tableau 44: Capacité de financement des administrations publiques: 1998 - 2002

unité: mio. EUR

| LUXEMBOURG | 1998 compte général | 1999 compte général | 2000 compte provisoire | 2001 projeté | 2002 projeté |
|---|------------------------|------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Capacité de financement des administrations publiques | 535.7 | 693.4 | 1186.3 | 1096.2 | 477.9 |
| Capacité de financement des administrations publiques en% PIB | 3.2% | 3.8% | 5.8% | 5.0% | 2.1% |
| Administrations centrales | 254.2 | 430.0 | 567.5 | 509.6 | 0.2 |
| Administrations locales | 48.8 | 30.1 | 91.3 | 29.1 | -9.8 |
| Sécurité sociale | 232.8 | 233.3 | 527.5 | 557.6 | 487.5 |
| Dette publique (par catégorie) : | 1073.5 | 1114.3 | 1161.2 | 1201.6 | 1174.3 |
| Dette publique (en % par rapport au PIB) | 6.3% | 6.0% | 5.6% | 5.5% | 5,1% |
| Numéraire et dépôts obligatoires | 25.0 | 24.4 | 24.4 | 18.0 | 39.7 |
| à court terme | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| à long terme | 616.1 | 608.6 | 588.3 | 588.4 | 539.5 |
| crédits | 432.4 | 481.3 | 548.5 | 595.2 | 595.1 |
| à court terme | 53.8 | 75.6 | 107.4 | 121.0 | 121.0 |
| à long terme | 378.6 | 405.7 | 441.1 | 474.2 | 474.0 |
| Formation brute de capital fixe | 766.8 | 853.3 | 877.8 | 1006.1 | 1380.6 |
| Intérêts débiteurs | 61.1 | 57.4 | 55.6 | 60.3 | 61.3 |
| PIB (SEC 95) | 16974.9 | 18449.0 | 20.563.6 | 21811.0 | 23100.0 |

Source : IGF, 18 mars 2002

X X X

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Lucien Thiel

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 9 avril 2002